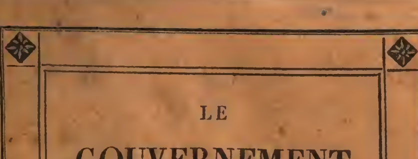




LE

GOUVERNEMENT

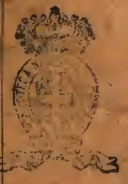
DE JUILLET,

LES PARTIS ET LES HOMMES POLITIQUES.

1830 A 1835.

PAR CAPEFIGUE.

TOME II.







BRUXELLES.

LOUIS HAUMAN ET COMPᴱ., LIBRAIRES.

1836.


OFFERTO ALLA
BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE
DI FIRENZE
dalla Sig.ra Giulia Sarteschi
1916

LE GOUVERNEMENT

DE JUILLET.

IMPRIMERIE DE E. LAURENT.

LE GOUVERNEMENT

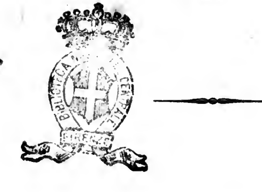
DE JUILLET,

LES PARTIS ET LES HOMMES POLITIQUES.

1830 A 1835.

PAR CAPEFIGUE.

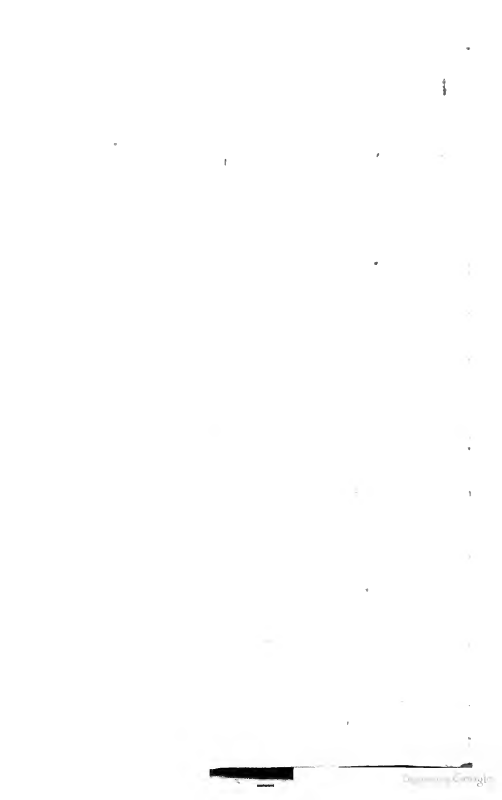
TOME II.



BRUXELLES.

LOUIS HAUMAN ET COMP., LIBRAIRES.

1836.



LA MONARCHIE

DU 7 AOUT

ET SES PROGRÈS VERS L'ORDRE.

Les époques de désordre sont de courts et tristes épisodes dans la vie des états. Jamais, à moins d'un coup de violence, l'anarchie ne se substitue à l'ordre éternel et social ; à peine une révolution est-elle accomplie, qu'il y a retour irrésistible vers les principes qui garantissent

la paix du pays. C'est ce qui se reproduisit après la tempête de Juillet.

Le premier progrès vers le bien fut la proclamation du système monarchique et la séparation successive de ce système d'avec le programme de l'Hôtel-de-Ville. La royauté arrivait aux conditions régulières des gouvernemens; elle opposait les pouvoirs de la société à cette commission improvisée, nouvelle commune de Paris, qui tendait à tout envahir. Dans quelle origine se trouvait l'autorité de la commission insurrectionnelle de l'Hôtel-de-Ville? Puisqu'elle parlait tant de souveraineté populaire, où étaient les électeurs qui l'avaient choisie? N'était-elle pas une usurpation flagrante de tous les pouvoirs? Où était son origine légale, son mandat? Qui l'avait autorisée à agir, à négocier et à faire la loi, à proposer des programmes, à constater qu'on les avait accepté? Elle n'avait pour elle qu'un seul principe, l'insurrection; qu'une seule force, ces masses aveugles, dont les flots soulevés s'agitaient sur les places publiques.

Un puissant résultat obtenu fut donc cette grande volonté des pouvoirs politiques de se séparer définitivement de la commission de

l'Hôtel-de-Ville pour se placer sur une base plus solide, la nécessité et la légalité parlementaire, dont les Chambres étaient les légitimes organes.

Les grands mouvemens politiques produisent toujours deux classes d'hommes : les uns se plaisent au milieu du fracas et du bruit ; ils aiment la place publique ; ils se délectent à l'éclat des *vivat*, traversent les barricades en triomphateurs et promènent leur souveraineté populaire sur un cheval blanc ; deviennent-ils gouvernement ? Ils s'arrêtent à de petites choses, à de petites formules, tandis qu'ils laissent gronder autour d'eux l'émeute, le désordre, et compromettre la paix. Ils croiront avoir fait une grande conquête parce que les ministres ne s'appelleront plus *Monseigneur*, les Français *sujets* du monarque, et parce qu'ils auront imposé à un prince de bonne et vieille race l'obligation d'effacer ses armoiries ; au reste, s'inquiétant peu de la guerre et de la tourmente à l'extérieur, de la pénurie du commerce et des opinions de renversement qui se déguisent à peine. Ils gagnent et méritent ainsi mille titres divers : l'un est le *vertueux*, l'autre le *désintéressé*, l'*intègre*, le

savant; qui sait même si on ne trouverait pas une épithète pour désigner la prévoyance financière d'un ministre qui, avec toutes les grandes ressources laissées par la Restauration mit le trésor dans la nécessité d'emprunter à 6 pour 100, et de n'avoir pas de service assuré pour plus de quinze jours?

L'autre classe d'hommes nés de la révolution se sépare un peu de ces petitesses, et soit par ambition, soit par conviction, elle accourt se ranger successivement sous le drapeau du gouvernement régulier. Il est impossible tôt ou tard qu'on n'aperçoive pas le vide de certaines formules avec lesquelles on mène pendant quelques jours les masses. Quand une société est puissamment organisée sur les larges bases de l'intérêt, elle se laisse aveugler un moment, mais elle revient bientôt à elle-même; elle rentre dans les conditions naturelles d'une forte et pacifique existence.

D'où vient le peu de crédit qu'obtiennent les hommes qui sont restés fidèles à ce qu'on appelle le programme de Juillet? d'où vient que presque tous cherchent à se modifier, à s'excuser, à se transformer en opposition modérée? C'est qu'ils ont bientôt reconnu que le

principe social n'était pas dans les maximes qu'ils avaient si violemment défendues; ils ont été frappés par le bon sens public.

C'est une habile et merveilleuse position qu'a conquise le gouvernement en plaçant l'opposition révolutionnaire sur la défensive; il l'attaque, la presse, vivement; il peut lui dire : « Allons, formulez vos principes, dites enfin ce que vous feriez de mieux et de plus au pouvoir? » Toute position défensive est mauvaise pour un parti; on a les inconvéniens de l'administration sans en avoir les avantages. C'est précisément tout le contraire de ce qu'était l'opposition sous la Restauration; aujourd'hui elle est harcelée, violentée; elle est mal à l'aise, elle n'a plus sa puissance d'attaque.

Le temps viendra où l'on pourra déchirer le voile qui couvre l'origine du programme de Juillet. Je pourrais me faire l'écrivain des caquetages, rapporter comme certains hommes des faits mal connus, mal compris; parler des scènes de l'Hôtel-de-Ville, me faire l'historien d'un gouvernement d'insurrection désordonnée. Rien n'est plus facile que de se créer un rôle, de se donner de l'importance dans une

époque où tout surgissait en un jour de la place publique sans pouvoirs déterminés; quoi de plus aisé que de dire : « J'ai fait un roi, j'ai fait une constitution; j'ai été président, j'ai été secrétaire d'une commission gouvernementale ? » Laissez dire tous ces écrivains, l'histoire n'est pas là. En révolutions, ce n'est pas un homme qui dirige l'esprit d'un pays, mais le grand vent de l'opinion qui souffle; quand ce vent est monarchique, vous vous nommeriez M. de Lafayette ou M. Laffitte, vous n'auriez pas pu faire une république; vous avez pu aider la force des choses, mais vous ne l'avez pas faite; vous avez pu être les instrumens, mais vous n'avez pas été la cause. Elle est plus haute que vos têtes, alors même que vous la placeriez sous le ciel des tempêtes populaires !

Je laisse donc tous ces petits incidens qui ne touchent point à l'histoire, et j'arrive à discuter quelques points de plus haute importance, à savoir:

Quels ont été les embarras et les dangers de la nouvelle monarchie;

Quelles forces elle a pu leur opposer;

Quelles mesures elle a prises à l'intérieur et à l'extérieur;

Quel résultat elle a obtenu.

Voilà ce que la discussion peut examiner, et ce que l'histoire seule recueillera ; car enfin arrive une époque où chaque chose revient à sa place naturelle, et chaque homme à sa valeur réelle. Les temps exceptionnels n'ont qu'une durée limitée; les mauvais jours ne grondent pas éternellement sur les sociétés !

EMBARRAS

DE LA MONARCHIE.

Il est dans la condition de tout pouvoir qui marche à l'ordre, après les grandes commotions surtout, de soulever autour de lui des mécontentemens de toute espèce. La société comme les individus est composée de chair et de sang; quand tout cela est en ébullition, quand ces passions bonnes et mauvaises sont en contact, quand les questions de paix, de guerre, d'ar-

mement s'agitent tumultueuses, il s'élève je ne sais quelle atmosphère d'humeurs malsaines qui bouillonnent à la surface de tout corps social et le tourmentent. Le gouvernement ne peut faire un pas sans soulever un obstacle ; il ne peut agir sans susciter de l'irritation et de la haine : ici, de jeunes hommes ont rêvé une liberté indéfinie, poétiques victimes, instrumens héroïques sous les mains d'ambitieux mécontens; ils marchent à la voix caressante d'une nullité politique couronnant avec grâce ces fronts d'enfans qui se sacrifient. Là, quelques aspirans ministériels ou administratifs au haut et au bas de la hiérarchie, se faisant démocrates par dépit et jacobins par défaut de traitement ; ici encore, quelques débris de toutes les illusions qu'une révolution inspire, ayant rêvé l'oisiveté et la fortune dans les chances d'une bataille générale, gens de cœur et de courage, *condottieri* de tous les troubles publics, cherchant la bataille quand ils ne se bercent pas dans l'opulence et la dissipation. La Révolution de Juillet avait fait des mécontens dans l'opinion vaincue, des mécontens dans l'opinion victorieuse. Partout les ouvriers étaient sans travail, les passions soulevées,

les cités émues ; quand le pavé brûle, il garde cette chaleur et cette vie long-temps encore ; on court à l'émeute comme par désœuvrement, à la conspiration comme par ennui.

Et puis, dans ce tumulte qui suit toujours les journées populaires, il y a indulgence indicible pour tout ce qui agite et remue ; il semble que c'est encore de la victoire ; les lois sont douces pour le désordre ; les pouvoirs politiques ne sont pas assez forts pour résister ; on tolère, on pactise, chacun se dit et se pose important ; il y a mille individualités qui surgissent, moins pour vous prêter aide que pour se créer une position, et dire comme M. Odilon Barrot, préfet de la Seine, au ministre de l'intérieur, son chef : « Pourquoi ne m'avez-vous pas consulté ? j'aurais empêché l'émeute. »

Pauvre pouvoir alors ! Il a moins de crédit que les factions, moins de force que le dernier de ceux qui lui prêtent secours. C'est alors que chacun compte sur ses doigts les services qu'il a rendus. M. de Lafayette a sauvé la Chambre des Pairs lors du procès des ministres de Charles X ; M. Benjamin Constant, la Chambre des Députés, qu'on voulait *jeter à l'eau ;* M. Odilon Barrot, magistrat à double titre de la

royauté et de l'Hôtel-de-Ville, a préservé le Palais-Royal; qui sait? si on n'avait pas dédaigné la souveraineté du programme, il aurait sauvé Saint-Germain-l'Auxerrois, l'archevêché en ruines! Dans ce temps de crise, tout est pouvoir, excepté le pouvoir même. Il y a ici un peu de morgue; la carte de visite d'un homme, quelque grand qu'il soit, jetée aux masses, a rarement préservé la société ou les pouvoirs qu'elle institue: un homme peut rendre un service, mais c'est le bon sens de la société qui sauve la société. Un tumulte pouvait passer encore sur le pays; mais il y aurait grondé comme un pillage et comme une désorganisation, toute chose de transition déplorable dont le pays se débarrasse tôt ou tard. Un grand résultat obtenu a donc été que le pouvoir n'ait plus dépendu que de lui-même, qu'il n'y ait plus un seul homme qui se dise plus puissant que la loi, plus puissant que le roi, plus puissant que la société!

§ Ier.

ASPECT MORAL DES JOURNÉES DE JUILLET.

Les trois journées ont leur bulletin officiel ; le peuple aime qu'on le flatte, il s'éprend d'un bel enthousiasme de lui-même ; roi gigantesque, il se pose une massue à la main ; et, comme ces princes de l'Asie, on ne peut parvenir jusqu'à lui qu'en baissant la tête si bas, si bas, qu'on se couvre de poussière, le front humilié. Il y a eu assez de beaux récits sur les journées de Juillet, leur magnifique spectacle, leur plus magnifique soleil ; la peinture a multiplié le peuple vainqueur, cette fraternisation de tous les états, ces barricades, ce sang, cet Hôtel-de-Ville envahi, ce palais des rois pris

d'assaut, cette multitude enfin frémissante, l'imagination ivre d'une victoire inespérée.

J'ai vu aussi les journées de Juillet, j'ai parcouru ces rues encombrées, j'ai touché du doigt cette désorganisation morale, ce pêle-mêle d'héroïsme, d'effrayantes vertus, de fanatisme politique; l'impression profonde m'en est restée là, gravée au fond de l'ame; et quand mes souvenirs se reportent à cette époque, je ne la vois colorée que de ces feux du ciel qui s'entr'ouvre pour l'orage.

Ces journées nobles pour les masses, c'était l'anarchie; point de pouvoir incontesté, un flot de peuple armé! pour gouvernement, quelques hommes à l'Hôtel-de-Ville; la terreur dans les Chambres, l'effrayante activité de la presse, de tristes pamphlets contre le trône qui tombe, la licence la plus effrénée; des groupes armés; la frayeur des intérêts; toute une vie en dehors. Plus de mœurs élégantes, l'égalité de tous, un échange de ces manières brusques qui caractérisent le peuple, quelques meneurs avec mille projets de bouleversemens, des généraux improvisés, des administrateurs se portant ici, là, sans titres, sans missions; Paris voyant tous ses murs couverts de placards,

d'invitations adressées à la multitude souveraine; des crieurs annonçant je ne sais quelles sales productions, quelles déplorables satires contre une femme, la fille de Marie-Antoinette, et un prélat respecté, l'archevêque de Paris; les places remplies d'une foule oisive, le manteau royal dispersé en lambeaux, des enfans s'asseyant sur le trône, profané par des moqueries, comme pour humilier la souveraineté; des caricatures anti-religieuses et anti-monarchiques vendues, favorisées; et tout cela pendant une semaine qu'on a appelée la *grande*, carnaval lugubre où le burlesque se mêlait à l'horrible, sorte de drame de Shakspeare, où les fossoyeurs font des plaisanteries en jouant avec les têtes de morts. Il y a des esprits à qui ces scènes plaisent, et qui pensent même qu'il n'y a de gouvernement national qu'à ce prix; je leur laisse cette conviction, car ils sont mal à l'aise avec tout système régulier, comme si la société était faite pour des agitations indéfinies!

J'aime autant le peuple qu'eux; je sais qu'il a des vertus, et dans les journées de Juillet il en montra d'éclatans exemples; ses mœurs surtout se sont améliorées. Quelle différence

entre les deux chiffres 1793 et 1830! Les bienfaits de l'éducation se sont répandus, l'aisance est plus générale, l'ouvrier est plus laborieux : nous n'aurions plus aujourd'hui les massacreurs de septembre, pas plus que les tricoteuses des Comités et du Tribunal révolutionnaire!

Il y eut d'admirables traits d'humanité dans les journées de 1830; l'ouvrier fut bon, protecteur; il eut pitié du soldat humilié, vaincu, il pansa ses blessures, il étancha sa douleur. Mais tout cela ne change rien à l'aspect général du tableau; ce sont des épisodes qui soulagent la vue, des accidens dans une situation générale; et cette situation générale, c'était l'anarchie.

Au fond, l'aspect social était déplorable; nous étions dans la transition d'un gouvernement à un autre : religion, autorité, morale éternelle, tout était en question. Ici, une multitude montée sur les canons, empilée dans les *omnibus*, allait arracher à un roi son abdication. Là, des prisons ouvertes, et vomissant les condamnés de toute espèce dans les rues de la capitale; puis des commissaires accompagnant le représentant d'une vieille dynastie dans son exil! Les partis trompaient dans les

négociations, brisaient la foi du serment, noble religion qui lie les hommes à l'autorité. Les autels étaient voilés; quelques hommes du peuple, confians et fidèles, demandaient encore la bénédiction du prêtre sur les cimitières improvisés dans les rues; mais un ministre faisait abattre les croix par dépêches télégragraphiques : on fouillait jusqu'au fond de la conscience du peuple pour lui arracher le dernier germe de croyance, tant on avait hâte d'en finir avec les liens de l'ordre politique et la religion des ancêtres!

Tel était l'aspect moral de la Révolution de Juillet. Était-il possible qu'une société pût se perpétuer sous de telles impressions? Était-il possible que les pouvoirs humains trouvassent respect? Ce fut là un des plus grands obstacles pour le gouvernement régulier qui voulut s'établir; la corruption était au cœur de la société, les flots avaient débordé, comment leur opposer une digue?

§ II.

L'ÉMEUTE APRÈS JUILLET.

Dans une de ces journées étouffantes de l'émeute, j'entendais dire à un vieil officier de l'Empire chargé de la réprimer : « J'ai vu en face les Cosaques et les Basquirs à la Bérézina, je n'ai jamais aperçu un ensemble de physionomies aussi hideuses, aussi effrayantes que celles que j'ai refoulées à coup de plat de sabre dans les rues de Paris. » En effet, toutes les fois que la révolution frappe du pied la terre, il en sort je ne sais quelle multitude à part qui n'a pas de vie dans les temps réguliers. Où ces hommes se tiennent-ils pendant la paix des cités ? On l'ignore ; mais quand il s'agit de pillage, de désordre, cette grande truanderie

se précipite et vient disputer aux honnêtes gens la vie paisible du toit domestique, de l'ordre et de l'économie sociale.

Je ne dis pas que tous les hommes qui prennent part aux émeutes soient dans cette même catégorie; mais il est de l'essence de tout parti agissant sur la place publique, de remuer cette lie qui accourt au son retentissant des troubles de la cité.

L'émeute, après la Révolution de Juillet, pouvait être considérée sous deux aspects, ou comme résultat ou comme moyen. Rien de plus naturel sans doute, qu'une fois le peuple ému par les révolutions, il se porte sur la place publique; c'est la conséquence de son principe, c'est la suite naturelle de l'émotion une fois commencée; on va à l'émeute parce qu'on est allé à la révolution. Ensuite, le travail manquant, le désœuvrement et la misère viennent à l'aide des mécontentemens. Lorsque la multitude travaille, il est rare qu'elle songe aux tourmentes, à la sédition; les journées de Juillet lui donnèrent le goût de l'oisiveté et l'espérance d'un meilleur sort; on avait bercé le peuple d'illusions; il exigea qu'on les réalisât; on lui avait promis un âge d'or, et il de-

mandait comment il pouvait se faire qu'on le soumît aux mêmes sueurs et au même travail, aux mêmes misères surtout.

Tout cela fit l'émeute, et quand elle fut dans l'esprit des masses, les partis s'en servirent comme un moyen. Car depuis 1830, l'émeute n'a pas toujours été un fruit spontané du mécontentement; elle a été inspirée, suscitée; les partis devaient dire à l'aspect du triomphe de Juillet : Il y eut à cette époque une révolte heureuse, pourquoi ne le serait-elle pas également aujourd'hui? Enfin il y avait des hommes qui se créaient très importans en se donnant la mission de réprimer seuls et de pouvoir réprimer seuls la perturbation des rues. Je ne dis pas que ces hommes fissent l'émeute, mais ils lui souriaient avec grâce, ils la traitaient comme une souveraine exigeante qu'il faut flatter en la conduisant.

Lorsqu'en décembre 1830, une populace rugissante entoura la Chambre des Pairs, M. de Lafayette se donna partout comme l'homme qui avait empêché l'émeute d'ensanglanter Paris. Cette position du général, maître tout-puissant de l'outre d'Éole, qui déchaînait les vents ou les retenait à volonté, était immense; on se

faisait dieu dans l'Olympe révolutionnaire. Je crois qu'on exagéra beaucoup les services rendus par ces grands réprimeurs d'émeutes; le bon sens des masses, l'esprit de la garde nationale surtout, empêchèrent le massacre des cinq ministres traduits devant la Cour des Pairs, car la classe moyenne savait bien que si ce sang eût coulé alors sur les bancs de la pairie, plus de limites au débordement de la multitude; c'en était fait des dernières traces de modération. Je n'accuse personne, mais il me semble qu'à mesure que le parti de M. de Lafayette s'affaiblissait, et qu'il avait moins pied dans le gouvernement, l'émeute disparaissait aussi. Est-ce parce que la révolte connaissait le vieux général, et ses faiblesses paternelles pour tout tumulte qui le caressait d'un *vivat* et de *la Marseillaise?*

Je n'aime pas ces hommes qui tendent une main aux brouillons, et quand ils ont fait le désordre, s'arment et s'efforcent de le calmer, sorte de contradiction vivante entre les principes et l'action, Janus politiques qui ont une face tournée vers la souveraineté du peuple et une autre face vers la dictature, toujours prêts à dire au pouvoir : « Ce sont vos fautes qui ont

fait l'émeute »; et à l'émeute, comme à une vieille amie : « Retirez-vous pour aujourd'hui, mais au revoir. »

L'émeute cessa quand le gouvernement s'en occupa avec sollicitude, quand il se débarrassa surtout de ces hommes à ménagemens qui pactisaient indifféremment avec le bien et le mal, quand M. Casimir Périer voulut enfin gouverner : gouverner c'était centraliser le pouvoir, le faire sortir de la rue pour le placer au sommet de la société, afin que la multitude ne pût désormais la troubler impunément.

L'émeute eut même le bon résultat de donner plus de force au système répressif. Il y a cela d'heureux dans les crises publiques, qu'elles retrempent les esprits; l'émeute menaçait la propriété, toute la propriété se ligua contre l'émeute : ce ne fut plus seulement une vague défense de principes, mais une coalition d'intérêts contre le désordre et le pillage, sorte de *ligue de bien public* contre ces nouveaux féodaux de l'Hôtel-de-Ville. On prêta dès lors secours au gouvernement par cet instinct unique qu'il était le seul protecteur des intérêts et de la chose publique.

Il ne faut point confondre l'émeute avec la

bataille des rues, véritable lutte de partis dont j'aurai plus tard à démêler le caractère : j'entends par émeute un mouvement dont l'origine est dans la lie de la société, et l'on peut dire que c'est au système de M. Casimir Périer que l'on doit la vigoureuse répression de ce tumulte désordonné. Ce fut d'une main ferme qu'il osa solliciter des Chambres des lois un peu plus efficaces que ces proclamations de la loi martiale, rêve de M. de Lafayette. On pensa un peu moins aux sommations et un peu plus à la répression; les illusions de l'ère de 1791 furent remplacées par des dispositions énergiques qui pouvaient être en aide au pouvoir. En résultat pourtant, l'émeute devenait un des grands embarras du gouvernement naissant; elle était un moyen pour ses ennemis, une objection pour ses adversaires, une taquinerie des ambitieux contre l'autorité.

§ III.

LE PARTI LÉGITIMISTE APRÈS LA RÉVOLUTION.

Le mouvement de Juillet dut jeter le parti royaliste dans la confusion; le principe qui venait de triompher était un objet de répugnance et de terreur pour l'opinion légitimiste; les royalistes se voyaient tout à coup débusqués du gouvernement; leur résistance avait été sans énergie; ils avaient cédé la place presque sans combattre. Ce parti tombait par la lourde faute de ses chefs; il était morcelé, sans liens de cohésion, sans espérances actives et actuelles; la Révolution l'avait en haine; partout elle se montrait triomphante; quel instant de découragement et de désespoir pour un parti!

Ceci explique beaucoup de fautes; les légitimistes en commirent de toute espèce, dans les Chambres, dans les élections, dans les opinions de leurs journaux; passions, nobles scrupules de conscience, tout vint compromettre les destinées des royalistes. Rien n'est plus lent que l'intelligence des partis; dans la jeunesse, ceux-ci ont besoin de jeter leur feu avant d'arriver à la raison; l'expérience ne vient qu'avec le temps. Si dans les grandes enjambées de leur imagination, les partis marchaient en réalité comme une fourmi, ils seraient trop puissans; Dieu a mis l'aveuglement là où il y a de la force et de la passion, sans doute pour préserver les sociétés.

J'ai toujours eu une prédilection pour ces nobles figures de jacobites, et quand dans ma vie j'ai rencontré un de ces beaux portraits de Van Dick reproduisant les gracieuses figures de Cavaliers, je me suis surpris des heures entières à contempler ces yeux brillans, ces corps sveltes, ces justaucorps dentelés de riches étoffes, cette belle et longue rapière, ces chapeaux à plumes flottantes qui grandissent encore ces nobles personnages; j'aime ces poétiques dévouemens qui parcourent la bruyère, cou-

chent sur une pierre humide, mêlent leur tête, la nuit, aux touffes des grands arbres, sillonnent les mers quand l'orage gronde, et viennent mourir sous une balle à Culloden ou dans le Bocage.

Toute cela est beau, fort et grand; mais tout cela perd souvent les causes, sème d'impossibilités le triomphe d'un principe, retarde indéfiniment le succès qu'on veut assurer. Je ne scrute pas les consciences ; mais je demande si la plus grande faute politique pour les royalistes n'a pas été d'abandonner tout à coup la Chambre des Pairs, la Chambre des Députés, pour s'enfermer dans la vie privée, comme si la vie publique n'était pas le seul moyen, le seul élément de succès; vous étiez pairs de France, vous étiez députés, et vous avez abdiqué volontairement le droit de voter et de prendre part aux affaires du pays; tel qui avait un siége dans la Chambre des Pairs, a sollicité ensuite les électeurs pour le nommer député, et tout cela par des raisons et des dépits qu'on ne s'explique pas bien.

Et vous ne savez pas toute la force que vous auriez prêtée à votre principe par un vote dans les Chambres! Vous ne savez pas que vous au-

riez forcément amené le pouvoir à vous, car vous êtes la seule force, le seul appui pour les doctrines véritablement sociales! Vous abdiquez, et pourquoi? pour le serment; mais le serment n'est pas un engagement de servage, c'est une simple formule d'obéissance envers l'autorité qui vous régit; cette autorité, ne la respectez-vous pas de fait, en dehors comme dedans de la Chambre? N'obéissez-vous pas à ses ordres, ne la reconnaissez-vous pas en payant l'impôt? Quelle faute donc pour le parti royaliste d'avoir ainsi déserté ses moyens d'influence dans le pouvoir, de le laisser exposé à devenir la proie de la place publique! C'est une émigration de nouvelle espèce. En 1789, on désertait le pays, on quittait le territoire; en 1830, on a déserté les institutions et les forces politiques. Et ces deux émigrations ont été aussi fatales l'une que l'autre.

Ensuite, à quoi s'est amusée l'opinion royaliste? elle s'est jetée dans les folles espérances des insurrections, au temps le plus paisible; le moins insurrectionnel.

C'est l'illusion de tous les partis: souvent ils se trompent de millésime; ils ne voient pas que le temps a marché, qu'il ne peut plus y

avoir do prince Édouard, de Lescures, de Charette, au milieu de notre civilisation d'intérêts, de banques et de commerce; 1793 ne peut pas plus revenir pour la Vendée que pour les clubs révolutionnaires. Quelques nobles poitrines peuvent battre encore et marcher fièrement pour une cause poétique; il peut y avoir un héroïsme de femme, traversant, les pieds meurtris, des landes et des bruyères, mais tout cela trouve un pays froid, intéressé, qui aime la paix, la famille, le foyer domestique. Il peut exister encore des opinions effervescentes, mais peu de gentilshommes quittent leur manoir pour courir les périls de la guerre civile; ils donneront asile à Madame, ils baigneront de leurs pleurs ses mains noircies, comme les braves clans de l'Écosse baisaient les mains du prince Édouard; toutefois ils seront bien en petit nombre ceux-là qui sacrifieront les plaisirs et les fêtes, le paisible repos, pour essayer une vie errante et menacée dans un noble but.

Puis est-il dans la nature des opinions royalistes de s'agiter sur la place publique par l'émeute, et de s'unir au parti révolutionnaire par la manifestation des doctrines les plus ex-

centriques ? Que devait faire ce parti ? proclamer ses théories de pouvoir, établir ses principesconservateurs en face de la souveraineté populaire et des conséquences qui en découlent. Se posant ainsi, il devenait l'appui naturel du pouvoir , il s'en emparait par la force des choses. En soutenant un principe opposé, en se faisant anarchiste , la parole des légitimistes n'avait aucune autorité. Leurs antécédens permettaient-ils qu'on les crût sincères ? Les amis de MM. de Polignac et de Villèle peuvent-ils être considérés comme les chauds partisans de la liberté , comme l'expression des doctrines démocratiques ? Ils abandonnaient donc une position facile pour une position incertaine , ils n'étaient ni pouvoir ni opposition , ils s'aliénaient la France et le parti conservateur en Europe ; ils mariaient la légitimité et la révolution, choses antipathiques.

Il n'y a rien de moins insurrectionnel que le parti royaliste; toutes les fois qu'il avoulu prendre le rôle de la conspiration , de la révolte, il a été battu , dispersé ; au contraire a-t-il fait de l'ordre, de la monarchie, le pouvoir régulier est venu à lui. Voyez combien il a brillé au temps des conspirations de Georges,

de Pichegru, lors de la machine infernale et de tous ces mouvemens de désespoir qui éclatèrent sous le Consulat! Ces démarches brisèrent les derniers débris de ses espérances. Savez-vous quand il commença à grandir? c'est quand MM. de Châteaubriand, Molé, Fontanes, déclarèrent cette guerre aux mauvais principes et ramenèrent la civilisation et les idées conservatrices en soutenant les doctrines monarchiques contre l'école révolutionnaire. Tout à coup le parti royaliste s'agrandit démesurément; il prit un corps, une existence avec une attraction si énergique que Napoléon fut obligé de venir à lui, de s'identifier à ses maximes, de subir l'empire de ses bonnes coutumes. Que les légitimistes laissent donc l'anarchie aux opinions de révolte, aux principes désorganisateurs; leur force est dans la monarchie, dans l'unité du pouvoir, dans la protection de tous les intérêts, dans l'honneur et l'histoire véritable du pays. Il n'y a rien pour eux en dehors. En face de la crise jetée sur l'Europe par la Révolution de Juillet, les hommes monarchiques ont de grands devoirs à remplir. La responsabilité de l'avenir leur appartient; ils sont solidaires de l'ordre, de la paix, des progrès

de la morale et des principes politiques ; s'ils désertent cette grande cause, qui sauvera la société ?

§ IV.

LES RÉPUBLICAINS APRÈS JUILLET.

Je répète que les opinions républicaines n'avaient ni majorité ni chances dans le pays, même après le triomphe de la Révolution. C'est pourquoi je persiste à croire qu'on leur prêta trop de forces. De jeunes hommes durent se poser très importans dès qu'on daigna entrer en conférence avec eux, dès qu'on voulut bien discuter d'égal à égal des principes de gouvernement, des théories sociales. N'y avait-il pas quelque chose de bizarre dans la marche des affaires, que de voir l'autorité publique agiter

des questions d'état avec les écoliers, les étudians, les élèves de l'École polytechnique ou de droit? et tout cela gravement, comme si les écoles étaient des pouvoirs constitués et reconnus!

Dans ces jours d'effervescence, il n'y avait qu'à paraître avec un fusil en main, quelques traces de poudre sur la figure, pour se dire membre du souverain, et acteur principal de la Révolution. M. de Lafayette, tout en protestant de sa fidélité monarchique, avait donné des espérances au parti républicain. Celui-ci s'était infiltré partout; dans la garde nationale, il avait sa légion de canonniers, et on avait insinué même à un prince de se faire inscrire dans cette légion pour établir une fraternité entre des conditions aussi disparates. C'étaient de braves et dignes jeunes hommes sans doute, et l'on ne me verra point calomnier le courage de ceux qui combattirent un contre vingt dans les rues de Paris. Il y avait de l'héroïsme des temps antiques dans plus d'une de ces têtes! Je me garde bien de leur donner de dégradantes épithètes; je respecte, comme l'a dit Pascal, les hommes qui se font martyrs d'une opinion; au milieu de notre ci-

vilisation molle et efféminée, ces caractères paraissent en relief; mais précisément cette hardiesse de résolution, cette aventureuse foi en soi-même perdit le parti républicain après la révolution. Il eut trop impatience de se montrer; il manifesta une pétulance de place publique, un désir de bataille qui effraya la classe bourgeoise; il attaqua corps à corps la garde nationale; il ne conserva ni mesure ni tactique; il marcha sans compter ses forces.

Et quelle était cette organisation qu'il voulait imposer au pays? Tout, jusqu'aux expressions, fut marqué au coin du délire; s'il y avait une dénomination triste et lugubre dans les annales révolutionnaires, bien vite on s'en emparait; un nom odieux, coloré par les travaux historiques de M. Thiers, bien vite on le mettait encore sur le frontispice d'une association.

Certes, pour l'honneur de l'humanité, je crois qu'aucun de ces jeunes hommes (j'en excepte quelques puritains enthousiastes, ou quelques ambitieux déguisés) n'aurait eu le courage, la perversité de mettre en action les maximes qu'ils exposaient dans leurs comités. La plupart pauvres et mélancoliques étudians,

ils n'auraient pas coupé un cheveu sur la tête d'une victime, ils n'eussent point pris une obole à autrui; et pourtant ils se jouaient avec les mots de *guillotine*, de *partage de terre;* ils se drapaient comme Robespierre l'incorruptible, ou comme Saint-Just, jeune comme eux, dont ils copiaient jusqu'à la pose de la tête et les moindres traits de physionomie. Ils ne s'apercevaient pas qu'ils effrayaient la société sans inspirer partout assez de terreur pour commander l'obéissance, et qu'ils soulevaient contre eux tous les intérêts, toutes les opinions qui n'étaient pas folles, imprudentes!

Que de paroles inutiles dans tous ces comités! que de délibérations incendiaires! que de trahisons! que d'espionnages! Les uns se bornaient à délibérer, les autres voulaient agir; point d'ensemble, point d'unité; les clubs se proscrivaient les uns les autres. Il y avait des degrés dans l'anarchie; on n'était jamais assez purs, assez jacobins. Que de bavardages politiques dans ces jeux d'enfans, à la suite desquels pourtant on se jetait en fous sur la place publique, on venait lutter quelques centaines contre cinquante mille hommes armés!

Les républicains durent voir qu'ils demeu-

raient dans l'isolement ; ils n'avaient point de peuple avec eux ; leurs promenades dans les faubourgs les laissèrent seuls. Leur attitude pourtant n'était pas sans danger, car ils tentèrent des associations parmi les ouvriers, et leurs principes trouvèrent du retentissement dans la classe pauvre et laborieuse. L'idée d'égalité est favorablement accueillie là où se trouve la misère. Le républicanisme eut sa religion, le saint-simonisme; son église, celle de l'abbé Chatel peut-être, toutes choses factices qui devaient disparaître parce qu'elles ne se liaient point aux grandes émotions du sentiment religieux. La plupart de ces opinions se perdirent par leurs formes extérieures et leur coutume même. C'est une grande faute d'offrir une opinion sérieuse, progressive, sous des traits vieillis, ridicules ou menaçans. Il y avait dans le saint-simonisme quelques principes d'avenir ; mais l'idée de fonder une religion industrielle avec ses dogmes, ses mystères, ses légendes et ses pontifes, était une de ces aberrations de l'esprit qui perdent souvent les pensées neuves et d'avenir.

Je ne confonds pas toutes les fractions du parti républicain dans la même catégorie d'im-

possibilités. Les théories du *National* étaient dangereuses pour le pouvoir monarchique, parce qu'elles étaient modérées, et qu'elles tendaient moins à une réforme sociale qu'à une modification du gouvernement politique. Ces théorics d'une république paisible n'cffrayaient pas les classes bourgeoises ; elles avaient été même encouragées à la Révolution de Juillet par des confidences et des épanchemens; car aux jours d'ivresse populaire, la raison n'est plus dans la société. Ces doctrines devenaient donc un embarras pour le gouvernement; on discutait librement les avantages de l'institution républicaine, on se demandait: « Qu'est-ce qu'un roi? Un président n'est-il pas chose meilleur marché, mieux en rapport avec le principe de la souveraineté populaire? » On proclamait une république élégante, à tilbury, une de ces créations qui ne dérangent rien à l'économie domestique, à la paix de la vie privée.

Les rudes républicains de l'école de 1793 avaient antipathie de ces aristocrates qui transformaient la République en un monde de salons, d'esprit et de manières; pour eux, ils se coiffaient de bonnets phrygiens, ils menaient

une vie austère et dure, ils méprisaient les vêtemens de luxe ; leur table était lacédémonienne : du pain, du brouet noir, une chambre obscure, une vie de tourmente et d'ambition tribunitienne. Tous voulaient briser le gouvernement à coups de hache et d'épée ; ils étaient dangereux moins par leur nombre que par leur ardeur aventureuse. Pauvres jeunes hommes, ils voulaient réveiller la Convention, les tribuns, les dictateurs de Rome, vieilleries de l'atelier de David et d'une époque finie !

Qui sait ce qu'ils ne pouvaient point tenter à l'aide d'une martiale audace ? Plus d'une fois ils attaquèrent le pouvoir de vive force ; et combien, à l'origine de la monarchie du 7 août, de telles attaques successives, violentes, ne devaient-elles pas être redoutables pour un principe faible encore ? Il y eut donc batailles de rues, combats où les chances étaient disputées les armes à la main, la guerre civile dans nos paisibles cités. Il fallait détruire une force qui se proclamait si turbulente, en finir avec un parti qui n'avait plus aucun ménagement envers l'autorité.

Le républicanisme sérieux et rationnel du *National* disputait sur les principes du gou-

vernement, et n'avait pas contre lui la bouillante indignation de tout ce qui possédait un état dans la société. La guerre du riche contre le pauvre était terrible sans doute; elle fut la plaie de toutes les civilisations, à Rome comme dans la Jacquerie du moyen âge; mais toute attaque violente peut être réprimée par la violence; rarement le bas peuple a gardé l'autorité. Il n'en est pas de même des doctrines rationnelles de la démocratie; celles-là s'infiltrent dans les masses, pénètrent quelquefois même la classe bourgeoise; elles ont une tendance à se régulariser et à se formuler en gouvernement. En résumé, quand la monarchie du 7 août fut fondée, elle avait à lutter contre le républicanisme d'action et le républicanisme de raisonnement, forces d'une nature différente, mais qui le menaçaient toutes deux dans son principe; et c'était un danger.

§ V.

LES ASSOCIATIONS APRÈS JUILLET.

La tendance de tout parti est de se grouper par associations, afin de faire agir les masses comme un seul homme. Il y a instinct dans les factions politiques; elles savent que les hommes qui se tiennent sont forts : de là, ce besoin des sociétés publiques ou secrètes qui enlacent et tourmentent souvent la grande association qui est le pays.

Voyez tout ce que firent les jacobins, d'abord pour saisir le gouvernement, et puis pour s'y maintenir. L'exemple était bon à suivre, et aucun des partis qui avaient éclaté en Juillet ne voulut rester en dehors de ce principe d'une force turbulente. Le droit d'association fut

donc proclamé. On voulut avoir des clubs avec leur tribune, des sociétés permanentes avec leurs actes, leurs délibérations, avec leur correspondance en provinces, leurs forces intimes, la parole et l'épée; tout fut organisé autour du gouvernement monarchique comme pour l'empêcher d'agir, de se mouvoir. Et ce ne fut point ici un projet secret, une association non avouée; ces clubs eurent leurs journaux, une armée active, une administration suprême.

D'abord à la tête, une association de chefs, le pacte entre eux convenu de renverser la monarchie; puis des affiliés secondaires, des ouvriers groupés, des prolétaires ameutés contre la propriété foncière, le commerce et l'industrie. Ces associations étaient un immense danger pour la monarchie nouvelle; tandis que son administration était faible, qu'elle n'avait presque aucune puissance morale sur les esprits, à ses côtés se formaient des sociétés ardentes, fortement organisées, avec des armes et des projets pour la renverser.

Associations! criait-on de toutes parts; l'association n'est-elle pas le droit de tout pays libre? Oui, sans doute, quand le principe du

gouvernement n'est pas en contestation, lorsque ces myriades de sociétés n'ont pas pour but avoué la désorganisation sociale. Qui ne sait que l'association est la première base de toute puissance publique? Qui nie jamais que les unités ne sont rien, et qu'il n'y a de prospérités, d'industrie que par l'association? Mais ici comme dans toutes choses, il y a le bien et le mal; entre le club et la société industrielle, il existe une immensité.

Je pose en fait qu'à l'origine de la monarchie du 7 août, l'existence des sociétés politiques fut un des premiers obstacles à sa consolidation et à son large développement. Laissez marcher ces associations, et vous auriez eu impossibilité de gouverner à l'intérieur, impossibilité plus grande encore de traiter à l'extérieur; car cette franc-maçonnerie était universelle, elle était partout, elle enlaçait tout; elle avait le monde pour domaine.

Les partis avaient bien senti que l'action n'était rien sans un gouvernement qui pût diriger le mouvement de toutes les unités passionnées. Il y avait donc une longue hiérarchie de sociétés qui s'étendaient de Paris dans les provinces, et des provinces traversant les fron-

tières, allaient semer les révolutions sur l'Europe; toutes agissaient comme de véritables pouvoirs, prenant des résolutions comme un conseil politique, délibérant, arrêtant quel jour la royauté serait renversée, et comment on s'y prendrait pour arriver à la ruine des institutions.

Il y avait de la forfanterie dans ces actes, dans ces dénominations de chefs de clubs, dans ces dénombremens d'armes, dans ces jugemens qui proscrivaient les individus, dans ces proclamations de dictature, dans ces organisations gouvernementales qui n'avaient pour base et pour centre que la volonté de quelques hommes sans importance et sans renom; mais tout cela jetait du trouble à l'intérieur et à l'extérieur; la monarchie nouvelle était haletante, fatiguée, elle demandait aide.

Dans les provinces, des sociétés armées arrêtaient le mouvement naturel de l'administration et des préfectures; l'ouvrier était chaque jour appelé à écouter la prédication de ces clubs; on le corrompait par ces doctrines sur les salaires, sur l'égalité de conditions, sur le despotisme des maîtres. De l'ouvrier, on descendait au soldat; on savait tout ce qu'avait

produit le carbonarisme de 1821; c'était parmi les régimens que s'étaient infiltrées les doctrines perverses de la rebellion; l'armée, faible qu'elle était à l'origine de la nouvelle monarchie, composée d'élémens hétérogènes, d'officiers mécontens, de sous-officiers surtout improvisés dans les journées de Juillet, pourrait prêter l'oreille à ces propositions de sociétés et de clubs. Était-il possible qu'un tel état de choses ne triomphât pas à la fin du principe monarchique lui-même?

Dans un gouvernement nouveau il y a tant de mécontentemens qui surgissent! Beaucoup de forces sont en dehors de lui, peu viennent à son secours. Il est évident que l'association était une des plus énergiques oppositions que la monarchie d'août trouvait en face; elle mettait en péril chaque jour son existence, elle remuait l'émeute des rues. Elle ne se contenait pas tout entière parmi les opinions turbulentes du républicanisme; il y avait aussi de plus innocentes associations légitimistes. Quant à ces associations, elles n'étaient pas un danger, mais un embarras; elles empêchaient le libre développement de la pensée gouvernementale; elles comprimaient le bon

vouloir de quelques uns pour un rapprochement avec le pouvoir ; elles arrêtaient la volonté de quelques autres ; elles empêchaient enfin l'union des hommes de propriétés avec le gouvernement qui les protégeait toutes. Ces sociétés ne voyaient pas que l'existence d'un principe monarchique, quel qu'il soit, donne une immense puissance aux royalistes et leur assure tôt ou tard la victoire.

§ VI.

OPPOSITION DU PROGRAMME DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Il est inutile de chercher historiquement ce qu'est le programme de l'Hôtel-de-Ville, charte de ce pouvoir qui se plaça sans titres, sans élection dans une salle obscure de l'hôtel de la Grève pour y décider des destinées du gou-

vernement : où est le texte de ce programme ? Qui l'a lu ? Qui l'a signé ? Où est le pays qui a sanctionné ses folies et ses impossibilités politiques ? Où sont les droits de ceux qui ont stipulé au nom du peuple et qui ont parlé pour le peuple ?

Sans doute, dans un moment d'effervescence victorieuse, des paroles furent dites, des promesses échangées, tout cela se voit à l'origine des gouvernemens. Des témoins ont entendu, d'autres se posent comme témoins qui sont restés dans les antichambres des solennités de Juillet ; jamais en aucun pays de tels témoignages pourraient-ils constater l'existence d'un acte aussi important que celui qu'on prétend avoir été conclu à l'Hôtel-de-Ville ? Je vais plus loin : cet acte aurait-il été conclu, que le devoir impérieux d'un gouvernement monarchique était de le briser comme une triste nécessité des jours de la Révolution.

Dès les premiers actes de la monarchie du 7 août, il se forma une opposition, dite du programme de l'Hôtel-de-Ville. Il y eut des hommes qui parlèrent de parjure, de violation du pacte fondamental ; et si on avait suivi leurs fatales idées, il y aurait eu nécessité de

provoquer la déchéance du gouvernement qui avait manqué à ses obligations originelles. Quelques uns étaient personnellement mécontens; l'Hôtel-de-Ville n'avait pas été suffisamment représenté au ministère; ils s'agitaient au dehors par les journaux qui se répandaient dans la garde nationale; ils demandaient dans leur impatience la réalisation de ce programme incertain, incompatible avec toute idée régulière d'administration.

Quand on pénétrera jusqu'au fond de l'émeute, on trouvera peut-être que ce parti, sans avouer ouvertement le tumulte des rues, ne le combattait qu'avec ménagement: comme les vieux tacticiens de révolutions, il le caressait pour l'appeler au besoin à son aide; il cherchait à en effrayer le principe du 7 août et à le conquérir par là pleinement, en se montrant comme l'intermédiaire indispensable entre le pouvoir et l'émeute; ses doctrines se résumaient par ces mots: *Monarchie avec des institutions républicaines*. Que signifiait ce nonsens? Si on voulait dire une monarchie avec des garanties politiques et constitutionnelles, on l'avait obtenue; au-delà tout était impossibilité et danger.

A l'extérieur, c'est la propagande que voulait l'Hôtel-de-Ville; et cette sympathie pour tous les peuples était-elle en harmonie avec les principes de la France comme gouvernement monarchique au milieu des cabinets? Les chefs de ce parti, MM. de Lafayette, Mauguin, Audry de Puyraveau, Dupont de l'Eure, Voyer d'Argenson, les généraux Lamarque et Dubourg offraient-ils des symboles d'administration publique, d'ordre intérieur, de capacité et d'harmonie avec les souverainetés européennes?

Dans le gouvernement comme au dehors, de tels hommes étaient dangereux; mettez M. de Lafayette dans quelle position que ce soit : président de la république, ministre, commandant de la garde nationale, et vous-mêmes, hommes de son parti, dites-nous ce qu'il pourrait y faire avec sa soif de popularité, sa probité crédule, son caractère de faiblesse, ces petites vanités, ce laisser-aller de paroles et d'actes, ce besoin d'épanchemens, de sensiblerie, d'indiscrétions qui le caractérisaient? Voyez aussi M. Mauguin au ministère de l'intérieur ou des affaires étrangères, car les affaires étrangères paraissaient alors surtout son am-

bition et son lot ; que dire de ces remaniemens européens, de ces petits mouvemens sur la carte qui divisaient et subdivisaient les nations, innocens passe-temps qu'une voix sonore se permettait chaque session à la tribune ? Quelle garantie de paix si vous aviez mis aussi le général Lamarque à la guerre et le général Dubourg sous-secrétaire d'état ! M. Audry de Puyraveau aux élégantes idées méritait peut-être le ministère des arts et du commerce ? n'a-t-on pas vu aussi M. Dupont de l'Eure au ministère de la justice ? Quelle admirable magistrature il aurait créée si on l'avait laissé accomplir sa mission ! et M. Voyer d'Argenson n'était-il pas digne de réaliser les vastes conceptions de liberté, d'égalité du Saint-Simonisme ?

Voilà certes un pouvoir heureusement organisé, autour duquel se seraient groupés tous ces jeunes amis du général Lafayette, belle compagnie de clubs improvisés pour la gloire et l'honneur du pays. Au pouvoir c'était le désordre, en dehors c'était un danger. Cette opinion du progamme s'agitait en tous sens, semait mille embarras ; elle n'osait dire qu'elle avait ambition d'être aux affaires, qu'elle avait

soif du gouvernement; elle n'osait proclamer ouvertement encore qu'il fallait le renverser; mais que de calomnies, que de confidences faites à l'oreille, pour inviter les patriotes à veiller au salut du pays!

Une des grandes fautes de la monarchie à son principe, fut de prêter trop d'importance aux opinions de l'Hôtel-de-Ville, d'en subir quelquefois les exigences impératives et les tristes recommandations.

L'opinion du programme s'infiltra dans quelques uns des articles de la Charte; et par exemple l'abolition de l'hérédité de la pairie ne fut-elle pas une de ces concessions qu'on ne ferait pas aujourd'hui, époque plus rationnelle et plus réfléchie? Et certes, s'il s'agissait d'effacer les armoiries de la maison régnante, une telle condescendance ne se rencontrerait plus. Mais à l'origine de la monarchie du 7 août, l'opinion du programme était là; elle se montrait dans les relations privées comme dans les relations publiques; elle exagérait ses forces à dessein, elle se posait comme le seul moyen de comprimer l'effervescence populaire. En échange elle sollicitait concessions sur concessions; sous le prétexte de secours à l'étran-

ger, elle mendiait de l'argent pour la propagande, et on eut la faiblesse d'en donner.

Si on avait suivi ses conseils, tous les fonds de la liste civile eussent été destinés à semer la révolution en Espagne et en Italie; la main d'un roi eût servi à favoriser la république aux quatre coins de la terre. Ces faiblesses, il y en eut de mille espèces; on donna à de jeunes hommes quelques cent mille francs pour qu'ils fussent répandus au-delà des Pyrénées; d'autres sommes traversèrent les Alpes pour insurger le Piémont.

Je ne répéterai point les tristes bruits qui coururent à cette époque, les spéculations qui furent faites; quelques uns de ces hommes du programme ne dédaignèrent pas de profiter d'un haut crédit pour s'assurer des distributions abondantes. Il y eut tel partisan des institutions républicaines qui se fit largement payer quelques barricades élevées à la hâte, tel autre qui reçut de la main à la main une gratification généreuse pour de vieux et éloquens services de tribune; les uns n'avaient-ils pas à réparer leur fortune compromise; les autres à faire valoir des dévouemens de carbonaro et de sociétés désorganisatrices? Quel

embarras pour la monarchie du 7 août! Au pouvoir, ces hommes du programme compromettaient tout, administration, rapports extérieurs; en dehors, ils ameutaient les passions, ils semaient les mécontentemens; et chose curieuse, tant ce parti était peu dans la société, que lorsque la monarchie eut la ferme volonté de s'en séparer, il s'effaça complètement comme s'il n'avait aucun crédit dans le pays. Il n'avait été fort que par l'opinion qu'il avait inspirée de sa propre puissance; quand on le toucha du doigt, il disparut.

§ VII.

MONARCHISTE AVEC LES PRINCIPES DE JUILLET.

J'aime les opinions conséquentes; si l'on veut la République démocratique, si on la pro-

clame à la tête de la société, je conçois très bien que l'on organise autour du pouvoir des institutions, des principes en rapport avec la forme du gouvernement adopté. Ainsi, que les républicains demandent un gouvernement sans aristocratie, une Chambre unique ou deux Chambres fondées sur les mêmes élémens bourgeois ou populaires, des élections, espèces de comices dans lesquelles il suffirait d'un cens de cent francs pour avoir droit de voter; puis, l'élection communale et départementale, confiée aux quasi-prolétaires, en dehors de toute influence de la grande propriété; tout cela je le conçois parfaitement, parce qu'il y a toujours dans les institutions politiques une tendance à s'harmoniser.

Mais après la proclamation de la monarchie du 7 août, il se forma une opinion dévouée, dit-elle, à cette monarchie, et pourtant tout-à-fait ennemie des principes qui seuls en consolidaient le gouvernement. On voulait la dynastie nouvelle; on se déclarait ennemis de la République, de l'anarchie, de l'émeute, des factions politiques, des clubs, et cependant l'on maintenait la société dans une espèce d'anarchie morale et administrative. Aux yeux

de ces singuliers monarchistes, il fallait laisser la Chambre des Pairs à l'élection ; l'abolition de l'hérédité n'était pas suffisante, la pairie était trop aristocratique, on voulait un Sénat américain, et pas autre chose. La Chambre des Députés ne reposait pas sur des bases assez larges d'élection, le cens était trop élevé : peu de limites à la presse, décentralisation communale et départementale ; responsabilité non seulement des ministres, mais encore des agens inférieurs de l'administration ; point de garanties pour les fonctionnaires ; la grande propriété exclue de toutes les forces de la vie politique ; aucune balance dans l'organisation des pouvoirs, une royauté sans appui, partout table rase, égalité parfaite et profonde : monarchistes qui voulaient tout, excepté la monarchie ! car cette forme de gouvernement a ses garanties indispensables, ses conditions de vie et de durée. Si on les enlève, il ne reste plus que le monarque, et le monarque, quelque sage, quelque haut placé qu'il soit, est livré sans appui aux premiers mouvemens d'opinion ou de troubles dans la cité.

Et il ne faut pas croire que cette opinion, se résumant en de simples oppositions de tri-

bune et de journaux, ne fut pas un des puissans obstacles opposés à la monarchie du 7 août. Toute opinion bruyante et factieuse est facile à comprimer, parce qu'elle se présente dans la rue, les armes à la main; on peut dès lors la saisir et la combattre. C'est une guerre dans laquelle on est ouvertement vainqueur ou vaincu, mais enfin qui se décide, et qui ne vous tue pas à petit feu. Mais un parti qui, abdiquant toute malveillance, proclame comme d'innocentes théories des maximes incompatibles avec l'ordre établi, ce parti est bien autrement meurtrier; il s'attache à l'existence même de l'œuvre monarchique; il proteste qu'il veut la conserver, et il la détruit; il a la prétention de vouloir rajeunir, et il sape; il appelle la monarchie constitutionnelle, et il organise tout en République. L'admettez-vous au pouvoir? il diffère peu des gens du programme; les monarchistes de Juillet n'ont-ils pas eu le pouvoir sous M. Laffitte? ensuite mis en dehors des affaires par les impossibilités de son œuvre, il se formula en opposition vive et pressante. Que voulait-il? où était son système? quel était son plan d'institutions? était-il possible, était-il exécutable?

Le voilà donc à la tribune et dans la presse; à la tribune, il s'exprime sans ménagemens de mots et d'idées, il bouleverse tout, système, théorie gouvernementale; quand on lui demande les principes de son administration, la condition de son pouvoir, alors il s'exprime vaguement, il ne précise rien, il accuse seulement d'avoir manqué à des promesses qui ne furent jamais faites, à des engagemens qui ne furent jamais pris.

La presse fut son grand instrument; là, dans les journaux, les allures sont plus aisées; on n'est pas en face d'adversaires qui peuvent immédiatement vous répondre; on se laisse aller à des insinuations faciles et non démenties, on peut parler des exigences du pays, des besoins de la société, et toiser ainsi la civilisation. La pratique du gouvernement représentatif démontre de plus en plus la nécessité de ne porter à la tribune que des opinions parlementaires et des sentimens que la Constitution avoue; la presse suivra cette même impulsion. Les partis doivent se résigner à subir le joug des faits accomplis. Je conçois tout, excepté des monarchistes qui ne veulent pas des conditions de la monarchie.

Ainsi donc, en pénétrant jusqu'au fond de la monarchie du 7 août à son origine, on doit reconnaître qu'elle était entourée de mille élémens divers en lutte avec son propre principe. Tout en rendant justice à la modération des masses, l'aspect des journées de Juillet n'offrait que les symptômes d'un désordre, qu'une fatale désorganisation de tous les pouvoirs. Il n'y avait plus ni autorité morale ni autorité politique : l'émeute se montrait partout avec les exigences des factions. Le parti de la propriété, les légitimistes, au lieu de prêter force et appui aux premières tentatives d'ordre, se placèrent eux-mêmes hors des pouvoirs actifs, abdiquèrent toute influence pour se jeter dans la guerre civile ou la conspiration. Le parti républicain violent, désordonné, attaqua de vive force cette monarchie nouvelle, et ensanglanta les cités populeuses; quand il eut des doutes sur ses espérances de victoire, il se réunit en associations pour cerner en quelque sorte tous les pouvoirs de la société, société alors tourmentée par les doctrines les plus subversives. Le pouvoir eut en face l'opposition de l'Hôtel-de-Ville, les hommes du programme qui marchaient droit à la réalisation de leur

utopie révolutionnaire; et quant aux monarchistes de Juillet, timides, incertains, contradictoires, ils étaient plutôt un obstacle qu'un appui à la marche de l'autorité royale. Ici maintenant commence la lutte, la lutte fortement engagée pour arriver enfin au triomphe du pouvoir sur les partis, de l'autorité sur les factions.

FORCES

DE LA MONARCHIE NOUVELLE.

Il y a dans les plus grandes crises sociales un principe de bien qui survit toujours; Dieu n'a pas permis que le mal fût complet et absolu, et à côté des grandes ruines il place presque toujours un élément de salut. La Révolution de 1830 détruisit la plupart des garanties de la paix publique, mais elle en laissa d'autres plus fortes que l'anarchie. Les sociétés moder-

nes sont organisées sur un certain plan qui ne peut être complètement bouleversé ; le chaos ne peut durer. S'il n'y a plus de ces grandes croyances publiques qui rattachent les cœurs à un principe fixe de gouvernement ; s'il n'y a plus de loyauté féodale, de fidélité de race, il est resté au fond du pays cette froide et profonde conviction que l'ordre et les intérêts se lient intimement à la forme monarchique. Les cœurs ne bouillonnent plus pour l'image d'un roi ; peu de nobles serviteurs le suivent encore dans l'exil et le malheur. Il n'y a plus d'oriflammes, pas plus qu'il n'y aura de Bouvines et de ces grands chocs où le gonfanon fleurdelisé était porté devant le roi, pour dire qu'en lui était la monarchie entière. Je ne m'expliquerais même pas bien toute chevalerie qui proclamerait son dévouement absolu, son amour aveugle pour un trône quel qu'il fût. Le pouvoir moderne doit inspirer respect comme le principe d'ordre même, comme le protecteur des intérêts, comme l'expression de la société ; mais les sentimens qu'on lui porte sont tous différens du vieux culte envers la royauté. Il n'y aurait pour lui ni émigration, ni Vendée ; en 1815, on parla d'une *Vendée*

patriotique ; ce fut une image, une expression enflée, et voilà tout. Une Vendée suppose des croyances fortes, énergiques, un dévonement aveugle, une de ces sociétés naïves où tous les sentimens sont un culte. La vieille race n'a pu les réveiller.

La forme monarchique n'en est pas moins énergiquement en rapport avec les opinions. On dit vainement qu'elle est vieillie et perdue; je crois au contraire qu'elle est plus puissante que jamais. S'il y a quelque chose qui s'affaiblit en Europe, ce sont, je ne dis pas les idées républicaines, mais la possibilité d'un gouvernement républicain, c'est-à-dire l'application de ces idées. Il y a dans les jeunes esprits une sorte de fierté sauvage qui se refuse au joug de l'autorité; notre éducation de collége, toute gracche et romaine, la fortifie; mais quand il s'agit de mettre en action ces idées, de les traduire en faits, de les poser comme principes de gouvernement, c'est alors seulement que la génération nouvelle en voit tout le vide, car ce qui la domine, c'est moins l'esprit républicain qu'une fervente insubordination, qu'un frémissement pour l'obéissance.

Le véritable esprit républicain veut la loi,

respecte la loi, sacrifie tout à l'unité de patrie et de gouvernement : est-ce ainsi que l'entend la fière jeunesse de 1830?

Je crois la forme républicaine infiniment compromise, même dans le Nouveau-Monde : voyez les Amériques espagnoles? est-ce là un véritable état social que ce bouleversement, ces guerres intestines, ces irruptions de généraux contre la cité, cette rébellion de la cité contre l'autorité légitime? Ce spectacle est-il dans le cas de fortifier beaucoup l'admiration indéfinie pour le principe républicain? Et les États-Unis eux-mêmes ne marchent-ils pas à leur dissolution fédérative? ne sont-ils pas prêts à reconnaître la nécessité d'une unité plus forte? l'épée d'un président ne pourra-t-elle pas se changer en un sceptre, comme cela se vit en France après le consulat de Napoléon? L'esprit calme et sérieux des planteurs pourra seul préserver la fédération américaine de cette crise violente. Les idées de république sont vieillies, quoique professées encore par une école jeune et ardente; elles sont en décadence rapide, non point dans la conscience et l'imagination, mais dans la pratique des faits. Notre siècle est éminemment positif; les théo-

ries le fatiguent, car elles sont un sentiment, une exaltation et non une réalité sociale.

Le parti républicain ressemble à ces braves huguenots du dix-septième siècle qui luttaient sous le noble duc de Rohan contre le principe monarchique posé par Richelieu. Il y avait là de martiales et belles figures; on se battait avec désespoir, on déployait des vertus antiques, mais la France était en dehors de cette ligue des huguenots. Il y avait lassitude dans les esprits; la longue lutte religieuse du seizième siècle avait usé les plus robustes champions. On se groupait avec ardeur sous la protection de l'unité monarchique; tout ce qui empêchait ce résultat, fatiguait. C'est pourquoi l'on courait sus les huguenots; on n'épargnait ni leur sang ni leur vie; on emprisonnait leurs familles, on confisquait leurs biens, on saccageait leurs cités, et la société ne s'en indignait pas le moins du monde, parce qu'elle avait besoin d'en finir, et qu'elle était impatiente d'arriver à son repos. La prudence ou l'habileté des partis doit deviner quand ces temps de fatigues arrivent.

§ I.

LES INTÉRÊTS.

Chaque siècle a son mobile de force et de sécurité; quand la société était religieuse, la force, c'était le catholicisme; à l'époque chevaleresque et féodale, c'était la hiérarchie des fiefs, le dévouement de nobles associations pour protéger les faibles. Montesquieu l'a dit, sous la vieille monarchie, c'était l'honneur. Le système militaire et administratif couronné de la victoire défendait l'Empire; depuis quinze ans ce qui domine ce sont les intérêts, puissans mobiles de la sécurité publique.

Les intérêts, dira-t-on, c'est l'égoïsme, c'est le plus triste sentiment qui puisse saisir l'humanité. Je ne pense pas que les sociétés soient

faites pour donner sans cesse le spectacle du désintéressement et de l'héroïsme; triste temps que celui où les peuples sont obligés de montrer la puissance et l'énergie de leur caractère! Rien de plus éclatant que la gloire, rien de plus noble que l'esprit chevaleresque; mais qui voudrait échanger la paix des cités, la paisible jouissance des commodités de la vie, contre l'activité de l'époque impériale, et ce moyen âge, siècle de fer et d'or, poétique époque que nous voyons à travers le prisme de notre jeune imagination?

La société actuelle est une vaste union d'intérêts collectifs; tant mieux, parce que les intérêts se prêtent appui, se soutiennent, et qu'ils sont tous engagés plus ou moins directement au maintien de la sécurité publique. Ne craignez pas les commotions révolutionnaires; la prospérité de l'état est devenue le patrimoine de tous par le crédit, admirable institution qui ne permet pas qu'aucun intérêt privé se détache de l'intérêt général; tout se confond dans la fortune publique.

La Bourse a un immense instinct de ce qui se rattache à la sécurité générale; quoi d'étonnant que les partis s'écrient: « c'est du scandale,

c'est la ruine, c'est de l'agiotage!» On rappelle même que la rente monta de 10 francs lors des funérailles de Waterloo. C'est que la Bourse savait bien que la ruine de la puissance de Napoléon se rattachait à l'ordre européen, au retour de la paix et des Bourbons; la révolution était à son terme, on allait en finir avec un état de perturbation.

Les intérêts sans doute ne défendent pas les causes qui tombent; ils ne se sont pas aliés corps et bien à un système ou à une idée, mais ils soutiennent efficacement les causes qui se maintiennent dans les conditions de sécurité et d'ordre; c'est tout ce qu'un gouvernement peut demander. Quelle admirable protection que celle de tous les citoyens qui, à leur réveil chaque matin, doivent dire : « Il ne peut y avoir désordre, le gouvernement ne peut être ébranlé sans qu'aussitôt notre fortune, notre commerce, notre industrie ne le soient également! »

Les intérêts sont à l'ordre, à la paix; tout ce qui les inquiète trouve une forte et puissante résistance; peut-on les accuser de se laisser trop facilement alarmer? Ils ont devant eux plus d'une expérience; combien de fois n'ont-

ils pas été sacrifiés par les folles idées et les aventureuses expériences des partis? Quand on se jeta, en 1789, dans toutes ces agitations de place publique, dans cette ivresse des rues et des opinions, qui fut plus étrangement compromis? ce fut le commerce, l'industrie, ces élémens de toute prospérité publique; tant que les idées révolutionnaires prévalurent, les intérêts furent partout en souffrance. Quand arriva le Consulat, avec son système d'administration forte, la prospérité publique se raffermit, et les fortunes privées se consolidèrent. Plus tard, lorsque la gloire eut ses folies, lorsque les revers vinrent après la victoire, les intérêts furent encore tristement sacrifiés, et ils ne se raffermirent qu'avec la paix et les Bourbons, qui les protégèrent avec tant de paternité. Après 1830, dans les jours de tourmente et d'épreuves, qu'étaient devenus la Bourse, l'industrie et le commerce? Il est évident que les intérêts sont aujourd'hui bien et dûment prévenus; ils savent les tristes jours de tempêtes, et à tout prix ils veulent les éviter.

C'est ici une grande force pour tout gouvernement existant qui protége l'ordre; la senti-

mentalité n'est plus de saison. Pour qu'un gouvernement soit fort, il faut que chaque individu reconnaisse qu'il y trouve protection pour sa personne et sa fortune. La conviction que la monarchie du 7 août nous protége est maintenant passée dans toute la classe moyenne, dans tous les intérêts qui ont besoin de défense. On sait que c'est par ses efforts que la paix a été maintenue, que si la monarchie était aujourd'hui ébranlée, la plus violente commotion menacerait la France et l'Europe; et c'est là une force d'opinion qui en vaut bien une autre. On ne ferait sans doute pas une croisade pour défendre la nouvelle royauté; mais on prendrait le fusil de garde national pour protéger l'ordre qui est inhérent à son gouvernement; et c'est bien quelque chose pour un pouvoir constitué.

La conviction de tous que la Bourse éprouverait une catastrophe au moindre mouvement politique, est une puissance si grande qu'elle rattache au fait existant même les esprits les plus prévenus; ajoutez à cela l'ébranlement des propriétés qui serait la suite d'une révolution, la perte absolue de toute espèce de commerce, la suspension de toutes relations inté-

rieures et extérieures, et l'on pourra juger quelle force se rattache à un système établi sur l'ordre et la paix du pays.

Notre époque a aussi fait passer dans l'ame de l'ouvrier cette foi naïve et sincère, qu'il n'y a de travail pour lui qu'avec la pacifique action du gouvernement; jusqu'ici on avait pu l'entraîner par des illusions: la gloire, les fortunes merveilleuses; il croyait tout trouver à la suite des révolutions. Il a pu maintenant s'enquérir par lui-même de leurs résultats effectifs; il a éprouvé combien de folles promesses lui étaient faites, combien de faux allèchemens lui étaient offerts; il s'est soumis à la hiérarchie sociale comme à un joug simple et naturel qu'il faut subir; il travaille et se livre à ses paisibles jouissances. Une école essaie de l'agiter encore par la question des salaires, par cette doctrine d'industrialisme, *à chacun selon sa capacité;* mais à Paris surtout, ces plaintes ne trouvent plus de retentissement; les caisses d'épargnes reçoivent les économies de l'ouvrier, et lient son existence à celle du trésor et du gouvernement même. Quelle grande force, pour le système monarchique, que d'être appuyé sur ce groupe d'intérêts qui

sont autant d'élémens d'ordre, après tant d'épreuves surtout du vide des doctrines révolutionnaires !

§ II.

L'OPINION PUBLIQUE.

Il faut distinguer dans la société les partis actifs, puissans, de l'opinion publique qu'ils dominent quelquefois, mais qui n'est pas en eux. Il est rare qu'un gouvernement puisse se maintenir long-temps lorsque cette opinion n'est pas pour lui, surtout lorsque les formes sociales sont ainsi organisées qu'elles appellent, par l'élection, l'expression du pays. Ainsi, quand les partis sont parvenus à dominer l'opinion publique, et que la lutte s'engage fortement entre le gouvernement et elle, il est

rare qu'au bout il n'y ait pas une catastrophe, témoin les derniers temps de la Restauration.

Or, l'opinion publique aujourd'hui est rattachée, je ne dis pas précisément d'enthousiasme et de dévouement, à la monarchie du 7 août; elle est à son égard dans les rapports de réflexion et d'un examen calme, mais elle appuie les deux conditions qui sont la base de cette monarchie, à savoir : la paix et la sécurité des intérêts. L'opinion est fatiguée des tourmentes et des révolutions; après l'agitation vient le repos, après la fièvre l'atonie; la société est maintenant lasse de tout ce qui la remue; elle a peur de l'éclat et du bruit.

Cela durera-t-il long-temps? C'est une question d'avenir. Dans notre pays si mobile, on passe du calme à l'orage sans savoir le pourquoi; mais la France est telle aujourd'hui qu'il ne pourrait y avoir la moindre émotion sans tout aussitôt inquiéter les forces de la société. Il y a même partialité remarquable dans ce mouvement des esprits; ils ne veulent pas être contrariés. L'opinion publique est exclusive, surveillante; elle ne souffre pas la moindre contradiction; elle surveille les partis, les dénonce, et peut-être le gouvernement est-il

même en deçà de cette tendance des esprits : ceux-ci voudraient, exigeraient davantage.

Cette puissance de l'opinion publique, tous les gouvernemens la recherchent et ils le doivent; elle est la vie et l'action du pouvoir. Les intérêts sont sans doute une force passive, indispensable; l'opinion se colore bien plus de passions et d'énergie, car elle n'est pas seulement passive, elle est active; elle s'empreint à tous les actes, elle en facilite l'exécution, de même que lorsqu'elle est hostile, elle en empêche l'accomplissement.

C'est une prétention du pouvoir comme des partis de se dire toujours les organes de l'opinion; c'est l'aveu qu'ils en sentent toute la force; mais à quel caractère reconnaître que l'opinion est avec vous? On a beau dire, et cela ressort de tous les pores du corps social, il y a aujourd'hui une franche allure dans le pouvoir qui indique bien qu'il peut beaucoup oser parce que le pays ose avec lui; qu'on se souvienne du Consulat et detout ce que Bonaparte puisa de confiance dans ce ferme appui du pays. Quand l'Empire se détache de l'opinion, que reste-t-il? une administration forte encore, des hommes d'énergie; toutefois,

comme le pays n'est plus là, la puissance de Napoléon tombe et croule.

Aujourd'hui faites des élections, consultez tout ce qui se meut même par les élémens démocratiques de votre constitution; eh bien, sauf quelques nuances imperceptibles, vous aurez l'expression unanime du maintien de ce qui est. Il y a besoin de ne plus changer; le peuple le plus mobile de l'Europe s'est pris d'une belle passion pour l'immuabilité de son gouvernement; on laisse encore se montrer quelques dissidences dans la manière de voir les questions accessoires; on peut bien souffrir quelques contradictions de détail, on se divise en tiers parti, en monarchistes constitutionnels, mais peu de personnes dans les actes de la vie publique osent se proclamer comme le symbole d'une opinion de renversement; et c'est ce qui place l'opposition dans cette position défensive qui est si peu en rapport avec ses allures habituelles. L'Opposition a le sentiment que l'opinion publique n'est plus avec elle, et alors elle éprouve le besoin de se justifier devant ce tribunal, de provoquer ses arrêts, de gagner ses bonnes grâces, et pour parvenir à ce résultat, il n'est sorte de protes-

tations qu'elle ne renouvelle. Elle est timide, embarrassée, elle proclame sans cesse son dévouement à la dynastie, sa foi monarchique bien profonde. Est-ce ainsi qu'elle agissait lorsque l'opinion publique était pour elle, lorsque le vent soufflait au triomphe de ses doctrines et qu'elle avait espérance d'un fort appui ? Il y a dans chaque parti une conviction de la vérité qu'il sent et avoue malgré lui. On ne se justifie point lorsque le pays vous justifie; quand on le prend pour juge, c'est qu'il cesse d'être votre auxiliaire !

Que sera cette opinion d'ici à deux, trois ans ? je n'en sais rien ; il faut si peu de choses pour l'entraîner dans un sens ou dans un autre ! capricieuse divinité, elle change ses faveurs et distribue ses grâces quelquefois sans discernement et sans motifs. Il est heureux aujourd'hui qu'elle se soit rattachée à cette grande idée de fixité et d'unité ; quand il n'y a plus de foi qui puisse retenir moralement les consciences humaines, il est satisfaisant que les intérêts et les opinions protégent l'ordre politique des sociétés. Ces forces auxiliaires donnent une facile action au Gouvernement, assurent l'exécution de la loi et fortifient l'au-

torité contre les attaques désordonnées des partis. Lorsque tout dans l'ordre moral est si violemment ébranlé par les passions, ôtez aux gouvernemens l'opinion et les intérêts, que restera-t-il pour les soutenir ?

§ III.

MOEURS MONARCHIQUES.

La société française a son type et son caractère; on veut la soumettre vainement à d'autres conditions, elle les secoue. Nos mœurs sont monarchiques; elles appellent les distinctions, les marques d'honneur et de supériorité. Il y a même plus ; la mode s'est aujourd'hui éprise des manières de l'aristocratie, de ses coutumes, de ses usages. C'est ce qui arrive souvent après tout dévergondage d'idées et

d'habitudes ; il y a tant de gens qui sont aises de jeter sur eux un vernis de bonne compagnie! Nous avons les grands seigneurs de Juillet, nos marquis des barricades. Cela peut avoir son côté plaisant; mais enfin il y a un bien à en retirer; la mode rétablit les distinctions, la hiérarchie des rangs qu'un coup de peuple et la législation d'égalité ont vainement cherché à démolir.

Jamais il n'y eut plus de prétentions à l'aristocratie. Je sais qu'on se trompe bien des fois; on prend les mauvaises mœurs pour celles des gentilshommes, les manières d'antichambre pour celles de boudoirs de la régence. Parce qu'on a des salons à la Pompadour, des glaces à la Dubarry; et qu'on foule aux pieds les tapis de la Savonnerie, on croit être dans les petits et grands appartemens de Louis XIV et de Louis XV; puérils rapprochemens! comme si ces traditions de bon goût et de bon ton s'étaient perpétuées à travers la génération soldatesque et compassée de l'Empire, comme si cette renaissance pouvait nous rendre une époque de belles manières et de suaves dissipations. Lorsqu'en grattant un peu un parchemin aux armes de duc et de comte, on trouve

d'autres noms honorables, mais bien bourgeois, on a beau avoir des éventails aux dessins, aux bergeries de Watteau, on n'est pas marquise; et d'ailleurs pourrait-on s'en plaindre, puisque pendant quinze ans tout ce beau monde improvisé a tant tourné en ridicule ces véritables marquises qui avaient le malheur d'avoir dans leurs ancêtres quelques Montmorency, un Coucy ou un Dunois?

Au reste, il faut féliciter le temps actuel d'être revenu bien vite à ces habitudes monarchiques qui seules nous conviennent, seules nous mettent en rapport avec les autres nations de l'Europe, et ont fait si long-temps de Paris le type de la civilisation. Nous ne sommes pas un peuple lacédémonien; il nous prend bien fantaisie de temps à autre d'aller camper sur les places publiques, de fouler aux pieds un trône, et de faire entendre autour de ses débris d'ignobles chants ou des moqueries populaires; mais peu à peu nous revenons au type qui nous fait Français ; nous aurons toujours horreur d'un régime qui adopterait la carmagnole ou le bonnet phrygien ; l'élégance des formes, c'est encore de l'aristocratie. Nous souhaitons l'égalité dans les lois, dans les rap-

ports de la vie, et nous ne sommes que jaloux de nos supérieurs, qu'envieux de cette longue suite d'ancêtres que les Romains portaient aux funérailles.

Quand on le peut, bien vite on se fait aristocrate, aristocrate par ses chevaux, par ses maîtresses, même par sa chaussure ou par ses gants. J'ai vu et touché beaucoup de ces nouvelles fortunes de la Révolution ; en vérité, je suis étonné du progrès que les idées conservatrices et aristocratiques ont fait dans toutes ces têtes. Tel qui fraternisait avec les mains calleuses des ouvriers, est maintenant blessé par le pli d'une rose ; on occupe toute sa journée à de petites parades de l'aristocratie anglaise ; on ne cause que de chasse, que de sa meute, que de la course au clocher, burlesque imitation dans un pays de petite culture, à travers des parcs de dix arpens, avec des chevaux qui s'effraient à chaque buisson d'une toise, et de cavaliers désarçonnés aux plus petits fossés. Qui pourrait déclamer encore contre ces belles et grandes chasses royales de Charles X, sa meute haletante, ce retentissement du cor dans les épaisses forêts de Compiègne ou de Fontainebleau?

Je répète que toutes ces imitations peuvent être puériles, mais qu'elles ont leur bon côté, car elles tendent à remettre en relief et en considération des idées et des choses qu'on avait cherché à démolir pendant vingt ans. Dans toutes les grandes secousses, il y a presque toujours une réaction qui marche; et les esprits observateurs n'auront pas été sans remarquer qu'un triple mouvement s'opérait, l'un favorable aux idées religieuses, l'autre au principe monarchique, le troisième enfin à l'aristocratie. Cela s'était vu une fois déjà sous le Consulat, après les violentes tourmentes de la révolution : ce n'était point caprice dans la tête de Napoléon; il ne faisait que suivre l'impulsion du moment quand il rétablissait le culte, l'unité du pouvoir, l'éclat de sa cour, et le magnifique appui des grandes fortunes.

Nous en sommes encore là aujourd'hui; nous arrivons à ces mêmes conditions de force morale et religieuse; et quand je me sers du mot de *force*, il faut en effet que cela en soit une bien grande, puisque tous les gouvernemens, tous les systèmes sont obligés d'y revenir! Vous parlez de l'énergie de votre principe populaire, énergie bien passagère, bien capri-

cieuse, bien peu soigneuse d'elle-même ; car enfin où est le gouvernement qu'elle a fondé et gardé un siècle seulement? Je ne sais. Il faut bien, au contraire, que la religion, la monarchie et l'aristocratie soient une trinité puissante, puisqu'après les secousses de toute espèce, les orages éclatans, elle revient toujours comme la condition naturelle de la société. Quand un fait se reproduit si souvent, il faut qu'il y ait une cause ; lorsqu'on n'est pas une puissance, on cherche vainement à s'imposer à la société. Si le principe démocratique est si fort, pourquoi, après s'être tant de fois emparé du gouvernement, ne le garde-t-il pas? Pourquoi affaibli, déchiré, se jette-t-il, le corps trempé de sueurs, couvert de sang et de boue, aux genoux du despotisme qui le presse de son pied de bronze, et l'épée et le fouet à la main le conduit à travers les siècles? Je ne crois de forces réelles qu'à ce qui dure ; le principe monarchique est partout. En France, il reparaît avec son cortége indispensable, l'esprit de la religion et de l'aristocratie : toutes ces puissances se tiennent là bien serrées ; leur division pourrait laisser seule triompher encore la démocratie, pour une

période courte sans doute, mais pour un temps de désolations et de ravages publics. J'ai foi dans l'avenir, parce que je vois la famille, la société revenir se courber sous le joug salutaire de l'unité religieuse et politique.

§ IV.

LE POUVOIR.

Il y a eu depuis vingt ans de rudes attaques contre l'autorité : on l'a démoralisé de toutes les manières en la présentant comme l'ennemie de la société; on a ébranlé ses forces, flétri son personnel ; mais telle était l'admirable organisation de l'Empire, le merveilleux éblouissement attaché à ses conceptions, que le pouvoir est resté encore une grande action pour qui le tient dans ses mains. Je ne parle

pas seulement des ressourses matérielles si nombreuses et si variées, mais encore de sa puissance morale sur l'imagination du peuple. La Restauration a vécu de ce prestige d'obéissance jeté dans tous les esprits par l'administration impériale ; les préfets sont encore protégés par ces traditions proconsulaires qui marquaient la toute-puissance des délégués de l'empereur.

Les forces matérielles du pouvoir sont grandes; tandis que les fonctions s'agitent autour de lui dans un but désordonné par mille fils divers et souvent sans rapports intimes, le pouvoir, lui, a un centre d'unité, une correspondance active et suivie, une police qui veille, une hiérarchie de fonctionnaires passivement obéissans, une administration qui recueille les faits, les rapproche et les médite, une force publique toujours disponible, une police inquiète, surveillante, un télégraphe qui transmet les ordres à pas de géans. Les révolutions politiques ont restreint sous plusieurs rapports l'action indispensable du pouvoir, mais il lui reste encore d'immenses attributions; le Code d'instruction criminelle met en lui tous les premiers actes de l'instruction

criminelle ; le préfet de police est à la fois magistrat et fonctionnaire public ; il peut tout pénétrer, tout voir ; mettez à la tête de ce faisceau d'autorité un ministre intelligent, assez fort pour ne jamais transiger avec le devoir, assez haut pour ne point user dans de petites querelles passionnées, dans de petits faits sans importance, les grandes forces que la société a mises à sa disposition, et puis l'on verra quel immense crédit le gouvernement exerce encore sur l'ensemble de l'organisation sociale.

Ce n'est pas tout : il est resté au cœur du peuple une vive crainte du pouvoir constitué et de ses agens ; ce n'est point respect moral comme en Angleterre pour le constable ; ce n'est point habitude de fléchir la tête sous la baguette blanche, c'est la peur, véritable peur du châtiment et de la peine. L'Empire avait habitué la multitude à ses vigoureuses allures ; un fonctionnaire revêtu de son écharpe imposait partout obéissance, parce qu'on savait que derrière lui était une main ferme qui n'hésitait jamais dans la répression. Je sais tous les échecs que ce système a éprouvés pendant les quinze années de Restauration. Les

pacifiques préfets de cette époque sortaient rarement de ces habitudes de paternelle gestion et de surveillance protectrice que le gouvernement leur commandait avant tout. Ce qui relevait alors l'action des préfets, c'était particulièrement l'autorité morale qu'ils exerçaient, leurs rapports avec la grande propriété, avec les influences locales. Ce ne fut qu'aux derniers temps de la Restauration que l'autorité des préfets fut méconnue et insultée; les fonctionnaires de toute espèce étaient livrés à la calomnie et à la diffamation; et pourtant le pouvoir avait encore son prestige, l'obéissance était partout assurée! on n'osait se mouvoir; on tracassait l'autorité, mais on se fût bien gardé de l'attaquer de front; on lui faisait des procès, on cherchait à opposer les tribunaux à l'administration, à tout user dans les conflits.

Après tant d'échecs, le pouvoir est toujours resté pouvoir ; aujourd'hui encore, s'il n'inspire plus le respect profond, cette religion de l'obéissance, on a crainte de lui, on commence à ne plus le braver impunément. Il n'a pas la force morale que donnent le temps et le culte qui s'attache à tout ce qui a traversé

les âges, mais on le redoute par le vaste déploiement de sa force matérielle. En toute circonstance le pouvoir a vigoureusement agi; il a étalé un luxe d'armes et de moyens militaires qui n'ont pas permis aux partis de méconnaître, si ce n'est le droit, au moins le fait du commandement. La société a croyance aujourd'hui qu'aucun accident perturbateur ne pourrait éclater sans qu'une immédiate répression vînt protéger le pays. C'est une puissance que cette conviction générale; je sais bien que ce n'est pas tout, et que lorsqu'on n'a pour soi que la force matérielle, il peut arriver telle circonstance qui affaiblisse la répression; mais en résultat l'obéissance est assurée et c'est quelque chose pour l'énergie des lois et de l'autorité. Les factions sont tracassières, remuantes, mais elles n'ont point cette unité, cette hiérarchie qui constituent l'organisation politique d'un pays; il faut en vérité qu'il y ait maladresse dans ceux qui ont pour eux le pouvoir et le perdent.

§ V.

ORGANISATION MILITAIRE.

La monarchie du 7 août possède un magnifique état militaire; c'est une de ses œuvres que cette reconstruction. Il faut faire honneur au maréchal Soult d'avoir rappelé là les élémens, non pas seulement d'une bonne armée pour l'extérieur, mais encore les principes d'une discipline telle que l'armée puisse être appelée à la répression des troubles intérieurs, charge bien plus délicate et plus difficile. Ai-je besoin de rappeler les élémens vicieux dont fut formé le premier noyau de l'armée après Juillet ? Quelle force pour la répression des troubles intérieurs que ce pêle-mêle de sous-officiers discutant l'obéissance, de vieux ser-

viteurs de l'Empire, de jeunes lieutenans improvisés dans les rues de Paris! Une telle organisation aurait-elle jamais pu réprimer les troubles? Cette armée aurait-elle fait feu sur l'émeute?

Le maréchal Soult vit de plus haut la question militaire; il n'ignorait pas la toute-puissance de la fidélité. Il savait que les braves officiers de la garde ro yale, que ces compagnies d'élites qui entouraient le trône sous le nom de gardes-du-corps, étaient la réunion des sous-officiers les plus instruits, les plus avancés dans l'art militaire; en peuplant l'armée de ces jeunes hommes sans distinction d'opinion, le maréchal faisait renaître les principes de l'obéissance la plus dévouée et la plus absolue; la garde avait montré une admirable fidélité; officiers, sous-officiers et soldats portaient haine à ces turbulences, à ces émeutes qu'ils avaient combattues sur un plus large plan dans les brûlantes journées de Juillet.

Je dois dire ici une vérité que le pouvoir sait bien. Quand les traditions de la vieille armée de la Restauration pénétrèrent les rangs de la nouvelle organisation militaire, officiers et soldats se rendirent en quelque sorte soli-

daires de l'échec qu'avait éprouvé la garde dans les rues de Paris; l'honneur de la troupe, profondément blessé par cette victoire de la multitude, voulut plus d'une fois reprendre ce qu'il avait perdu; le soldat ne fraternisa plus avec les masses émues qu'on décorait du nom de nation. Cette répugnance fortifia le dévouement de l'armée nouvelle; elle stimula le soldat dans la vigoureuse répression de l'émeute; la bataille perdue en Juillet, on la regagnait en Juin. C'est la vérité toute historique; et à mesure que l'armée s'épurera encore, à mesure qu'on y fera entrer des officiers des corps licenciés par la Révolution, et qu'on jetera dans ses rangs les fils de gentilshommes, de bons bourgeois, des classes enfin qui ont quelque chose et qui répondent par le sol et la fortune, on trouvera dans cette armée une obéissance plus profonde et plus dévouée; on n'aura plus de sous-officiers inquiets, des sociétés secrètes, des velléités républicaines. Quand on a été fidèle à son serment une fois, on donne de meilleures garanties au pouvoir nouveau à qui on le prête. Vous aurez, dit-on, une armée carliste, puérile accusation qu'il faut laisser à l'esprit de parti; on aura une

armée obéissante, disciplinée, ne raisonnant plus politique à tort et à travers, et incapable à tout jamais de se mêler aux troubles publics.

En l'état, l'armée est une grande force pour la monarchie du 7 août. On parle des secours prêtés par la garde nationale, et je suis loin de le contester, une garde de bourgeois est excellente pour la police des cités; c'est une précieuse institution sous ce rapport; mais aux temps de crises, les opinions sont mobiles; cette garde nationale, soumise à l'élection, peut obéir au souffle des partis, peut se laisser aller à des impressions instantanées et malheureuses. Une armée permanente est une force bien autrement protectrice; elle est aujourd'hui en parfaite intelligence avec l'ordre et le pouvoir; l'organisation militaire, la passive obéissance qu'elle constitue sont des bases puissantes qu'on ébranle difficilement!

On voudrait que l'armée fût peuple; elle ne peut pas l'être, elle ne doit pas l'être; il faut même se garder de briser cette petite séparation de mœurs et d'habitudes qui existe entre le soldat et le bourgeois. Cette fierté militaire est le seul lot qui reste à ces pauvres et nobles

hommes qui s'exposent à la mort pour l'obole que leur donne la patrie; ôtez-leur ce petit orgueil d'eux-mêmes, ce petit mépris de tout ce qui ne porte pas les armes comme eux, cette supériorité de l'homme des batailles, que leur restera-t-il en face du luxe et des commodités de la classe bourgeoise? Laissez leur répugnance pour tout ce qui est révolte de place publique, tumulte de paysans, mutineries de bas peuple, répugnance qui va si loin que dans la Vendée même, ces officiers que l'on nommait carlistes n'ont pas hésité à marcher contre le paysan vendéen. Chaque état a ses préjugés plus ou moins glorieux, conservez-les-lui; l'officier n'a que sa fidélité et son épée, noble lot qu'il faut lui abandonner intacts dans nos temps de passions. C'est bien assez déjà que l'égalité d'avancement ne fasse plus de distinctions dans les rangs de l'armée; si vous ébranlez encore la discipline, qui protégera la sûreté du pays?

§ VI.

SECOURS PRÊTÉS PAR LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE.

Il faut être juste envers les cabinets; la modération de leurs principes, l'habileté de leur conduite, la répugnance qu'ils ont eue pour les opinions révolutionnaires, l'appui loyal qu'ils ont accordé à la marche pacifique du cabinet du 7 août, ont puissamment aidé cette monarchie à sortir des embarras où la Révolution l'avait jetée. Les idées aujourd'hui sont assez avancées pour qu'on puisse se dispenser de toutes ces vaines déclamations contre l'influence des cabinets les uns sur les autres : un gouvernement n'est pas soumis à l'étranger, parce qu'il agit de concert avec lui dans des

mesures d'ordre général. Je ne pense pas que la France ait été placée isolément sur la carte de l'Europe, et que, dans sa fierté sauvage, elle doive s'envelopper de son manteau pour n'écouter ni les conseils, ni les avis des cabinets qui gravitent autour d'elle.

Rapprochement curieux! voilà des hommes qui prônent la fraternité des peuples européens dans une commune famille, et ils s'indignent de l'intimité des cabinets dans un but d'organisation sociale! Je pose en fait que cette intimité est indispensable en l'état des relations politiques, et que c'est à la sagesse et à la modération des cabinets que nous devons en partie l'harmonie générale dont nous jouissons. Il existait, il faut le dire, à l'origine de l'établissement du 7 août, bien des préventions contre cet ordre de choses, né spontanément en France; des esprits emportés l'auraient attaqué de face, l'auraient menacé dans son essence. Ce ne fut point ainsi qu'agirent les hommes d'état qui dirigeaient l'Europe; ils encouragèrent les progrès naissans du nouveau pouvoir vers l'ordre; ils facilitèrent par tous les moyens ses pénibles efforts pour remonter vers le bien.

La guerre, quelles qu'en eussent été les

chances, eût un moment imprimé partout la fièvre révolutionnaire; le gouvernement du 7 août n'aurait plus été maître de ses moyens; il eût été refoulé, meurtri. Quand la fierté d'un peuple est ainsi menacée par l'invasion et la conquête, elle ne se contient plus, elle déborde en révolutions. Qui ne se souvient que ce fut au bruit lugubre du canon d'alarme tiré sur le Pont-Neuf pour la prise de Verdun, qu'éclata le massacre du 2 septembre?

Les cabinets eurent donc la sagesse de ne point trop presser le gouvernement nouveau de la France; ils n'avaient pas d'abord confiance en lui, ils le tâtèrent. Au milieu de toutes ces questions délicates que la Révolution avait semées, toute l'étude des ambassadeurs à Paris dut être de pénétrer et de suivre les premiers pas de la monarchie du 7 août. On renonça à toute question de dynastie; on n'eût plus de répugnances que pour la propagande et l'esprit révolutionnaire, et désormais quelle que fût la noble main qui se chargeât de comprimer cet esprit, on dut lui reconnaître le droit et le pouvoir de manier le sceptre.

Cette question de dynastie écartée, les ambassadeurs purent agir avec plus de netteté; il

y eut sans doute des incidens délicats, et il en sera parlé dans ce livre lorsqu'il embrassera les systèmes politiques de MM. Laffitte et Périer; mais la question générale n'en était pas le moins du monde affectée; on ne mêlait aucun accessoire aux notes diplomatiques. S'agissait-il des troubles de Pologne? on s'exprimait sur le caractère spécial de ces troubles et non point sur la révolution française. S'agissait-il de rétablir le gouvernement et la police dans les fiefs héréditaires de l'Autriche, à Parme, à Modène? le cabinet de Vienne déclarait hautement qu'il ferait plutôt la guerre que de laisser là établir un gouvernement révolutionnaire; ces déclarations ne se liaient aucunement à la question de dynastie en France. Une telle forme s'adaptait à toutes les idées; elle jetait mille facilités dans les résultats définitifs des négociations. On ne se pressait pour rien; on se tenait dans les limites du juste, des droits acquis, dans la politique du *statu quo*. Si les cabinets s'étaient montrés exigeans, impérieux, ils eussent rencontré partout une route semée d'obstacles; ils eussent embarrassé le gouvernement français en le présentant comme l'instrument des desseins de l'Europe.

La guerre eût été un grand bouleversement; un état de choses humiliant pour la dynastie du 7 août était également un obstacle à la pacification, car alors on l'eût dépopularisée dans l'esprit des gens honnêtes. On se tint donc dans de justes limites; et quand l'Europe vit à la fin que ce gouvernement se dessinait de plus en plus dans les voies de répression contre l'esprit révolutionnaire, et qu'il rentrait dans les véritables conditions d'un système régulier, alors elle s'abandonna à son habilcté avec plus de confiance; elle lui prêta appui partout; elle l'associa à ses desseins. Il y a des esprits qui peuvent trouver cela un mal, comme si jamais la tendance commune des souverainetés vers la paix et la sécurité publique pouvait être un déshonneur et un principe humiliant pour un pays!

En face donc des élémens de désordre et des embarras qu'avait semés le programme de Juillet dans quelques institutions de la monarchie nouvelle, il y avait aussi de vastes garanties de sécurité. Les intérêts en tête, tous à la paix et à l'ordre, tous rattachés au système européen, tous craignant l'esprit de révolution qui tant de fois les avait compromis et blessés jus-

qu'aux entrailles. Elle avait aussi, cette monarchie, l'opinion pour elle, l'opinion bourgeoise, pacifique, qui avait répugnance pour les brouillons, pour tout ce tapage social qui ébranle les intérêts et les lois du pays; les mœurs, les habitudes, lesquelles tendent à l'unité et aux distinctions. Le gouvernement prenait le pouvoir, moralement affaibli sans doute, mais offrant encore assez de garanties dans ses élémens épars. Il préparait une puissante organisation militaire, établie à force de sueurs et de peines, énergique dans sa discipline et sa fidélité à l'honneur et à la loi du serment. Enfin, l'Europe tout entière s'intéressait à la monarchie nouvelle; les cabinets la considéraient comme la seule organisation répressive qu'une heureuse circonstance avait jetée là pour annuler le déplorable programme de Juillet. Ainsi, à côté des principes de destruction se trouvaient des forces protectrices. Maintenant quel usage en fit la monarchie du 7 août?

❀

HISTOIRE MINISTÉRIELLE

DE LA MONARCHIE DU 7 AOUT.

Lorsqu'on suit avec quelque attention l'histoire de la monarchie du 7 août, il est facile de distinguer plusieurs périodes ministérielles qui toutes ont influé plus ou moins sur les actes et la marche du gouvernement. Il y a un premier temps de la Révolution de Juillet où tout se fait à la hâte ; les pouvoirs de la société ont besoin d'en finir avec le provisoire ; on veut

9.

une constitution stable, libérale; on s'y précipite, et peut-être si ce pacte originaire eût été médité dans un temps plus calme, on se fût gardé d'y introduire tant d'élémens de vie populaire à une époque si fervente d'opinions; peut-être on n'eût pas entouré de tant de pensées méfiantes l'autorité publique, gardienne de tous les intérêts. Cette reconstruction politique n'appartient plus à la discussion. Le gouvernement ministériel entre seul dans son domaine jusqu'à l'époque actuelle.

Or, on ne peut confondre les phases de ce drame politique. Le pêle-mêle ministériel du mois d'août 1830, ce chaos si hétérogène n'est véritablement qu'un système de transition, qu'une administration provisoire pour arriver à la présidence de M. Laffitte dans le conseil. Cette combinaison avait un caractère si à part se composait d'élémens si divers, qu'il est impossible d'en définir exactement l'esprit et d'en écrire précisément l'histoire. Je demande ce que pouvait être un cabinet où se groupaient avec un portefeuille ou sans portefeuille, M. Molé et M. Dupont de l'Eure, M. Laffitte et M. Guizot, M. de Broglie et M. Bignon? Des esprits aussi incompatibles pouvaient-ils long-

temps s'entendre dans les questions délicates du Gouvernement, au milieu surtout de l'effervescence des opinions? et puis tout cela sans tête, sans chef de conseil; n'ayant aucun système arrêté?

Le ministère de M. Laffitte, qui lui succède, a un caractère plus prononcé; toute la partie modérée et gouvernementale se retire. C'est un cabinet honnête, mais incapable du bien, dominé par ce laisser-aller qui transige sans cesse avec l'émeute et avec l'Hôtel-de-Ville, débordé chaque matin par les idées révolutionnaires qui s'agitent et l'effraient.

Vient ensuite la main rude de M. Casimir Périer, point d'arrêt violent aux tendances mauvaises de la Révolution de Juillet. Ce ministère se pose nettement; il a deviné qu'au milieu d'une société qui de toute part croule en mille pièces, une volonté forte et unique est une protection pour l'ordre; il va haut à la répression de l'émeute, à l'émeute de la place publique, avec plus ou moins d'intelligence et de précautions. Le système de M. Périer n'est dominé par aucune autre pensée; il n'a aucune des grandes prévoyances d'avenir; il sent vi-

vement le mal actuel, s'en préoccupe et le réprime vigourcusement.

Je considère le système du maréchal Soult comme la partie d'organisation militaire de la Révolution de Juillet. C'est surtout sous ce point de vue qu'il faut l'approfondir vis-à-vis la France et l'Europe. Les doctrinaires rentrent avec le maréchal aux affaires; cela doit être. Quand une pensée de reconstruction arrive, il faut les hommes à idées à côté des hommes de force; l'intelligence et le bras!

Je définis l'administration passagère du maréchal Gérard, une hésitation perpétuelle entre le bien et le mal, entre l'ordre et la révolution, la paix et la guerre, la probité et l'intrigue subalterne? C'est à cette apparition du maréchal Gérard aux affaires qu'il faut attribuer l'importance du tiers parti, sa petite opposition sourde et tracassière pour arriver au ministère, son triomphe enfin au mois de novembre, son apparition au pouvoir, ridicule épisode où toute une fraction de Chambre s'use dans huit jours.

A la suite de cet essai du tiers parti arrivent encore MM. Guizot et de Broglie; c'est-à-dire la répression tenace, intelligente, habile, qui



n'est point la forte et brusque main de M. Périer. La répression doctrinaire procède par le raisonnement et la conviction ; ce n'est point une force qui s'impose et proclame son omnipotence, c'est un système qui se développe, s'explique et se justifie à la tribune. Avec M. Périer la pensée ne se révélait que par le coup ; avec les doctrinaires le coup se justifie par la pensée. C'est une théorie d'organisation sociale absolue que le ministère essaie avec ténacité.

Tous ces systèmes si divers s'appliquent à deux fins : ou il s'agit de l'administration intérieure du pays, et par conséquent des questions d'ordre, de justice, de paix publique, d'administration intime et départementale ; ou il s'agit des relations à l'extérieur, et alors des intérêts non moins graves de la paix ou de la guerre, du commerce, et de ses rapports avec les pays étrangers qui constituent la force, la prépondérance ou la faiblesse des états. J'en traiterai à part, car les affaires étrangères de la monarchie du 7 août en sont une partie habile et curieuse.

§ Ier.

PREMIER MINISTÈRE DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

Les premiers momens d'un pouvoir sont toujours difficiles. Après une grande révolution, quand tous les droits et les intérêts volent en éclat, comment improviser tout à coup un cabinet parfaitement d'accord de doctrines, composé d'hommes en harmonie d'antécédens et de principes? On s'explique très bien dès lors l'essai imparfait du premier ministère de la Révolution de Juillet, cet amalgame de personnages politiques choisis dans des nuances si diverses, avec des antécédens si opposés. On était pressé par les circonstances; on voulait

fondre les nuances, préparer un cabinet de coalition.

Il y avait là d'abord des hommes d'une couleur très révolutionnaire, des monarchistes incertains de Juillet. Dans quelle catégorie pouvait-on en effet placer MM. Laffitte, Dupont de l'Eure, et jusqu'à un certain point M. Bignon? Il y avait ensuite des esprits à idées absolues et dominatrices, tels que le duc de Broglie et M. Guizot; puis des hommes de cour de la nouvelle Révolution, les comtes Gérard et Sébastiani; des députés du centre gauche, M. Casimir Périer et M. Dupin aîné. Ensuite au-dessus d'eux tous, M. Molé, jeté là en dehors de sa sphère d'habitudes et de ses préoccupations politiques; esprit de gouvernement, éclairé par les faits, par les idées régulières et modérées.

Quel était donc ce cabinet divisé en ministres à portefeuilles, et ministres assistant au conseil? N'était-ce pas là exciter les jalousies, opposer ceux qui n'avaient point de portefeuilles à leurs collègues plus heureux? M. Laffitte avec ses idées de finance, ses plans hardis et les besoins de sa position, ne devait-il pas souhaiter la place de M. Louis? M. Dupin celle

de M. Dupont de l'Eure, et M. Bignon le portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du comte Molé?

Cependant, par cela seul que les hommes graves et sages sont en majorité dans ce conseil, on n'y laisse point trop dominer la pensée révolutionaire; M. de Lafayette, avait été moins consulté que M. de Talleyrand sur cette primitive organisation. Mais on s'arrête à des actes de peu d'importance, à fixer la décoration de la Légion-d'Honneur, à créer un corps d'amiraux, à abolir le titre de *monseigneur* pour les ministres, acte si important et si loué de M. Dupont de l'Eure. Tout est provisoire : on refait le conseil d'état; M. de Broglie en expulse la plupart des hommes de la Restauration, tout en le peuplant de quelques esprits distingués, presque tous appartenant au centre gauche de la Chambre, tels que M. Hély d'Oisel, de Cambon, Kératry, Bérenger. Ensuite viennent les petites sentimentalités qui suivent les révolutions; nécessités de circonstance, car tous les pouvoirs en sont là : le Panthéon n'est plus une église; il s'élève comme un monument aux grands hommes à qui la patrie est reconnaissante. On frappe des médailles pour la

commémoration de l'événement de Juillet, glorieuses journées, comme le dit l'acte du gouvernement : on impose le serment à tous les fonctionnaires; puis on commence à jeter les nouveaux principes de la Charte, la nécessité de la réélection des députés nommés aux fonctions publiques, le vote annuel des contingens de l'armée, l'application du jury aux délits de la presse.

Tous ces actes ne révèlent pas une pensée nette et précise; ils n'indiquent pas un système auquel les opinions puissent se rattacher. A chaque question, il y a tiraillement dans le conseil: on veut faire une loi d'élection, et les ministres sont en discorde sur le cens électoral qui est la base de tout système politique. C'est une situation qui ne peut durer.

D'ailleurs, la pensée du mouvement gronde autour de ce ministère; on en trouve les concessions imparfaites, les actes pleins d'hésitation; tous ces hommes de Juillet ne pensaient pas que cette administration fût constituée de manière à durer. Il y avait intrigue au sein même du cabinet. La fraction Dupont de l'Eure et de l'Hôtel-de-Ville avait son ministre tout trouvé, M. Odilon Barrot, qui devait rempla-

cer M. Guizot à l'intérieur; MM. Dupont de l'Eure et Laffitte l'appelaient de toutes leurs forces : M. Mauguin et le général Lamarque s'attachaient aux affaires étrangères et poussaient vigoureusement vers toutes les idées de propagande en haine des traités de 1814 et 1815.

Ce ministère avait-il au moins l'appui des Chambres? Et qu'étaient les Chambres depuis la Révolution de Juillet? On avait mis en question l'existence de la pairie, puis un tiers des pairs en était sorti, soit par la mesure d'expulsion pour les élus de Charles X, soit par refus de serment. Cette Chambre, morcelée, incertaine, ne pouvait être encore un appui aux idées d'ordre; dernier asile de l'aristocratie, elle subissait les haines révolutionnaires. On l'entourait de toute part pour la démolir; elle avait essayé quelques petits actes pour conquérir un peu de popularité; le comte Siméon avait proposé d'appliquer les délits de la presse à la juridiction des cours d'assises; le comte de Saint-Priest avait demandé à son tour l'abolition de la loi du sacrilége. L'opinion de l'Hôtel-de-Ville recevait presque avec dédain ces concessions de la pairie; désormais cette

pairie était abaissée; que de sueurs pour reconquérir un rôle digne d'elle?

La Chambre des Députés offrait-elle un meilleur appui à la portion du ministère dévouée à l'ordre? Cette Chambre n'était pas désorganisatrice; elle était éblouie, écrasée par la position que les événemens lui avaient faite. Si même le côté droit royaliste n'avait pas déserté son poste; s'il avait prêté appui, on aurait évité ces grandes secousses parlementaires de l'époque Laffitte. Mais une partie du côté droit avait donné sa démission; l'autre restait neutre et laissait aux prises le ministère avec la Révolution; d'où la faiblesse relative de MM. de Broglie, Guizot, Molé, en face de la portion active et remuante du cabinet qui voulait définitivement se substituer aux hommes modérés. Cette Chambre, au lieu de se dessiner fortement, passait son temps à des discussions sentimentales, renouvelées par MM. de Lameth, Lafayette, Eusèbe de Salverte, des temps naïfs de la Constituante ou de la Législative. Quelles capacités d'état que ce triumvirat couronné par la politique extérieure de M. Mauguin! On se perdait en disputes, en explications; les ministres étaient obligés

chaque jour de venir développer leur conduite à l'intérieur et à l'extérieur; il y avait tout à la fois peur et exigence; on faisait de la forfanterie à la tribune, et secrètement on avait crainte de renouveler le triste épisode des Cent-Jours.

Les sociétés populaires s'organisaient; une émeute qui demandait des têtes comme aux jours de 93 était venue gronder jusque sous les fenêtres du Palais-Royal. On processionnait en Grève, pour rappeler le supplice de Bories et des malheureux sergens de la Rochelle; tout cela au profit de la république. Et lorsque les auteurs principaux de ces désordres furent traduits devant la justice, ils osèrent apostropher leurs juges et les insulter à la face!

Il était impossible que des hommes d'ordre, des têtes de gouvernement, enfin que MM. Molé, de Broglie, Guizot, et M. Casimir Périer lui-même, restassent en présence d'une telle désorganisation. Tous avaient hâte de quitter le ministère, non point par de semblables motifs; ils n'étaient point déterminés par les mêmes mobiles. A une division sur la question du cens électoral, vint se joindre l'impossibilité bien reconnue, bien constatée de marcher dans cet

amalgame ministériel, tandis que MM. Lafayette, Odilon Barrot ménageaient l'émeute avec une bonhomie si ravissante, et s'opposaient à l'organisation régulière d'un principe de gouvernement.

Quand donc la partie modérée du conseil se retira, un nouveau cabinet dut s'organiser avec les élémens de la gauche. Le désordre de Vincennes et du Palais-Royal appelait ou une volonté ferme de résistance, ou des concessions immédiates. M. Casimir Périer s'était offert comme le symbole du premier système, il fut repoussé ; M. Laffitte prit la haute main du cabinet. Il fut porté à la présidence du conseil, avec la conviction profonde que seul il pouvait accomplir sans troubles et sans commotion le programme de Juillet.

§ II.

MINISTÈRE DE CONCESSIONS.

M. LAFFITTE.

Dans les affaires de gouvernement, il n'y a

jamais de système absolu; rarement on réalise une idée dans toutes ses conséquences. Si l'organisation de la pensée du côté gauche eût été complète, il fallait faire entrer, sous la présidence du conseil de M. Laffitte, M. Odilon Barrot à l'intérieur, M. Baude au commerce, et développer tout le programme de l'Hôtel-de-Ville; il fallait abaisser surtout le cens électoral, qui sait? peut-être jusqu'à 100 francs; placer tous les élémens de démocratie dans les institutions de la Charte.

Le ministère ne fut point organisé sur des bases aussi avancées; M. Odilon Barrot fut exclu du ministère; on lui préféra M. de Montalivet, caractère de dévouement monarchique, garantie donnée au prince, jeune héritier d'un nom cher par ses souvenirs de l'Empire, que la Restauration avait adopté, et qu'elle avait recouvert de l'hermine de la pairie. M. de Montalivet n'était pas un esprit à révolutions; il arrivait dans le ministère comme l'expression de la Chambre des Pairs si violemment attaquée par les hommes de l'Hôtel-de-Ville; il y venait avec de nobles amitiés, d'honorables relations politiques et une fermeté à l'épreuve. Ce n'était pas non plus un grand appui dans

les Chambres : sa parole n'était point toujours mesurée; tandis que M. Odilon Barrot offrait le secours d'un talent de tribune, d'une volonté aventureuse, d'une popularité courtoise et accommodante auprès de la multitude active, avec le besoin de se rendre important en la réprimant de sa main gantée de ministre ou de préfet.

Pour compenser le vide que M. Odilon Barrot n'était point appelé à remplir dans le cabinet de concessions, on jetait à l'instruction publique M. Mérilhou, l'ami et le secrétaire général de M. Dupont de l'Eure, avec des opinions arrêtées, mais avec un caractère incertain en politique et en administration, un de ceux qui avaient le plus puisamment aidé à la composition de la magistrature sur les bases de la Révolution de Juillet. M. Mérilhou, moins prononcé que M. Dupont de l'Eure, devait néanmoins le suivre en tous les votes décisifs. Dans cette primitive organisation du ministère, le comte Sébastiani et le maréchal Gérard avaient gardé leurs portefeuilles; une semaine après ils donnèrent leur démission et furent remplacés par M. d'Argout, homme d'esprit, de sollicitude et d'activité, et par le

maréchal Soult qui devait lui-même prendre plus tard la présidence du conseil et donner une impulsion organisatrice au département militaire qui lui était confié.

Le comte Sébastiani et le maréchal Gérard n'étaient restés que quelques jours pour aider la formation du nouveau conseil. Sans avoir une immense portée d'esprit, le général Sébastiani avait compris que la tendance du nouveau mouvement ministériel devait l'entraîner vers les concessions extrêmes, tout-à-fait en dehors de ses opinions et de ses habitudes d'aristocratie impériale. Je dois cette justice au général Sébastiani, que ce fut un des hommes qui rendirent le plus de service aux idées d'ordre européen, et cela parce qu'il sut se faire l'organe passif d'une prescience et d'une volonté plus haute que la sienne. Et quant au maréchal Gérard, appelé d'ailleurs à un commandement important, il n'avait jamais eu comme caractère politique des opinions à lui; son habitude avait toujours été de se laisser entourer par des esprits subalternes, et de subir avec résignation l'empire des médiocrités, qui s'attachent à certains hommes honorables comme à leur proie naturelle.

Le ministère Laffitte, quoique avec l'ambition de l'unité, offrait de notables nuances. S'il y avait un caractère politique qui, avec un véritable désir du bien, fût incapable de diriger les affaires, c'était M. Laffitte, démoralisé par ses propres catastrophes, absorbé de ses propres importances, n'ayant d'autres pensées que les projets qu'il avait conçus, ne faisant entendre d'autre parole que la sienne ; et puis, avec une négligence dans l'action qui laissait l'émeute et les opinions ardentes danser tranquillement à l'aise sur les ruines de l'ordre, au milieu de la démoralisation publique. M. Dupont de l'Eure, avec la même incapacité d'affaires que M. Laffitte, avait de plus que lui des engagemens avancés avec les opinions du programme, et un entêtement de principes et de formes qui laissait peu de ressources aux doctrines souples et habiles du gouvernement. C'était pour les questions judiciaires ce que Carnot avait été au ministère de l'intérieur pendant les Cent-Jours; puritains ministériels, qui par leur austérité rigide, par la raideur de leurs principes, perdent leur cause et le pays.

Quant à M. de Montalivet et à M. d'Argout,

ils exprimaient à peu près la même pensée, c'est-à-dire l'esprit de conciliation et de ménagement du roi; enfin le duc de Dalmatie était une main forte d'organisation, heureusement introduite au milieu de tous ces élémens de dissolution. Ce ministère allait agir en face de trois grandes difficultés : 1° la Chambre des Députés, modifiée par les élections successives; 2° l'émeute et les sociétés organisées; 3° enfin le procès contre les ministres de Charles X qui devait commencer devant la Chambre des Pairs.

Le ministère Laffitte et Dupont de l'Eure n'était pas précisément hostile à la majorité de la Chambre des Députés; il s'y trouvait appuyé sur le côté gauche, qui avait alors la grande popularité révolutionnaire. M. de Lafayette et les hommes de l'Hôtel-de-Ville, qui avaient espérance de s'introduire dans le nouveau cabinet par le patronage de M. Dupont de l'Eure, ne lui étaient pas opposés. Il avait en face la portion craintive des députés du centre gauche de l'ancienne Chambre, réunis à ce qui restait des débris de la droite raisonnable, laquelle commençait à sentir la nécessité d'appeler une administration de résistance.

Et d'ailleurs, les amis du nouveau ministère n'étaient pas commodes à satisfaire dans leurs exigences; tous ou presque tous appartenaient aux opinions les plus avancées; les uns soutenaient la doctrine de l'appel au peuple; les autres avaient prêté serment avec restrictions; tous faisaient des conditions de dissolution immédiate, de concessions indéfinies pour l'administration. C'était une de ces majorités sur lesquelles un pouvoir ne peut s'appuyer sans faire régner mille idées incompatibles avec tout gouvernement régulier. Je demande en effet ce que pouvait être un ministère qui avait pour amis des hommes de la portée gouvernementale de MM. Audry de Puyraveau, Eusèbe Salverte, Mauguin et de Corcelles. De concessions en concessions on était entraîné aux impossibilités d'administration, de politique intérieure et extérieure. En face de ces exigences et de ces amis si incommodes, si impérieux, il se trouvait au contraire une fraction craintive des émeutes qui invoquait à son aide les principes d'ordre, avec le besoin de se grouper autour d'une pensée d'administration. Cette opinion avait à sa tête des chefs de nuances diverses, mais tous également ligués

contre le désordre, tels que MM. Guizot et Casimir Périer. Pour eux, le ministère Laffitte n'était et ne pouvait être qu'une transition.

Il y avait donc chance dans un terme prochain de voir ce noyau se grossir et se transformer en une majorité pour soutenir un plus ferme système de gouvernement.

Le ministère de M. Laffitte avait également à agir en face de l'émeute. On pouvait dire que s'il avait plus de moyens efficaces de réprimer ces émeutes, parce qu'il traitait avec elles et qu'il y trouvait en quelque sorte des amis, ce système de concessions et de ménagemens devait perpétuer le mal et constituer le trouble comme un état social pour ainsi dire en permanence, car on pactisait avec la place publique de puissance à puissance. Enfin ce ministère avait à accomplir la tâche délicate du procès des ministres de Charles X devant la Cour des Pairs. Il avait ici à vaincre les passions de la victoire; il devait ne point se laisser aller à la peur et aux terribles conséquences du massacre des prisonniers par l'insurrection. Je ne dissimule point que cette situation était délicate.

La Chambre des Députés, quels que pussent

être les antécédens de sa position, n'était point corps et ame au ministère Laffitte; elle lui accordait majorité sans doute, mais la conduite incertaine de ce ministère, son attitude en face de l'émeute, la position qu'avaient su s'y créer M. Périer et le parti conservateur, faisaient hésiter la majorité; M. Laffitte et surtout M. Dupont de l'Eure s'y trouvaient mal à l'aise. M. Guizot déployait ses doctrines persévérantes, et autour de lui se groupaient déjà les hommes de modération et de capacité.

Toutes les nuances de la majorité n'avaient pas les mêmes idées sur les principes du Gouvernement; ainsi le parti de M. Guizot voyait dans la Révolution de Juillet un simple changement de dynastie qui avait limité le plus étroitement possible l'événement de la Révolution. C'est avec ces idées qu'il voulait ramener l'ordre dans les institutions, en les mettant en harmonie pourtant avec les nécessités nouvelles imposées par la Révolution de Juillet, ce grand fait qui dominait tous les autres.

Le parti Casimir Périer, sans avoir haine de la Restauration, voulait séparer la Révolution de Juillet de tous ses antécédens, et trouver dans la force de cette Révolution même des

conditions d'ordre et de durée; c'était ainsi réduire le Gouvernement à une répression purement matérielle, puisqu'on le détachait d'un principe moral, garantie si puissante de paix publique.

Ensuite venait le parti Dupin, qui voulait aussi l'ordre, l'ordre en vertu de la Révolution comme M. Périer, mais avec une haine malheureuse contre la race des Bourbons; instinct vivace qui ne s'expliquait dans la pensée de M. Dupin que par un souvenir de jeunesse, les tristes et ardentes déclamations de l'orateur de la Chambre des Cent-Jours. Il y avait en effet des hommes dans nos troubles publics qui avaient pris en horreur ce nom de Bourbon, sans réflexion, sans motif, et selon une belle image, comme la haine du loup contre l'agneau; le mot de Bourbon les animait d'une vive colère; ils ne pouvaient supporter ni les couleurs fleurdelisées, noble apanage de la vieille et grande chevalerie, ni les armoiries de Henri IV, ni l'histoire de Louis XIV!

Toutes ces nuances de la Chambre des Députés, quoique mues par des principes différens, avaient également peur de l'émeute; elles voulaient aussi ramener l'ordre, et, sous

ce point de vue, elles attaquaient par une opposition plus ou moins vive l'insouciance, le décousu du ministère de M. Laffitte. Ce ministère, je le répète, trouvait appui dans le côté gauche de la Chambre; mais ce côté gauche, exigeant, impérieux, faisait ses conditions, imposait ses caprices. D'abord, pouvait-il subir M. de Montalivet, et n'avait-il pas son ministre de l'intérieur tout trouvé, M. Odilon Barrot? Quelle importance n'avaient pas M. le préfet de la Seine et M. Baude, préfet de police?

Comme l'impulsion révolutionnaire était partie de Paris, il s'ensuivait que les deux magistrats de la capitale devaient avoir tendance à jouer le premier rôle. Les deux préfets rendaient plus compte de leur mission à M. de Lafayette qu'au gouvernement, aux associations qu'aux Chambres. Il y avait là aussi le procureur du roi, M. Comte, homme d'instruction, mais à idées arrêtées et tenaces; de sorte que les trois chefs de la police dans la capitale étaient en quelque sorte en dehors du Gouvernement; ils n'en reconnaissaient d'organe que M. Dupont de l'Eure. Le but commun était d'opérer un changement de ministère, et d'as-

surer toute l'influence au garde-des-sceaux.

Les projets les plus aventureux passaient par ces têtes; d'abord ils ne reconnaissaient qu'à demi l'autorité de la Chambre des Députés; la majorité les importunait; ils voulaient la dissolution immédiate, prompte; car la Chambre, selon eux, était sans mandat, sans existence reconnue et populaire. Quelques-uns d'entre eux en appelaient complètement à la souveraineté populaire, au suffrage universel; forts de l'émotion des masses, ils exagéraient la frayeur des pouvoirs pour en dominer les délibérations. En toute circonstance ils manifestaient leur haine, leurs méfiances de la majorité; on employait de petites taquineries, et M. Comte, le procureur du roi, n'alla-t-il pas jusqu'à faire assigner M. de Lameth, même par corps, pour répondre à certaines assertions sur les journaux que le député avait exprimées à la tribune?

Ainsi les hommes de l'Hôtel-de-Ville s'appuyaient sur leur popularité au dehors, sur les mouvemens tumultueux des masses contre le pouvoir régulier et constitutionnel de la Chambre des Députés; car cette Chambre, sans être complètement conservatrice, avait pour-

tant un instinct de gouvernement et d'ordre; elle aimait la personne de M. Laffitte; elle savait ses services à la nouvelle monarchie; elle ne voulait pas contrarier la marche du Gouvernement; mais la mollesse du président du conseil, la faiblesse de ses mesures, l'incertitude de ses desseins, faisaient sentir à la majorité que le pouvoir était compromis dans de telles mains, et que tôt ou tard les désordres triompheraient : à tout prix elle voulait éviter le ministère Odilon Barrot et Baude, c'est-à-dire la propagande et la guerre; elle ne voulait point jeter au hasard toutes les branches de la fortune publique. Un tel cabinet porterait-il M. de Lafayette au ministère de la guerre, réuni sans doute au commandement général des gardes nationales? Quel résultat d'ordre et de paix intérieure!

L'émeute grondait alors; elle s'était pour ainsi dire cantonnée, organisée. Toutes les autorités marchaient, certes, à la répression; mais quelle répression! M. de Lafayette accueillait, recevait chez lui tous les chefs des associations; il aimait ces hommages; sa probité indulgente, son laisser-aller de vieillard caressaient l'enthousiasme des plus jeunes tê-

tes; il partageait leurs griefs, encourageait leurs pétitions; son salon était ouvert aux députations d'étudians de toutes les écoles, aux réfugiés de tous les pays; il discutait sur le programme, il parlait haut de la mauvaise foi des gouvernans, de la souveraineté populaire qui, en dernier ressort, devait décider toujours entre les rois et les peuples. Il ne voulait pas l'anarchie; mais, comme le disait un homme d'esprit, il lui caressait le menton: tous étaient ses frères, ses amis, même ces hommes en lambeaux qui menaçaient les rues de Paris de leur sinistre apparition.

Sans doute après la grande émeute qui s'était régularisée en révolution, il était impossible d'agir avec toute rigueur contre cette multitude de troubles secondaires qui en étaient la conséquence et la suite; mais que signifiait cette manière de traiter de puissance à puissance avec la rébellion? Y avait-il un gouvernement possible, à ce prix? Après les agitations de décembre, M. de Lafayette entraîne la Chambre des Députés à voter des remercîmens même aux écoles: or, se souvient-on de ce que répondirent les écoles? Elles rejetèrent avec dédain les suffrages de la Chambre; elles

soutinrent qu'elles avaient fait leurs conditions, qu'elles avaient leur programme tout arrêté. Avec qui ? Avec M. de Lafayette ou M. Odilon Barrot, sans doute. Le ministère prit bien quelques mesures de discipline; mais les étudians furent presque aussitôt relâchés qu'arrêtés : singulier temps où chacun se pouvait dire et se poser membre du Gouvernement, où la force était partout, excepté là où doit se trouver le principe de toute force.

Cependant un peu d'ordre et d'énergie se manifesta dans le conseil à l'occasion du procès des ministres de Charles X à la Chambre des Pairs. L'histoire rendra ici une haute et éclatante justice à M. de Montalivet, à sa fermeté digne. La patrie lui doit de n'avoir pas été ensanglantée par le plus odieux guet-apens. Quel temps que celui où l'on voulait briser tout un pouvoir politique et porter à sa face cinq têtes d'hommes! et l'on disait que la population de Paris voulait de telles horreurs! Ceux-là calomniaient la garde nationale, la bourgeoisie, toutes les classes honnêtes, qui soutenaient qu'un tel attentat pouvait surgir dans un jour d'émeute. Et qui ne se souvient de la belle attitude de toutes les opinions, de

tous les sentimens des Parisiens courant sur la place publique pour arrêter ces torrens immondes de populace, inondant les rues de la Capitale?

Je crois que certains hommes voyaient dans ce procès une cause de changement de ministère; ils y poussaient de toutes leurs forces; l'émotion des rues de Paris servait de prétexte à un changement politique : on voulait bien sauver d'un massacre populaire la Chambre des Pairs et les cinq ministres accusés devant elle; mais on voulait briser la Chambre des Députés, trop molle, trop indifférente au gré de la gauche, annuler la Chambre des Pairs, bouleverser enfin la Constitution par un coup d'état, médité dans certains salons que l'histoire nommera, et parmi les hommes de l'Hôtel-de-Ville, sorte de Polignacs populaires, comme les nomma si bien un journal, lesquels voulaient la dictature de la Révolution, et usurper tous les pouvoirs.

La Chambre des Députés comprit bien qu'il fallait à la fin se montrer, qu'on devait sortir de cette situation si bizarre et si fausse avec les pouvoirs constitués; y avait-il au dehors quelques chose de supérieur à l'autorité légi-

time des deux Chambres, telle que la Constitution l'avait fixée? Le premier acte de la majorité pour ressaisir le pouvoir fut de priver M. de Lafayette du commandement général de la garde nationale. Ce fut ici un véritable retour vers l'unité gouvernementale. Les hommes raisonnables ne pouvaient s'expliquer cette sorte de généralat au-dessus des pouvoirs, au-dessus de la société, ce qui faisait dire à l'Europe qu'il y avait quelqu'un de plus roi que le roi des Français. M. de Lafayette fut brisé comme un roseau, parce qu'il est en France une opinion qui vous pousse et vous applaudit, quand on ose vouloir le bien et l'ordre.

M. Dupont de l'Eure crut devoir suivre son ami M. de Lafayette; c'était ici une nouvelle victoire monarchique. M. Dupont de l'Eure était un embarras dans le Gouvernement, sa rigide incapacité eût peu à peu bouleversé l'ordre des tribunaux; il était plus en dehors que dans le conseil; il était plus ministre de M. de Lafayette que du roi, de l'Hôtel-de-ville que de la France. Le tort du ministère à cette époque fut de ne pas s'être débarrassé sans retard des autorités secondaires qui entravaient la marche du Gouvernement, de M. Odilon

Barrot et de M. Baude, qui tous deux partageaient les opinions de M. Dupont de l'Eure, et visaient sourdement au renversement du ministère. La première condition d'un pouvoir quel qu'il soit, c'est que toutes ses parties soient homogènes; quand le fonctionnaire inférieur se croit affranchi du devoir et de l'obéissance, il n'y a plus de gouvernement.

Les ravages du 13 février vinrent bientôt révéler l'immense faute qu'on avait commise. Je n'excuse point les sentimentales scènes de Saint Germain-l'Auxerrois; les partis sont ainsi faits qu'ils s'exposent pour des puérilités d'opinions à perdre leur cause et l'avenir; mais les suites de la cérémonie légitimiste furent atroces. S'imagine-t-on au milieu de Paris civilisé, la destruction d'une église, l'autorité municipale abattant une croix, l'archevêché démoli; et tout cela en face d'une population sage, modérée, d'une garde nationale nombreuse, qu'une main invisible empêchait de déployer ses forces immenses comme elles s'étaient montrées dans l'émeute de décembre.

Ce n'était point le peuple de Paris qui commettait de tels excès, mais ces 30 milles prolétaires qui alimentent les Cours d'assises, et

c'étaient ces prolétaires dont on invoquait la terrible et périodique apparition pour faire changer la marche du Gouvernement! Quand M. Odilon Barrot reporte sa pensée sur ces tristes époques, je crois que plus d'un souvenir amer vient agiter sa vie politique. Puis ces mandats décernés contre M. l'archevêque de Paris par M. Baude! ces propositions improvisées pour expulser les Bourbons, cette obligation imposée au monarque d'effacer les fleurs de lis de ses armoires; tout cela supposait un désordre dans le ministère, une déplorable tendance à la tête de la société.

Cette anarchie se montra bien davantage encore, lorsqu'on vit en pleine tribune le préfet de la Seine, M. Odilon Barrot, engager une véritable querelle avec le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet. On s'en étonna dans la Chambre des Députés, et pourtant la cause était simple : c'est qu'il s'agissait de deux hommes égaux en pouvoirs, l'un ministre de l'Hôtel-de-Ville, l'autre de la couronne; l'un organe de cette municipalité qui brisait les croix, l'autre de la prérogative royale, qui voulait protéger les institutions, la liberté de conscience et la morale de la société!

Après l'émeute de février, le ministère Laffitte ne pouvait plus tenir; il était brisé, morcelé. M. Laffitte, abîmé par ses propres affaires, ne put résister aux circonstances, il donna sa démission. En quelles mains le pouvoir devait-il désormais tomber? Allait-il venir aux doctrinaires, à M. Guizot, qui avait posé son principe de quasi-Restauration? Les temps n'étaient pas préparés encore pour qu'on osât un résultat aussi large, aussi complet. On était trop rapproché de la Révolution de juillet, des scènes de désordre, pour qu'on pût appeler au pouvoir des esprits conversateurs. Les idées d'organisation n'étaient pas assez mûries! il fallait passer à travers la puissance d'une répression militaire. Des préventions existaient également contre M. Dupin; il n'avait point à la Chambre un assez grand ascendant; il ne commandait point encore à un parti. D'ailleurs le décousu politique d'une opinion mitoyenne ne convenait pas à une situation si fortement dessinée. Il n'y avait donc que la rude main de M. Périer pour assouplir les forces désordonnées de la Révolution sous le joug salutaire du gouvernement et des lois.

§ III.

MINISTÈRE DE COMPRESSION.

CASIMIR PÉRIER.

On se tromperait si on considérait le système de M. Casimir Périer comme une vaste répression morale du principe révolutionnaire ; son œuvre à lui est plus matérielle ; il s'agit de comprimer la force par la force, et de lutter en vertu de la Révolution contre la Révolution. Il faut bien comprendre la différence qui existe entre la répression des idées révolutionnaires par la morale éternelle, par le triomphe de légitimes principes, et cette action pure et simple d'un pouvoir qui se pose avec l'énergie d'un mouvement militaire, pour attaquer de

front l'émeute sur la place publique et dans les cités. M. Périer ne fit rien pour constituer l'ordre moral; il céda même à de déplorables exigences ; il sacrifia tout pour reconstituer l'ordre matériel. C'était là son œuvre; peut-être était-elle la seule possible dans son temps ! peut-être les pouvoirs de la société n'étaient point arrivés à cette époque de réflexions et de conscience où chacun apporte ses soins et sa volonté pour la reconstruction de l'édifice politique. On était encore sous l'autorité des journées populaires , sous ce prisme qui faisait tout voir et tout marcher dans les idées de bouleversement. Un point toutefois était gagné pour l'unité de gouvernement, c'était une présidence du conseil effective. M. Laffitte n'avait eu qu'une autorité nominale; le pouvoir était disséminé; M. Dupont de l'Eure était aussi puissant que lui, et avec M. Dupont de l'Eure , M. de Lafayette, M. Odilon Barrot et même M. Baude. Désormais il n'y eut dans le ministère que M. Périer. Le maréchal Soult s'absorbait dans la réorganisation militaire; on lui laissait pour cela toute liberté. La pensée d'unité gouvernementale fut entièrement abandonnée à M. Périer ; lui-même déclara ne tenir son

pouvoir que de la majorité de la Chambre. On entrait donc dans un ordre de chose régulier; il y avait espérance d'aboutir à des résultats rassurans pour la paix du pays.

J'ai dit que le système de M. Périer subit mille concessions aux principes révolutionnaires, tout en réprimant matériellement la Révolution. La première et la plus capitale, ce fut moins encore la loi qui expulsait les Bourbons avec tant de haine et de précautions minutieuses, que la dissolution de la Chambre des Députés. Cette Chambre, compromise avec la Révolution, n'était pas au fond révolutionnaire; elle avait accepté ce fait, l'avait régularisé autant que possible, mais elle n'aurait jamais consenti à des mesures trop ouvertement désorganisatrices. Quoique un tiers de ses membres eussent été nouvellement élus dans la gauche du pays, jamais elle n'aurait manqué aux principes monarchiques, et c'est pourquoi elle avait soulevé la méfiance des factions.

M. Périer obéit ici à ces murmures du dehors, que les partis savent grossir à leur gré; on disait: « La Chambre est usée; elle est le produit du double vote; il faut faire une loi

provisoire d'élections, et puis convoquer les nouveaux colléges, consulter le pays après l'immense épreuve de la Révolution. »

C'est une des tactiques habituelles des partis de dire et répéter sans cesse que les pouvoirs sont usés quand ils leur déplaisent. Lorsqu'une majorité ne marche pas dans leur sens, de suite ils s'écrient qu'elle est finie, qu'elle ne peut plus rien faire pour et dans le pays. M. Périer eut la faiblesse de céder à ces clameurs; et voici les résultats que cette dissolution eut encore sur les affaires.

Les journaux saisirent avec un instinct merveilleux la question fondamentale qui allait s'agiter à la session suivante pour en faire un type; ils imposèrent en quelque sorte un mandat impératif. Ce mandat impératif était sur la question de l'hérédité de la pairie. Je ne sache pas d'arme plus favorable aux partis, quand il s'agit des élections, qu'une question nette à poser. C'est ainsi que l'Adresse des 221 était devenue une formule saisissable pour tous, et qui ne laissait plus à hésiter en face du ministère de M. de Polignac. L'hérédité de la Chambre des Pairs devint cette même formule saisissante pour les colléges de 1831; on

dit aux électeurs : « Votez pour ou contre l'hérédité de la pairie. » Rien n'était sans doute plus contraire aux règles du gouvernement représentatif, à la liberté bien entendue, qu'un mandat impératif ; mais qu'importait une légalité de plus ou du moins aux hommes d'état du programme ; il fallait aboutir à leurs fins.

Les députés arrivèrent donc avec cette sorte de mandat impératif, et ici il fallut que M. Périer courbât la tête devant la souveraineté de cette Chambre. Ce fut encore un déplorable spectacle de soumission et d'abaissement du pouvoir, une étrange contradiction d'énergie matérielle et de faiblesse morale ! on dut subir les opinions nées dans un moment d'effervescence. M. Périer déclarait que l'hérédité de la pairie était une institution monarchique, indispensable, et M. Périer consentait à subir le vote absolu d'une majorité qui abolissait l'hérédité !

Les partisans du programme dans leur système de coups d'état populaires, professaient de leur côté une étrange doctrine ; ils disaient : « La Chambre nouvelle est pouvoir constituant ; elle peut voter à elle seule l'abolition de l'hé-

rédité; elle n'a pas besoin du concours de la Chambre des Pairs. » Ce pouvoir exorbitant, absolu, la Révolution le réclamait comme une nécessité, car il abaissait, il annulait la Chambre des Pairs; il perpétuait surtout cette idée que c'est à la Chambre élective seule qu'appartient le pouvoir constituant, la souveraineté du peuple. La prétention de constituer est toujours l'apanage des esprits absolus et des opinions extrêmes; les amis de M. de Polignac reconnaissaient un pouvoir constituant dans la royauté, comme les amis de M. de Lafayette le voyaient dans le peuple et la Chambre des Députés; ils n'admettent jamais l'idée d'un concours de pouvoirs qui, se prêtant un commun appui, respectent mutuellement leurs prérogatives.

Cette Chambre des Députés, qui entourait M. Périer, était inquiète, toute empreinte d'une mauvaise éducation politique. Si la peur lui fait seconder en certaines circonstances le pouvoir menacé, elle se venge dans les petites choses; c'est l'aristocratie, c'est la religion qui la fatiguent. Une prérogative doit être libre, c'est celle qu'exerce la royauté quand elle choisit les membres de la Chambre des Pairs;

pourquoi des catégories, pourquoi des précautions? le roi nomme, sauf la responsabilité ministérielle; c'est ce qui se fait en Angleterre. On posa cependant de nombreuses catégories, de telle sorte qu'un vieux maire de Paris sans antécédens pût être choisi, tandis que de nobles et riches maisons devaient subir des conditions populaires pour être aptes à la pairie; catégories au reste si étendues, qu'avec un peu d'habileté le pouvoir peut éluder l'une après l'autre toutes les prescriptions de la loi.

M. Périer si faible, si facile sur les concessions qui touchent à l'ordre moral des sociétés, revient à toute son énergie, à toute sa fermeté quand il s'agit de répression et d'organisation du Gouvernement. L'obéissance passive est imposée à chaque fonctionnaire; on reconnaît ce principe protecteur de tout ordre politique, que les agens doivent leur concours au Gouvernement, et qu'ils ne peuvent le contrarier dans son esprit et dans sa marche. La situation si bizarre des préfets de la Seine et de police vis-à-vis le ministre de l'intérieur a cessé; une seule impulsion part d'en haut; on va droit aux moyens pour rétablir l'ordre et les finances; la perception de l'impôt qui re-

cevait quelque atteinte est rétablie sur des bases régulières.

Ce caractère de fer de M. Périer se retrouve encore dans les troubles de Lyon, causés par ces fatales doctrines que l'école libérale a jetées dans tous les esprits. La question des salaires a besoin d'une solution; elle est toute sanglante dans la seconde ville du royaume, à Lyon, où une lutte s'engage entre l'ouvrier et le maître; M. Périer se montre inflexible, « point de concessions, s'écrie-t-il; il faut que la question se décide. »

Ici commence à se montrer d'une manière formidable l'action militaire reconstruite par le maréchal Soult depuis la Révolution de Juillet. C'est la troupe de ligne qui marche seule sous le commandement du vieux maréchal contre les masses insurgées; c'est la lutte de Juillet, mais sous une autre forme. La conséquence de cette grande répression militaire fut de créer une puissante autorité au maréchal Soult; il n'était point le rival de M. Périer, mais moins rude que lui dans les formes et dans ses rapports avec le roi, engagé dans le mouvement de répression pour l'émeute, il pouvait plus facilement se tourner vers un tiers parti qui

se dessinerait contre M. Casimir Périer; le cas de guerre échéant, le maréchal Soult présentait de vastes garanties d'organisation et de capacité militaire.

Les premiers développemens du système Périer furent protecteurs de l'ordre; on réprime la licence ordurière des placards, des crieurs et des afficheurs; une loi sur les attroupemens donne des moyens répressifs pour comprimer l'émeute sur-le-champ; on poursuit haut les clubs, les associations improvisées, où les principes du jacobinisme éclatent et se manifestent. Dans cette lutte, l'opinion de M. Guizot et des doctrinaires seconde de tous ses moyens les efforts de M. Périer; elle sent que son temps n'est point venu; on y marche; la tempête gronde encore trop violente; les doctrinaires ne sont pas assez engagés avec Juillet pour convenir au principe révolutionnaire; ils se rallient donc à un système qui prépare les voies à la restauration pacifique des véritables principes de gouvernement et d'éternelle morale.

A la fin de cette session de 1832, la Chambre des Députés paraît mieux se discipliner, elle se groupe dans le vote par masses distinc-

tes et positives. Jusqu'ici l'opposition s'était montrée vague dans ses désirs; elle avait déguisé son esprit sous les apparences d'un zèle d'économie et de bien public. Alors elle va discuter la question de la liste civile. Dans ces débats, les haines pour la royauté se révèlent; l'opposition développe en quelque sorte les lettres de M. de Cormenin sur la liste civile, épigrammes vivement acérées contre le système monarchique. On s'en prend aux petites choses, aux petits incidens; s'imagine-t-on, par exemple, que la Chambre des Députés crut avoir fait une grande économie en supprimant le château de Compiègne et quelques vingtaines de mille francs de rentes en fermes, du domaine de la couronne? Voyez quel grand résultat, quel triomphe que d'obtenir la vente du château de Bagatelle et de la forêt de Compiègne! c'était compromettre l'existence de tout un arrondissement, c'était condamner à la vétusté et au délabrement un des beaux joyaux de la couronne; qu'importait! on ne prenait pas garde à de si petites choses; on voulait démoraliser, taquiner le pouvoir royal, c'était le but intime, à peine déguisé.

Cette opposition se croit alors assez forte

pour tenter un grand acte, et cet acte ce fut le compte-rendu. Ce qui perd les opinions en général, c'est la tentative d'un coup de force échoué; car ce n'est alors qu'un coup de folie. Le compte-rendu était la formule la plus complète des opinions du programme de l'Hôtel-de-Ville et des monarchistes en vertu de ce programme; c'était la plus amère critique du système suivi par le Gouvernement du roi; c'était une dénonciation en forme, une rupture ouverte avec le système de la couronne; quelques expressions étudiées cachaient, sous un voile transparent, le dessein avoué d'une inévitable révolution dans l'avenir.

Ce compte-rendu fut d'un excellent effet contre les signataires, car il fit connaître leurs desseins, les conditions qu'ils faisaient : c'était un programme du Gouvernement, un acte d'opposition extrà-parlementaire. Tous les partis déçus en viennent à ces extrêmes; quand ils ne sont plus dans la Constitution, ils se mettent plus à l'aise au dehors; quand ils ne peuvent plus régner par les conditions de Gouvernement, ils s'affranchissent du Gouvernement. L'opinion du compte-rendu étant ainsi bien tranchée, la Chambre pouvait désormais se

dessiner pour ou contre; on avait un signe certain, et comme les opinions du compte-rendu étaient très avancées, grand nombre de députés se trouvèrent éclairés subitement sur les desseins de la gauche. Jusque là l'incertitude était inscrite sur leur bannière; alors ils passèrent sans hésitation aux principes du Gouvernement conservateur.

A cette époque s'éleva aussi un autre embarras pour ce Gouvernement, ce fut l'opinion du tiers parti qui, ne se plaçant ni dedans ni dehors, n'adopta pleinement aucune formule. Rien n'est plus dangereux dans la marche des affaires que ces opinions incertaines qui ne se montrent franchement pour aucune idée saillante et dessinée. Quand un parti est franc et net, on le reconnaît, on le combat; c'est un adversaire qui avoue sa couleur et qui ne prend pas de masque; il offre la bataille, on l'accepte; s'il propose un secours, on en connaît la portée. Mais qu'est-ce qu'une opinion insaisissable qui formule ses griefs d'une manière si vague, son principe de Gouvernement sous des formes si nuageuses qu'on ne peut ni le reconnaître ni l'atteindre? Si le pouvoir tant désiré arrive aux chefs de ce parti, ils hésitent

à le prendre, parce qu'ils ont peur de compromettre leur position et leur popularité; lorsqu'ils en sont en dehors, ils le harcèlent, le taquinent. M. C. Périer ne vit que poindre ce tiers parti; la mort l'arracha à son œuvre patriotique, lutte vigoureuse d'instinct, de passions, plutôt que de réflexion sage et modérée. M. Périer, je le répète, fut l'homme de son temps; il défendit la société comme elle voulut l'être, en vertu de l'énergie révolutionnaire, par la force opposée à la force. Il fit plus d'une concession de principes, plus d'une faute grave; la plus impardonnable fut d'avoir consenti à l'abolition de l'hérédité de la pairie. S'il n'avait pas dissous la Chambre, il n'y aurait pas eu de mandat impératif; il aurait sauvé l'hérédité!

§ IV.

MINISTÈRE D'ORGANISATION MILITAIRE.

MARÉCHAL SOULT.

La force triomphante sous M. Périer eut be-

soin surtout de s'organiser militairement. Avec le principe ouvertement posé que le pouvoir devait se défendre à tout prix, il était essentiel de préparer une force militaire imposante, et de mettre à la tête du système le ministre-maréchal qui avait le plus puissamment contribué à maintenir les liens de la discipline. M. C. Périer avait péri à l'œuvre; il n'était point soldat et avait employé le soldat. Pour rétablir dans la société la crainte du pouvoir, on devait camper en quelque sorte sur la place publique et attaquer les partis de face; il fallait un général renommé par ses antécédens. Le duc de Dalmatie était encore l'homme de la situation.

Une violente attaque venait d'être tentée; le 5 et le 6 juin avaient vu des funérailles et la guerre civile sur un cercueil. La victoire était restée à l'armée; elle avait repris sa force morale et son ascendant. Rien n'était plus simple que la présidence du conseil dût arriver au maréchal qui, par sa présence et sa coopération, venait de redonner la vie au pouvoir, attaqué en bataille rangée par le parti républicain. Je n'ai point à me prononcer sur l'application du système militaire, sur l'état de

siége de Paris, sur les conseils de guerre; tout cela était la suite du combat. L'arrêt de la Cour de cassation brisa cette tentative vers une répression violente. Les hommes réfléchis durent voir combien était grand le service rendu par M. Dupin en maintenant l'inamovibilité des magistrats. Par la résistance de la Cour de cassation dans la crise, on dut reconnaître quelle opposition eût trouvée dans les rangs de la magistrature le système du Gouvernement, si M. Dupont de l'Eure avait pu remanier à son gré toutes les Cours royales.

On peut appeler le temps qui s'écoule depuis le mois d'avril jusqu'au ministère du 11 octobre, la lutte fatale de tout ce que les partis ont de folie, de perversité, de désorganisation, et le pouvoir d'énergie, de violence, de police; tristes nécessités qui doivent former de rares exceptions dans la vie des états. D'une part, la conjuration insensée du Midi, ce débarquement de la duchesse de Berry, entraînée là par je ne sais quelle frénésie de parti, sans possibilité de triomphe, sans espérance du moindre succès; puis la Vendée en armes secouant son drapeau de guerre civile, essayant encore quelques-unes de ces entreprises mal-

heureuses qui avaient si long-temps empêché l'avènement de la Restauration. Et dans le parti opposé, les troubles de Grenoble, les journées des 5 et 6 juin retentissantes et trouvant de l'écho dans toutes les cités.

En face de ces attaques vives et persévérantes, le ministère ne ménageant plus rien, la mitraille dans les rues de Paris, les conseils de guerre en permanence, l'état de siége dans la Vendée, les arrestations par masses d'hommes; enfin, et comme couronnant ce triste édifice de nécesssités malheureuses, la captivité de la duchesse de Berry, livrée par une infamie de police.

C'est au milieu de ce système de sombre transition, que se forma, sous la main du maréchal Soult, le ministère du 11 octobre. Il est ici bien nécessaire de démêler les différens élémens qui composaient cette nouvelle administration. On remarquera d'abord que l'opinion doctrinaire en était sinon la base, au moins un accessoire principal; M. de Broglie prenait les affaires étrangères, et M. Guizot l'instruction publique. Les hommes politiques pensaient alors qu'il ne suffisait pas d'avoir établi la victoire de l'armée sur les partis, mais

qu'il fallait organiser cette victoire, la faire pénétrer dans les institutions, réunir et coordonner enfin une majorité compacte autour des principes d'ordre. On n'avait point le courage encore d'aller à la restauration des idées; on voulait constituer sur des bases législatives une vigoureuse répression, telle que la société n'eût pas à gémir chaque mois sur les tristes destinées de son avenir. L'ordre public ne pouvait pas être mis en question toutes les vingt-quatre heures.

M. Humann venait fortifier cette portion haute et rationnelle du ministère. Les finances se maintiennent par les principes de sécurité générale; M. Humann devait prêter secours à la fraction du conseil qui voulait avant tout établir la puissance sociale et formuler un plan rationnel de gouvernement. M. Thiers était appelé au ministère de l'intérieur; il le céda plus tard à M. d'Argout pour passer lui-même aux travaux publics. M. Thiers, lié au système Laffitte, s'en était entièrement détaché pour soutenir le gouvernement de M. Casimir Périer; il l'avait fait avec un talent hésitant d'abord, et qui prit un développement remarquable dans la question de l'hérédité de la pairie. Là

se trouvant sur un terrain parfait, il était accouru en aide aux principes conservateurs; oubliant avec une entière abnégation sa vie antérieure, il était devenu monarchiste zélé, quelquefois avec des contradictions singulières, mais toujours avec une verve remarquable, voltigeant de droite à gauche avec un aplomb d'étndes, de faits, de documens merveilleusement aptes à éclairer, séduire et tromper les pouvoirs politiques. On savait bien ce qu'on faisait après les journées de juin, en plaçant M. Thiers au ministère de l'intérieur; adepte fervent de la doctrine de nécessité, ce n'était point un homme à s'arrêter sur les moyens; sa police, il devait l'employer à l'égard des partis, sinon avec l'habilité de Fouché, au moins avec ses traditions et ses formes qui se rattachaient peu à la moratité. Ce fut sous son ministère qu'eut lieu l'arrestation de la duchesse de Berry, et l'on en sait l'ignoble histoire.

En matière de police, quand une mission est finie, on vous l'enlève; et c'est ainsi peut-être qu'on en agit avec M. Thiers. Du ministère de l'intérieur on le fit passer aux travaux publics, et M. d'Argout, homme de mœurs fermes et polies et d'activité administrative,

fut mis à la tête du département de l'intérieur. On conserva M. Barthe aux sceaux, faute de tactique incontestable, car s'il faut des transfuges pour le soutien d'un gouvernement, il y faut rarement de ces caractères qui sont trop compromis dans le passé pour inspirer jamais confiance. Ce fut un tort immense que de mettre à la tête d'une justice d'ordre celui qui à une autre époque s'était affilié à des sociétés secrètes constituées pour le désordre.

Quand ce ministère se présenta devant la Chambre des Députés immédiatement convoquée, l'un des grands pouvoirs de l'état, la Chambre des Paris, venait d'être largement modifié. A la suite de la loi qui abolissait l'hérédité, une promotion de pairs avait été faite dans l'esprit des catégories. Je n'attaque point cette promotion, je dois même dire qu'elle fut heureusement choisie, mieux que les circonstances pouvaient le faire espérer et le permettre; j'établis seulement que dans cette liste on s'arrêta un peu trop aux illustrations personnelles, souveraineté toujours contestable, supériorité toujours vague dans un monde de doutes et d'examens; on n'alla pas assez à la terre, à la fortune, à cette aristocratie de nais-

sance et du sol à laquelle la Révolution de Juillet semblait avoir voué une méfiance spéciale.

Sans doute la Chambre des Pairs doit appeler toutes les illustrations; c'est leur vétérance en quelque sorte; mais la Chambre des Pairs, pouvoir essentiellement conservateur, ne doit pas se résumer dans cette unique candidature. Il y a même dans les illustrations une origine aventureuse, mobile, rarement conservatrice; la hardiesse des découvertes, l'esprit de nouveautés, c'est l'illustration de la science; le guerrier valeureux qui court aux champs de bataille, c'est l'illustration dans l'armée. Or, dans cette double carrière, on aime les nouveautés, on se joue des périls. On est tenté de se jeter dans les expériences politiques quand on a passé sa vie dans les nobles hardiesses de l'esprit ou du cœur.

Ainsi donc la promotion de pairs sous M. Périer ne fut point une force réelle pour la pairie. Cette pairie avait bien essayé quelque faible résistance sur le budget, sur les lois du divorce et du 21 janvier; mais en toutes les circonstances elle avait été traitée avec un dédain superbe par la Chambre élective. A peine les

députés supportaient-ils la moindre contradiction ; ils étaient presque toujours tentés d'en appeler au pouvoir constituant, souveraineté populaire qu'ils semblaient n'avoir abdiquée qu'un moment. La Chambre élective au reste se montra plus malléable dans cette session que dans la précédente; l'émeute des 5 et 6 juin et la grande faute du compte-rendu avaient porté des conseils salutaires; la majorité avait bien conservé toutes ses petites passions contre le principe religieux et l'aristocratie, ses haines contre la Restauration; elle eût volontiers aboli toutes les institutions qui soutiennent l'ordre éternel des monarchies ; elle écoutait à peine ces hautes questions de morale religieuse qui maintiennent les peuples dans le respect des lois. Tout cela était au-dessus de son intelligence; elle venait là avec ses instincts de révolution, et les gardait. S'agissait-il au contraire de prêter force pour la répression de l'émeute, elle eût tout donné, finances, pouvoirs extraordinaires. C'était le premier degré d'une réaction vers le bien. Quand une société est désorganisée, coûte qui coûte il faut se hâter de la reconstruire; l'idée morale ne vient qu'après; refaites d'abord l'édifice,

puis vous lui donnerez le principe de durée, les élémens de force.

Lorsque cette Chambre se réunit au mois de novembre, elle était sous l'impression des journées des 5 et 6 juin ; l'opposition était hésitante, on l'attaqua de front. Il y eut des poursuites contre M. Cabet, de violentes attaques contre M. Garnier Pagès ; et comme dans ces grandes crises les timides viennent toujours au secours du pouvoir qui veut fermement, la majorité ministérielle s'accrut.

C'est dans cette session que M. Viennet s'écria : « La légalité nous tue ! » Non ce n'était pas la légalité qui tuait, mais le principe révolutionnaire et son retentissement ; la majorité ne voulait pas se l'avouer, mais le mal était là. La légalité n'a jamais tué de gouvernement ; et quand au contraire les principes révolutionnaires s'en emparent, ils créent un état de malaise permanent, de luttes incessantes qui en effet tuent les lois et fatiguent la paix du pays à travers même la répression la plus violente.

C'était un singulier spectacle que cette majorité, attaquant sous main les garanties sociales, tous les appuis naturels du trône ;

brisant les majorats, se fâchant tout rouge de ce qu'on n'abolissait pas l'anniversaire de l'attentat du 21 janvier, rétablissant le divorce, annulant les titres de noblesse, souriant presque philosophiquement au triste spectacle de l'abattement des croix et de la profanation des temples; et puis cette même majorité s'étonnant que la société fût sans frein, que la multitude oisive et sans mœurs se précipitât vers le trouble politique; elle effaçait tous les prestiges, toutes les croyances, et puis elle demandait l'obéissance et le respect des masses pour l'autorité, qui est aussi une croyance.

Le système ministériel marchait à la répression violente; le maréchal Soult dominait le conseil de sa pensée. Tout se ressent de cette impulsion forte du soldat; Paris était en état de siége, on songe à l'entourer d'une ceinture de forts. C'était une précaution simple, toute naturelle; le peuple n'étant plus retenu par le principe moral de l'autorité, il fallait le contenir par l'aspect du canon. Cette pensée du maréchal s'imprime à toutes les résolutions; toutes les mesures partent du principe militaire; le tambour bat chaque matin pour le rappel des légions; le soldat reste caserné

l'arme au pied, la moindre réunion est aussitôt dispersée par la force, on veut en finir avec l'émeute qui fatigue. Que de folies dans les partis! jusqu'à cette chevaleresque mission que se donnent quelques jeunes officiers, de défendre l'honneur de Mme la duchesse de Berry, pauvre et faible femme qui ne sut pas assez comprendre le chaste et héroïque rôle qu'une mère, fille de roi, doit s'imposer, même dans les bruyères de la guerre civile!

Cette Chambre des Députés a plaisir d'abaisser ainsi une vieille dynastie; elle aime à reparler des plus petits scandales de l'échauffourée de la Vendée; et des fous d'honneur vont essayer de croiser leur épée pour fournir au parti révolutionnaire de nouveaux argumens contre la royauté tombée! La voilà donc cette Chambre si occupée de répression, jetant à pleines mains les principes de l'école libérale dans l'administration intérieure: laissez-la faire, elle exclura toute la grande propriété des conseils généraux de département; elle y substitue une sorte d'élection de petite culture et d'industrie, jalouse de la haute propriété conservatrice; elle introduit dans les lois financières des amendemens destructeurs

de toute bonne gestion; et lorsque la Chambre des Pairs se montre meilleure gardienne du système administratif, les députés s'indignent d'un pouvoir restrictif qui les importune.

La session de 1833 est toute empreinte de cet esprit; on sacrifie les questions de principes à une sorte de discipline que le ministère veut établir entre sa majorité et la minorité. Durant la Restauration, le parti libéral avait établi cette étrange doctrine : « Le fonctionnaire député ne doit pas son concours au Gouvernement, il peut voter avec l'opposition ; » comme si le fonctionnaire pouvait avoir une double pensée, une double conscience! Depuis la Révolution de Juillet il était résulté de l'application de ce principe des conséquences inouies. On avait vu des conseillers d'état, des membres du parquet ouvertement voter avec l'opposition ; quel exemple pour la majorité! quel danger pour le système! Les doctrinaires qui avaient les véritables traditions de gouvernement, n'hésitèrent point à frapper M. Baude et M. Dubois (de la Loire-Inférieure). Ils avaient voté contre l'opinion du cabinet dans une question importante; les ministres étaient dans leur droit.

Ceci fut un bon exemple pour la régularité du gouvernement. Il y eut aussi de meilleures règles pour limiter les priviléges des députés. Sous un système monarchique, il n'y a que le prince et les tribunaux d'inviolables; les autres autorités doivent subir la responsabilité de leurs actes; le député n'en est pas affranchi. On poursuivit donc M. Cabet; il était compromis : et pourquoi la Chambre aurait-elle refusé son autorisation? On voulait enfin gouverner, et on y réussit, en ramenant quelque discipline dans les Chambres.

Sous ce rapport M. Thiers rendit de grands services à l'école répressive. Je ne sache personne qui se soit jeté avec plus de résolution dans les doctrines gouvernementales; j'ignore si c'est par vocation ou par ambition, mais tout ce qui est net, absolu, plaît à cet esprit, préoccupé de la reconstruction consulaire comme d'une idée fixe. On a dû remarquer que les hommes qui changent de doctrines se précipitent avec une vive chaleur dans les contrastes. On s'était passionné pour démolir; on se passionne pour reconstruire; on passe de l'école révolutionnaire à l'école monarchique; c'est une transformation simple dont il

faut savoir gré à l'homme d'esprit qui la subit. M. Thiers est comme la main providentielle chargée d'infliger le vide et l'odieux sur les doctrines qu'il a lui-même tant exaltées il n'y a pas cinq années. Dieu partage ainsi quelquefois une vie d'homme en deux périodes bien distinctes, l'une d'entraînement et d'irréflexion, l'autre d'amendemens et d'indignation énergique contre le désordre. M. Thiers est un admirable instrument pour rétablir l'ordre matériel; il se jette tête baissée dans toutes les mesures de force, quelquefois même dans les faux semblant qu'il prend pour des réalités. Des ministres de modération et de principes ne pourraient pas dire et faire tout ce que M. Thiers dit et fait; ils sont même étonnés de cette passion qui l'anime contre les idées qui ont bercé ses premières années politiques; ils le laissent aller, parce qu'il marche dans les voies d'un principe gouvernemental; il déblaie la route que des hommes de véritable consistance et d'honneur politique parcourront après lui, pour arriver à cette puissante organisation de la société que M. Thiers voudrait élever sur des bases fortes, mais avec trop peu d'élémens de la moralité humaine.

C'est à la fin de la session de 1833 que commença à dominer dans la Chambre l'opinion désignée sous le nom de *tiers parti;* non pas qu'elle formât la majorité; son nombre était même infiniment petit en regard des deux fractions principales : le ministère et l'opposition; mais comme en se portant à droite ou à gauche le tiers parti donnait la majorité, il avait acquis de cette position une grande importance.

Une telle situation s'était produite sous le ministère de M. de Martignac : la petite fraction de M. Agier ne tenait-elle pas en balance la majorité et la minorité? C'est au reste ce qui arrive constamment dans les assemblées; il y a toujours des hommes indécis qui trouvent commode de tendre une main au pouvoir et l'autre à la popularité, gens qui ne savent pas prendre un parti déterminé, ni pour le bien ni pour le mal; ils jettent ainsi dans les affaires de l'inquiétude et de l'embarras; le pouvoir ne peut aller avec eux et ne peut pas se passer d'eux. Un tiers parti est dangereux parce qu'il entraîne avec lui toutes les ames timorées, tous les esprits timides qui craignent de se compromettre dans les affaires.

Ai-je besoin de nommer les chefs de cette opinion mixte dans la Chambre des Députés ? ils sont connus et signalés. La présidence leur appartenait, deux vice-présidens et un secrétaire ; de plus ils s'immisçaient dans toutes les commissions. C'étaient les hommes aux petits amendemens, aux petites additions, aux vues timides et peureuses ; ils avaient surtout haine de tout esprit dessiné et organisateur ; les doctrinaires leur déplaisaient, parce que leur tendance au professorat absolu n'allait pas à leur caractère ; ils détestaient surtout M. de Broglie. Esprits bourgeois, ils voyaient en lui le grand seigneur, le gentilhomme blasonné, et c'est ce qu'ils ne pardonnaient pas.

Dans la session de 1834 on aperçoit le tiers parti, dominant partout, voter les lois sur les associations, sur le dépôt d'armes, et enfin essayer sa majorité sur la question importante de la créance des États-Unis, querelle personnelle entre le tiers parti et M. de Broglie. On est aise de donner une leçon ; il s'agit moins d'économie, de retranchemens, de toutes ces idées que l'on émet à la tribune et dans les journaux que d'en finir avec les doctrinaires qui déplaisent : le tiers parti rejette la loi, et M. de

Broglie est obligé de quitter le ministère.

Dans la discussion du budget, une autre haine se manifeste; le tiers parti, qui avait répugnance pour le principe absolu des doctrinaires, a également ses antipathies pour le principe organisateur et militaire du maréchal Soult; il le poursuit incessamment. Sous le prétexte d'économie, il le harcèle jusque dans les plus petits détails de son administration. Je ne me fais point le chevalier du désintéressement du maréchal Soult, mais enfin le maréchal avait rendu d'assez grands services en constituant une bonne armée, pour que la majorité de la Chambre ne s'attachât pas à lui avec tant d'acharnement. M. Dupin se fait son antagoniste; c'est au nom des avocats qu'il attaque l'armée; plein des souvenirs classiques de Cicéron, il se laisse dominer par l'idée absolue que le pouvoir civil doit absorber le pouvoir militaire; ce thême d'université, il le développe dans toute la discussion du budget.

A la fin de la session, le ministère ne peut plus rester en face de cette Chambre; les tristes événemens d'avril l'ont un moment groupée unanimement autour du trône; quelques lois de force ont été votées. Mais dans quel but

la majorité s'est-elle associée à ces mesures énergiques de répression ? dans l'objet exclusif de succéder aux doctrinaires ; le tiers parti vote des lois, mais à son profit, un budget, mais pour qu'il lui soit confié. Il ne refuse rien à la prérogative royale, parce qu'il se croit appelé, dans un terme plus ou moins long, à l'exercer lui-même dans le cabinet.

Cette situation ne peut se prolonger sans crise ; la Chambre des Députés est dissoute. Dans la lutte que les élections engagent, il y avait un moyen d'assurer la majorité aux principes d'organisation sociale ; c'était d'asseoir les élections sur les bases de la propriété, et de faire un appel à tous les intérêts sages, quels que fussent d'ailleurs leurs sentimens et leurs opinions. Les temps n'étaient pas venus ; les partis étaient encore trop effervescens, et le pouvoir lui-même trop profondément lié aux principes et aux hommes de la Révolution. Avec le personnel d'ailleurs des préfectures telles qu'elles existaient, il était impossible de rattacher à l'administration les pacifiques électeurs du centre droit, qui donnèrent si souvent la majorité aux ministères de la Restauration.

Le cabinet dut donc se résigner à pousser les candidats pris dans les fortunes et dans les idées modérées de Juillet. L'alliance avec le centre droit ne se fit que dans quelques rares localités. Les légitimistes n'en voulaient point; ils ne l'osaient point encore; c'était le temps des folles chances et des folles espérances! De ce que la droite obtint quelques unités et de hauts talens dans la Chambre, elle se crut appelée à un rôle démesuré, à balancer les destinées du pays, à faire un pas de géant et dominer les institutions de la patrie. Dans quelques colléges il y eut de ces coups de désespoir que les opinions extrêmes se permettent, ces tristes alliances de deux sentimens antipathiques, alliances qui avaient perdu la Restauration à ses dernières années. Quand la haine existe, on ne calcule pas; on marche avec prévention dans la voie qu'on s'est tracée. Les débris de l'ancien centre droit ne virent pas que le meilleur moyen d'avoir en définitive le pouvoir, c'était de le soutenir, et qu'opinion d'ordre, il ne pouvait arriver aux affaires par le désordre.

Le ministère de son côté ne lui fit point assez d'avances; trop engagé avec les idées de

Juillet, avec les formes au moins, il n'osa point aller à un rapprochement qui aurait trop montré le but définitif de tout gouvernement sage; il avait des préjugés à ménager, des alliances à servir. Puis au département de l'intérieur, quel était l'homme qui dominait les élections? M. d'Argout était sorti du ministère; il venait d'y être remplacé par M. Thiers; or, M. Thiers, c'était l'antipathie des royalistes, l'homme qui avait mis la main sur la duchesse de Berry, le ministre le moins propre à attirer vers lui les consciences fières et nobles.

Quel fut dès lors le résultat des élections? Le ministère repoussant également la droite et la gauche, il sortit un mélange de ministériels purs et de tiers parti qui donnait à cette dernière nuance une supériorité incontestable dans la Chambre. Si ce tiers parti se dessinait pour l'opposition, il trouvait avec lui les monarchistes de Juillet mécontens, le petit groupe de républicains et les légitimistes exaltés; et toutes ces fractions réunies composaient la majorité. On le vit bientôt à l'épreuve; par qui fut votée l'adresse aigre-douce, premier acte de la majorité de la Chambre? par le tiers parti.

Cette majorité s'était dessinée surtout contre le système du duc de Dalmatie; le tiers parti en avait fini dans la session précédente avec M. de Broglie; il voulait également à tout prix se débarrasser de l'autre tête du conseil, le maréchal Soult. Ce fut ici encore moins une affaire d'économie que d'opinion, une de ces grandes manœuvres de partis qui préparent la chute d'un ministère.

§ V.

MINISTÈRE DE TRANSITION.

INVASION DU TIERS PARTI AUX AFFAIRES.

LE MARÉCHAL GÉRARD.

Je considère l'entrée du maréchal Gérard dans le cabinet à cette époque, comme l'inva-

sion du tiers parti dans les affaires. L'ancienne pensée ministérielle est détruite par la chute successive de M. de Broglie et du maréchal Soult ; M. Guizot reste encore au conseil, mais effacé, sans crédit, se résignant au simple rôle de ministre à portefeuille, s'occupant à populariser son département ministériel par une activité scientifique et organisatrice ; il a bien derrière lui, comme ses satellites, M. Duchâtel et M. Humann, mais ce ne sont là que des unités; la pensée, le lien commun n'existent plus.

Le maréchal Gérard qui prend la présidence du conseil est un militaire loyal, honorable, mais d'une faiblesse, d'un entraînement extrêmes. Où sont ses affections? Où se trouvent ses intimités politiques? Dans quelles opinions va-t-il chercher ses appuis? dans le tiers parti. Il est là à la présidence du conseil comme la pierre et le fondement d'un nouvel édifice, comme le ministre à signature qui doit donner congé à MM. Guizot et Duchâtel. On ménage encore M. Humann, parce que la Chambre l'aime et le croit nécessaire. A tout prendre d'ailleurs, le tiers parti n'aurait-il pas M. Passy pour le ministère des finances?

Tout cela est arrêté comme une nécessité de la session prorogée. A peine le conseil est réuni que déjà il aperçoit l'influence du maréchal Gérard ; de toute part gronde le mot *amnistie !* L'amnistie était désirable peut-être ; elle eût surtout empêché un procès long et difficile, un embarras immense pour la Chambre des Pairs. Le parti politique y poussait, parce que dans les grandes crises la clémence a sa souveraineté, et qu'elle aide plus le pouvoir que les rigueurs inflexibles. Dans l'esprit du tiers parti, c'était plutôt tactique parlementaire, besoin de popularité que pensée grande et politique; il savait, ce tiers parti, que les doctrinaires s'étaient fortement prononcés contre l'amnistie *, que M. Guizot était son adversaire implacable, moins parce qu'elle était une mesure juste et nécessaire, que parce

* Le maréchal Gérard assure cependant que MM. Guizot et Thiers lui avaient fait entendre, lors de la formation de son ministère, qu'ils ne seraient pas opposés à l'amnistie. Il serait à désirer, pour la vérité historique, que M. le maréchal n'eût pas tant hésité à publier les faits qui seuls pouvaient expliquer son subit découragement dans la carrière ministérielle.

qu'elle était imposée comme une condition. C'est une erreur fatale en politique de croire qu'il ne faut jamais rien céder; point de concessions comme trop de concessions sont deux faiblesses de vanité ou de caractère; une juste pondération entre ce que le pouvoir doit faire et ce que le pouvoir doit refuser constitue la haute perspicacité des hommes d'état.

Le maréchal Gérard dans le conseil fut toujours un véritable embarras; il était entouré des ennemis du ministère; sa situation n'était pas franche; sa présence était un dissolvant mortel qui tous les jours mettait en question l'existence même du conseil. La démission du maréchal fut donc la conséquence d'une position qui n'était pas tenable; l'amnistie fut moins un motif qu'un prétexte. Par cette retraite, le ministère était mortellement atteint.

A vrai dire, depuis la retraite du maréchal Soult, le cabinet était en complète dissolution; chaque ministre travaillait de son côté pour se procurer une situation meilleure; M. Guizot souhaitait le retour de M. de Broglie; M. Thiers toute autre combinaison qui aurait eu durée, et lui eût assuré une prépondérance; il se tournait vers le centre, puis à gauche; il allait

tantôt au tiers parti, jusqu'à la nuance Dupin et Étienne, tantôt vers les hommes politiques de la nuance Molé, pour qui le prince avait instinct et penchant.

Ce fut à cette époque que le roi confia à M. Molé la composition d'un conseil, ou, pour parler plus exactement, la mission de rétablir l'harmonie dans les élémens épars du pouvoir ministériel. C'était tâche difficile dans la pensée que M. Molé s'était faite de la situation des hommes et des affaires. M. Molé pensait qu'il ne pouvait pas changer les élémens de la majorité de la Chambre des Députés. Il pouvait bien introduire comme opinion auxiliaire le tiers parti, lui donner une expression dans le ministère, adopter M. Passy et d'autres hommes de cette nuance; mais quant à la prépondérance, il ne devait point la confier aux chefs trop dessinés tels que M. Dupin, parce que ceci eût entraîné un changement vers la gauche dans la marche des idées et du Gouvernement. Le tiers parti entoura M. Molé, le pressa, voulut l'investir d'une sorte de dictature pour composer le ministère dans son sein; mais cela ne pouvait être; il y avait incompatibilité de formes et d'idées gouvernementales; M. Dupin

et M. Molé ne pouvaient s'entendre ni se convenir ; ils devaient différer sur toutes les questions, et particulièrement sur la marche des institutions du pays.

La tâche de M. Molé devait donc se concentrer dans les élémens existans du ministère; il devait réconcilier les antipathies instantanées de M. Thiers et de M. Guizot, rajuster les parties disparates de cette administration, et introduire dans son sein quelques sommités parlementaires prises dans des nuances rapprochées du tiers parti qui pussent la compléter.

M. Guizot, M. Humann et M. Duchâtel se tenaient comme un seul homme; ils voulaient rester ou sortir en masse. Puis des questions d'importance personnelle s'élevaient ; M. Guizot avait son arrière-pensée pour la présidence de M. de Broglie, et la présidence de M. de Broglie était incompatible avec l'acceptation des affaires étrangères par M. Molé. M. Guizot, sans vouloir prendre la présidence pour lui, la disputait à M. Molé; et comme cet homme politique, je le répète, ne croyait pas possible de former un ministère sans le concours de M. Guizot et de M. Thiers qui dirigeaient l'ancienne majorité, il eut hâte de se décharger

du fardeau qu'il n'avait accepté qu'à la condition d'obtenir le concours de la majorité de la Chambre. La division, se plaçant ainsi entre M. Molé et M. Guizot, entraînait un mal moral dont le pays devait subir le retentissement dans l'avenir ; car une des grandes plaies de l'ordre politique est lorsque de simples disputes de prérogatives séparent des hommes d'état qui ont un but commun de sociabilité. Si M. Guizot veut éviter la gauche, où peut-il se tourner, si ce n'est vers les influences qui visent comme lui à la force monarchique?

§ VI.

AVORTEMENT DU TIERS PARTI.

MINISTÈRE BASSANO.

Il n'y a pas de plus triste condition pour une opinion parlementaire que de s'user avant de

toucher le pouvoir. On conçoit que dans la pratique des affaires des hommes politiques se frottent et s'abîment; mais comprend-on une opinion assez étourdie pour saisir le pouvoir avec avidité, le tenir un jour et y renoncer tout à coup sans l'avoir essayé, comme entraînée par un subit découragement? Le tiers parti dominait dans la Chambre depuis l'adresse; rien de plus naturel qu'il obtînt son ministère, et voilà pourquoi M. Molé en appelait quelques élémens dans le cabinet qu'il voulait former. Il était donc très rationnel qu'après les tentatives échouées pour réunir le tiers parti à la couleur Thiers et Guizot, ce tiers parti essayât à lui seul un ministère. Mais plus ce droit lui appartenait, plus aussi devait-il apporter de soins dans les bases de la combinaison d'un nouveau cabinet; il devait se garder d'agir avec légèreté; ses chefs devaient hautement se montrer.

Le tiers parti manqua de courage et d'habileté, les deux seules conditions qui donnent la vie politique. M. Dupin, qui s'en proclamait l'organe, devait prendre un ministère, et s'y asseoir avec son incontestable talent. Il avait désigné et écrit de sa main le ministère; il

n'osa point s'y placer, et ce fut une faute. Le tiers parti devait confier ensuite la présidence du conseil à quelque homme politique d'un nom éclatant, avec une grande importance dans la chambre des pairs, dont les antécédens retentissent en France et en Europe comme un symbole de capacité; et le voilà qui se met à produire sur la scène politique le duc de Bassano, appartenant tout entier à l'école impériale, vieilli d'âge, inconnu à la Chambre des Députés, n'ayant qu'une très faible influence à la Chambre des Pairs, hostile à l'Europe comme un vieux drapeau du système impérial. Le plus grand malheur pour un nom propre, c'est d'être menaçant sans être redouté. C'est l'épée dans la main faible d'un vieillard!

Puis, que de noms que le pays avait aperçus à peine dans la carrière des affaires et du parlement! M. Bresson, homme capable, et dont on n'avait lu les services que dans la liste des secrétaires d'ambassade de M. de Talleyrand (il n'était ministre plénipotentiaire que depuis 1830); le général Bernard, inconnu à l'armée, et qui n'appartenait ni à l'une ni à l'autre des Chambres; et à côté de cela les capacités incertaines de M. Teste, de M. Ch. Dupin,

couronnées par M. Passy et M. Sauzet, plus importans, mais qui ne s'étaient jamais essayés dans un ministère.

Sur quelle majorité allait s'appuyer cette combinaison? Quel serait son système, quels allaient être ses engagemens? La position du tiers parti était telle, qu'il pouvait sans doute donner la majorité, mais il ne pouvait se l'assurer fermement; il devait aller à droite ou à gauche. A droite, il trouvait le centre doctrinaire, et il ne pouvait se passer de lui! A gauche, il trouvait le parti Barrot, à demi-hostile, qui l'aurait attaqué ou du moins entraîné vers ses doctrines et ses hommes.

Quels allaient être ses principes de gouvernement? L'amnistie! disait-on; l'amnistie sans doute; mais l'amnistie demandait un pouvoir uni, fort, car le pardon exige une puissance bien autrement éclatante que la répression même; et cette amnistie, quelles en seraient les limites? Et si on la voulait nette, absolue, pourquoi le maréchal Gérard n'était-il pas à la tête du conseil?

Une question s'offrait ensuite, celle des États-Unis; la Chambre avait rejeté l'allocation portée dans ce traité, mais ce rejet c'était l'inter-

ruption des relations commerciales, une guerre peut-être. Le tiers parti aurait-il assez d'énergie pour la déclarer et la soutenir? on pose cette question en conseil, et on n'ose la décider.

Des embarras, des hésitations se manifestent dès les premiers jours de ce ministère; on se réunit, on s'inquiète, on tâtonne; et puis, sans se voir, isolément, on jette des démissions. On a la conscience qu'on ne peut aller; toute une opinion se déclare impuissante pour gouverner; elle a le ministère en main, et puis elle s'en défait comme d'une chose qu'elle ne peut garder! Le tiers parti s'était ainsi perdu, il l'était comme pouvoir, comme opposition, car le but de toute opposition est de se formuler en gouvernement, et quand elle est incapable de l'un, elle est bientôt indigne de l'autre!

Plus le tiers parti montrait d'impuissance, plus l'ancien ministère redoublait d'efforts pour s'entendre et se rapprocher; M. Guizot et M. Thiers, frappés d'une commune disgrâce, s'étaient réunis contre le tiers parti; leurs convictions alors identiques étaient que dans l'état des affaires publiques ils devenaient chacun indispensables; ils suspendirent leurs discus-

sions et leurs querelles, pour se poser comme des nécessités, en face surtout de l'intrigue du tiers parti éteinte et morte.

Ce fut un triste spectacle, pour l'Europe surtout, que cette absence d'un gouvernement constitué, que ce travail laborieux, que cette anarchie dans l'autorité. La société avait eu ses émeutes, ses révolutions, ses tiraillemens de toute espèce; ils avaient disparus par l'effort commun des gens de bien. Le désordre chassé de la place publique s'implantait dans le pouvoir qui est la pensée sociale. Il y avait désenchantement autour de ce pouvoir, objet de la légitime ambition de tout ce qui se sent une capacité et une force.

Il n'est pas une époque de la Révolution de Juillet qui ait laissé au corps diplomatique une plus fâcheuse impression de notre esprit et de nos mœurs politiques. On a de l'espoir quand le désordre est dans les masses; tout est perdu quand il est dans l'élite, l'esprit et la force de la société. On sortit de cette crise par la présidence instantanée du duc de Trévise, trêve de quelques jours, véritable arrangement provisoire qui ne pouvait être un système. Le maréchal Mortier n'exprimait rien; il n'était point

une idée, il n'avait pas derrière lui une opinion. La pensée dominante du cabinet était alors le procès des accusés d'avril; MM. Guizot et Thiers ne l'avaient point toujours voulu ainsi, mais alors ils le désiraient fortement et vertement, comme base essentielle de la politique du ministère.

La nature du duc de Trévise était-elle assez énergiquement constituée pour suivre jusqu'au bout cette pensée d'un procès politique sans amnistie? Quand certaines idées forment la base d'un système, il faut que les hommes de ces idées viennent au pouvoir pour les mettre en action. Le maréchal Mortier fut bientôt entouré, traqué, comme l'avait été le maréchal Gérard. Un homme d'une position haute et indépendante joue rarement sa popularité; c'est un bien dont il est jaloux, lorsque surtout il n'est pas dominé par la pensée d'une mission sociale ou d'un plan arrêté d'avance. Le maréchal Gérard n'avait point résisté aux allèchemens, aux éloges des journaux, à cette habile tactique qui l'avait constamment séparé de ses collègues pour en faire une idole à part. Le maréchal Mortier ne tenait à sa position que par ce devoir consciencieux qui lui faisait

sacrifier quelque chose aux désirs et à la nécessité de la couronne. Il y avait chez le maréchal esprit de retour vers cette chancellerie de la Légion-d'Honneur qu'il s'était réservée. Personne ne fut donc étonné quand on apprit que le maréchal Mortier voulait définitivement quitter le ministère.

Ici, nouvelles hésitations, nouvelles tentatives de faire quelque chose en dehors des doctrinaires, à l'aide de la majorité politique qui les soutenait; impuissance nouvelle, parce que ceux-ci se tenaient bien, et que seuls dans la société morcelée, ils avaient un système et se rattachaient les uns aux autres par une cohésion puissante. D'ailleurs l'esprit de la Chambre s'était modifié; le tiers parti, compromis dans son dernier avortement ministériel, avait perdu presque tout son crédit. La Chambre avait tendance à se diviser en deux grandes fractions : ministériels et opposition. C'était là une situation plus franche, moins équivoque; on allait connaître enfin les amis et les ennemis; plus de drapeaux mixtes, plus de couleurs métisses et incertaines. C'est alors que M. Guizot, prenant la haute direction des idées dans le conseil, osa la présidence de

M. de Broglie et le système qui devait en être la suite.

§ VII.

MINISTÈRE DE RECOMPOSITION ET DE RÉORGANISATION.

PRÉSIDENCE DU DUC DE BROGLIE.

L'idée fixe de M. Guizot a toujours été qu'en l'état de la Chambre, il ne pouvait se passer de M. Thiers, et l'idée de M. Thiers c'est qu'en dehors du ministère il s'est trop compromis pour jamais retrouver une position qui puisse compenser le sacrifice de son portefeuille. C'est à cette pensée que l'on doit la résignation de M. Thiers à accepter la présidence du duc de Broglie. Le président du conseil et M. Guizot aiment d'ailleurs l'esprit impétueux et entre-

prenant de leur plus jeune collègue; ils caressent en lui cette intrépidité qui le fait marcher si fort vers les idées gouvernementales; ils savent que M. Thiers parle seul à cette portion de la Chambre des Députés qui veut la répression violente, matérielle, en dehors de tout ordre moral. Ils préfèrent donc lancer M. Thiers à la tribune que de s'y compromettre eux-mêmes. C'est un doux plaisir pour quelques hommes de voir tuer la Révolution par les hommes de la Révolution. Le système de M. de Broglie et de M. Guizot, car eux seuls ont un système, fut basé sur la condition d'accomplir le procès d'avril, c'est-à-dire d'amener à sa fin la répression des partis par l'ordre et les lois. Ce que M. Périer avait fait par un vaste développement de forces, M. de Broglie et M. Guizot le tentèrent par l'action du pouvoir et les vigoureuses poursuites de la justice.

Ce procès était une immense procédure, et sur ce point les doctrinaires se séparèrent encore des hommes politiques; ils en avaient différé sur la question de l'amnistie, cette grande pacification des partis; ils furent encore en discorde sur la forme et la manière dont le

procès serait accompli. Les hommes politiques voulaient ne point irriter les passions, mettre partout de la modération et du calme, afin qu'il ne restât pas de traces odieuses de ce procès extraordinaire; les doctrinaires, fortement préoccupés de leurs projets, voulurent la poursuite, le procès coûte qui coûte, en dehors même des formes protectrices que la justice a introduites partout.

Qui pourrait jamais défendre le scandaleux spectacle donné à ces audiences par un parti? Et quand l'histoire reprendra ces tristes scènes où tant d'accusés furent conduits, reconduits, violentés par la force armée, on pourra déplorer les dures nécessités imposées au Gouvernement. Il fallut la haute et patiente dignité du président de la Chambre pour donner une certaine majesté à cette audience d'une pairie violemment attaquée dans son essence et dans ses prérogatives, et forcée en quelque sorte de se défendre corps à corps.

Le parti politique se divisa encore en deux nuances; quelques-uns de ses membres crurent devoir rester au procès, parce que la situation leur en faisait un devoir; ils pensèrent ne pas pouvoir se séparer de la Cour des Pairs,

d'autres subirent de plus puissans scrupules judiciaires, ils ne pensèrent pas que les nécessités politiques demandassent le sacrifice des devoirs les plus stricts des magistrats. Quoi d'étonnant quand on porte le nom de Molé que les grandes traditions de magistrature exercent sur vous un empire absolu ?

Ce fut au milieu de toutes ces procédures qu'arriva l'affreux événement du 28 juillet. L'attentat contre la personne royale excita dans la société non-seulement une indignation profonde, mais encore il souleva une question qu'on ne s'était point faite jusqu'alors, question immense : que serions-nous devenus si l'attentat avait été consommé? Quelle épouvantable anarchie dans la société ! Lorsqu'on vit dans des temps calmes, quand une vieille dynastie est sur le trône, la transmission d'un règne à un autre est un événement triste mais peu dangereux; on pleure le monarque qui tombe, on salue son successeur; mais dans les temps de révolution, un roi, c'est quelquefois la personnification de l'ordre public, la seule espérance de la patrie; la transmission de la couronne est comme un trouble, une secousse violente.

Ce sentiment d'effroi universellement éprouvé était favorable à un rapprochement des partis honnêtes avec le pouvoir. Je crois que jamais aucune circonstance plus triste ne favorisa plus vivement le retour de l'opinion sage et conservatrice. Il y a quelque chose de sacré dans une couronne autour de laquelle la mitraille est venue éclater par mille morts ; c'est le chêne de l'antiquité touché de la foudre. Je ne concevrais pas que le Gouvernement ne se servît pas de cette tendance des esprits pour attirer à lui les opinions droites ; elles y sont disposées; faciles parce qu'elles sont fortes, elles viendront en aide au pouvoir dès qu'on leur tendra la main. Arrive un meilleur système dans le personnel des préfectures, et puis vous verrez tous les hommes de propriété se rattacher à la monarchie qui est leur élément.

La France est centre droit et centre gauche; on l'a dit il y a long-temps, et cela est vrai. Le Gouvernement tâtonnera, hésitera tant qu'il n'aura pas groupé autour de lui ces deux grandes forces qui sont le sol et la paisible industrie. En dehors il n'y a que passions.

Les dernières mesures de l'administration doctrinaire sont trop récentes pour que l'his-

toire puisse les juger d'une manière impartiale. Toutefois les esprits conservateurs y aperçoivent un grand vide, une impuissance de répression morale à travers les dispositions les plus dures, les plus implacables. Qu'est-ce que la juridiction de la Chambre des Pairs quand la pairie n'est point fortement constituée, quand elle n'a point l'hérédité pour elle, et qu'exposée au souffle des opinions, elle n'exerce point sur la société l'influence naturelle aux grands pouvoirs? Qu'est-ce qu'une juridiction sur la presse qui prend les semblans pour les réalités, législation laborieuse réprimant peu, prévenant moins encore, et qui a pour résultat de créer l'omnipotence de quelques journaux, le monopole de la pensée? On a voulu briser la presse, on l'a restaurée. On a réuni en faisceaux une force qui éparpillée avait perdu son énergie et sa considération; on s'est donné l'odieux d'une législation dure, et on a laissé la presse avec ses dangers. Un peu d'esprit, un peu d'hypocrisie de langage, et à travers cette transparence de mots et de choses, quelle est la tête française qui ne saisisse l'allusion et ne recueille la pensée mauvaise? On a refait la majorité du jury, grand-œuvre

en effet, quand la classe bourgeoise, catéchisée par les journaux, viendra toujours s'asseoir dans le prétoire pour juger la feuille de ses affections et les passions de son parti !

Ce n'est point dans des lois fragiles, dans des dispositions passagères que le pouvoir doit chercher aujourd'hui appui; s'il en était réduit là, des lois préventives et exceptionnelles seraient les seuls moyens efficaces pour sauver le pays. En matière d'intelligence et de presse, la prévention seule peut préparer les esprits à la liberté des temps paisibles, et pourtant ces mesures exceptionnelles ne sont qu'un faible remède quand le gouvernement ne repose pas sur la force morale.

Je comprends dans un autre esprit la mission de M. de Broglie et de M. Guizot; la force des lois ne suffit pas quand on n'a pas derrière soi la force du pays. On a beau vouloir organiser la société lorsque dans toutes ses parties il y a action désorganisatrice; quand l'unité du pouvoir est partout brisée, qui pourrait rattacher à une pensée commune les débris de l'ordre politique? Vous avez aboli les majorats, frappé l'hérédité de la Chambre des Pairs, in-

terdit les substitutions, abaissé le cens électoral, donné à la grande propriété une existence inférieure à la petite. Vous avez jeté dans les conseils de département l'élection démocratique; dans la garde nationale vous avez confondu les rangs, bouleversé les supériorités naturelles; vous avez atténué autant qu'il est en vous l'influence morale du clergé, réduit la société en poussière et en unités égoïstes; et vous voulez ensuite que l'empire de la loi ramène à l'ordre éternel et moral!

Tant que la société n'est pas groupée dans une hiérarchie parfaite, l'ordre peut être conquis par le canon et la force, mais il ne résulte jamais de la pensée politique même; il ne vient pas du pays, mais de l'impulsion violente que le pouvoir tend à lui donner. C'est le galvanisme, et ce n'est point l'existence. Une école aussi haute que celle des doctrinaires aurait, ce me semble, une autre mission; c'est par la base qu'il faut reconstruire; ce n'est pas seulement la force ministérielle qu'il faut imposer à la France, il faut rétablir avant tout la vie morale des institutions, c'est-à-dire les appuyer sur la propriété, sur le sol, sur les opinions qui fortifient l'autorité. Rétablissez d'a-

bord la hiérarchie, et puis la loi puissante, véritable souveraine, viendra en couronner le sommet.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DE LA MONARCHIE DU 7 AOUT.

L'attitude de l'Europe en présence des faits accomplis dans les journées populaires de Juillet a été déjà indiquée dans ce livre; elle se résumait en une surveillance inquiète, car elle était en présence d'une révolution qui menaçait tous les principes, bases du droit public européen depuis vingt ans. Mais au fond il n'y avait aucune malveillance; on désirait prêter

aide à tous les efforts pour comprimer les fermens d'anarchie.

L'Europe dut suivre avec une extrême sollicitude les premiers actes du nouveau Gouvernement. Aucun des membres du corps diplomatique n'avait quitté Paris ; les Chambres avaient procédé avec un caractère régulier. La lieutenance générale confiée à M. le duc d'Orléans se rattachait au pouvoir nouveau comme à la vieille dynastie ; ce titre émanait également de Charles X et des deux Chambres. De quelque manière qu'on envisageât donc la question politique, l'élévation de M. le duc d'Orléans était incontestable, et la précaution qu'avait prise le prince de faire inscrire les actes d'abdication du vieux roi et de M. le dauphin dans les registres de la Chambre des Pairs, indiquait suffisamment l'intention de s'appuyer au besoin sur les deux renonciations de la branche ainée.

La question devenait plus délicate alors qu'il s'agit de l'élection de M. le duc d'Orléans à la royauté. De tels changemens de dynastie ne se font pas en Europe sans certaines formes ; les cabinets ne procèdent pas comme les multitudes ; à leurs yeux les gouvernemens

sont une si grande garantie qu'on ne doit pas se jouer des ruines qui les atteignent. Il ne suffit pas d'un fait brusque, d'une colère de place publique ; il faut pour être admis, qu'un gouvernement ait en lui, ou le droit légal, soit par l'hérédité, soit par l'élection ou la longue possession, ou enfin que les puissances lui reconnaissent une mission d'ordre, une de ces pensées organisatrices qui rétablissent la société sur ses véritables bases.

Ainsi, sans se mêler le moins du monde dans les débats parlementaires qui décidèrent la question entre la branche aînée et la branche cadette, les membres du corps diplomatique à Paris durent se tenir quelque temps en dehors de toute relation active. Il fallait naturellement attendre les premières démarches de la nouvelle royauté auprès des cours étrangères. Le formulaire des relations extérieures oblige, à l'avènement d'un nouveau souverain, les ambassadeurs à se faire accréditer auprès de sa personne; cette formalité donnait du temps et du répit à l'Europe pour juger l'esprit du Gouvernement du 7 août.

Toutefois le délai ne fut point long, et c'est un phénomène dans les annales des dynasties

que de voir tant d'empressement à reconnaître la royauté nouvelle; presque toujours de tels actes appelaient de longs termes, des hésitations indéfinies. La révolution de 1688, en Angleterre, fut la cause d'une tourmente de dix années; la paix de Riswick fut le premier acte de reconnaissance de la part de la France. Que de victoires il avait fallu à Napoléon pour faire saluer son diadème! Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis Juillet 1830, et presque tous les ambassadeurs étaient accrédités auprès de la royauté élue; c'est que l'Europe avait reconnu qu'en Louis-Philippe était un principe d'unité, et que lui seul peut-être pouvait fermer l'abîme que la Révolution avait entr'ouvert. Ensuite les démarches de la monarchie furent marquées d'un haut esprit de sagesse et de modération. Il eût été impossible dans l'état de l'opinion publique en Europe, d'attaquer immédiatement et de front les changemens qui venaient de s'opérer en France; une guerre offensive eût été mal vue; le meilleur moyen n'était-il donc pas d'encourager les premières tentatives de cette unité gouvernementale qui se proclamait comme un abri au milieu du désordre politique?

§ Ier.

PREMIÈRES DÉMARCHES DIPLOMATIQUES DE LA MONARCHIE DU 7 AOUT.

Les premiers actes d'un gouvernement décident souvent de sa destinée. Dans les momens d'effervescence, c'est surtout la politique extérieure qui s'empreint d'entraînement et d'exagération. La monarchie du 7 août eut à s'en défendre; elle avait à choisir son personnel diplomatique; elle avait à manifester ses premières intentions vis-à-vis l'Europe, deux grandes difficultés en l'état des opinions et des esprits. C'est en diplomatie surtout que le personnel est chose importante; les noms avancent beaucoup les questions; le corps diplomatique est une sorte de famille où chacun se

connait par les antécédens et les actes. Un gouvernement donne déjà des garanties lorsqu'il circonscrit ses choix parmi ces noms propres qui se sont rencontrés les uns les autres pendant tant d'années dans les affaires.

Le personnel des ambassades sous la Restauration depuis 1828 surtout était bien composé; le duc de Mortemart représentait la France à Saint-Pétersbourg; M. de Rayneval à Vienne; le comte Hector d'Agoult à Berlin; le duc Laval avait remplacé M. de Polignac à Londres; le général Guilleminot était depuis trois ans à Constantinople. Les ambassades secondaires offraient aussi quelques noms distingués. Il y avait surtout dans ce corps diplomatique une intelligence parfaite de la situation de l'Europe depuis vingt ans, une longue étude de l'esprit des traités, des nécessités enfin que la grande catastrophe de 1814 et de 1815 avait imposées aux cabinets dans leurs rapports avec la France.

Dans le moment d'effervescence et de réactions qui suivit Juillet, il était impossible que des changemens ne s'opérassent pas dans le corps diplomatique; l'opinion exaltée en était alors à ce point de considérer comme traîtres

ces hommes honorables, tous ces agens enfin qui connaissaient l'honneur de la France tout aussi bien que les noms nouveaux que la Révolution faisait surgir. On n'eût pas souffert que la monarchie du 7 août conservât les ambassadeurs de la Restauration; les partis n'en voulaient plus, et dans cette nécessité le Gouvernement dut pourtant choisir un corps diplomatique qui pût être agréé par les cabinets, des esprits enfin au courant et à la hauteur des affaires.

Si on avait suivi certaines insinuations, on aurait jeté aux ambassades des noms populaires et menaçans; on mettait prix à blesser ou à effrayer les Gouvernemens auprès desquels on accréditait les ambassadeurs, en souvenir peut-être de cette vieille Rome, qui envoyait insulter les Tarquins par les députés du Sénat. Les anciens diplomates du système impérial se présentaient partout sous l'aile de M. de Bassano. Je pose en fait que le nom de M. Bignon eût alors mécontenté beaucoup l'Europe, et peut-être retardé l'heureux but de paix générale que le Gouvernement se proposait; non point que M. Bignon fût bien dangereux, mais on avait depuis quinze ans grande méfiance

de tous ces hommes d'état qui s'étaient mêlés de la diplomatie de l'Empire.

Il s'agissait d'abord de choisir un ministre des affaires étrangères que l'Europe eût agréé. Sans doute les souverains sont libres dans le choix de leurs ministres, mais quand on n'est pas un état isolé au milieu des nations, il est habile de placer à la tête des affaires un nom qui puisse être une garantie. Le parti de l'Hôtel-de-Ville avait envoyé le maréchal Jourdan aux affaires étrangères; évidemment ce n'était ici qu'un provisoire; le maréchal avec sa vieille renommée de gloire était peut-être une menace pour rappeler les premières campagnes de la révolution, menace bien faible, car enfin c'était un bras usé, un lambeau de victoires que le nouveau ministre des affaires étrangères! N'y avait-il pas là un symbole de la situation qu'on voulait créer? Les partis du mouvement n'étaient-ils pas encore en 1792, aux vieilleries de la première histoire de la révolution française?

Ce choix du maréchal Jourdan ne fut qu'un essai. Quand le roi des Français eut été proclamé par les deux Chambres, il désigna M. Molé

pour le ministère des affaires étrangères. Quelle objection pouvaient faire les cabinets au nouveau ministre? Comme aristocratie, il était à la hauteur de tout ce que l'Europe offrait de plus haut, comme homme de gouvernement et d'idées, je ne pense pas qu'il fût possible de trouver quelque chose de plus complet que M. Molé; l'Europe l'avait rencontré dans plus d'une négociation; elle le retrouvait dans une voie nouvelle; il offrait des garanties de sûreté et d'avenir. A côté du ministre, le roi choisissait pour le représenter en Angleterre, et cette nomination était déterminante, M. de Talleyrand, qui avait joué un si grand rôle à l'époque de la première Restauration. C'était le maître à tous les hommes d'état qui gouvernaient l'Europe; il les avait tous connus. Le nom de M. de Talleyrand s'était mêlé à toutes les grandes transactions européennes, et un principe qui le prenait pour représentant ne devait pas être hostile à la paix, à l'ordre politique et à la circonscription territoriale fixée par les congrès auxquels M. de Talleyrand avait assisté comme un des acteurs principaux. Ainsi M. Molé en quelque sorte représentait l'unité politique, et M. de Talleyrand

la fixité territoriale, la permanence et la fidèle exécution des traités.

D'autres choix dans le corps diplomatique attestèrent bientôt le même esprit pour les relations au dehors. Le duc de Mortemart fut conservé à Saint-Pétersbourg; on lui maintint son titre quoiqu'il eût joué un rôle important dans les derniers jours de la branche aînée. Le maréchal Maison, le général qui avait commandé Paris à la première époque de la Restauration, allait à Vienne auprès de M. de Metternich; M. de Barante à Turin, M. d'Harcourt en Espagne. M. de Rumigny, capacité plus active, plus remuante, plus avide de popularité, fut envoyé à Berlin. Ces noms pris en masse n'offraient aucun aliment à la propagande que l'Europe redoutait surtout. Loin de là, tous ou presque tous appartenaient à l'aristocratie; ils pouvaient bien faire quelques concessions aux nécessités de circonstance, mais au fond leurs sentimens étaient tous monarchiques; ils devaient tôt ou tard se pénétrer de l'esprit des traités et du système européen.

Quand M. Molé quitta les affaires étrangères et après l'interrègne du maréchal Maison, sur

qui se porta encore la confiance de la monarchie du 7 août? sur le général Sébastiani; et l'histoire doit pleine justice à la prudente conduite du ministre dans les circonstances si graves qui agitèrent l'Europe pendant son administration. Le général avait sans doute des antécédens peu favorables dans le mouvement de la Restauration. Ce n'était pas un esprit très étendu; toutefois l'aspect de la place publique si déplorablement agitée, une influence haute et secrète qui contribua si puissamment au repos du monde, tout cela changea les idées du général Sébastiani. Qu'il ait été l'expression d'une pensée qui ne fut pas la sienne, ou qu'il ait agi par un instinct personnel, il est certain que sa conduite dans la question de la Pologne fut celle d'un ministre pacifique. S'il n'a été que secrétaire, s'il n'a fait que tenir la plume, c'est encore quelque chose que la résignation, quand les résultats en ont été si heureux pour la paix du monde. M. de Rigny s'imposa le même devoir au milieu de la violence des passions.

Ce ne fut point seulement dans le choix des hommes que la monarchie du 7 août se montra habile et conservatrice, mais encore dans

l'esprit et la suite des relations commencées. Quand tout était effervescent autour d'elle, quand l'opinion populaire demandait les limites du Rhin, le bouleversement territorial, le Gouvernement déclarait haut qu'on s'en tiendrait aux circonscriptions de 1815, qu'on ne voulait ni conquêtes, ni agrandissement du territoire; qu'enfin on respecterait les traités, non seulement en ce qui touchait la France, mais encore en ce qui concernait les influences des grands états sur les souverainetés de second ordre.

Un acte d'une prévoyance toute d'avenir fut aussi la rédaction réfléchie des lettres qui annoncèrent l'avènement de la nouvelle royauté à l'Europe. Les hommes de Juillet s'étonnèrent que le Gouvernement eût présenté la chute de la branche aînée comme une catastrophe qu'on n'avait point provoquée; ils s'indignaient que la royauté du 7 août osât déclarer qu'elle subissait avec tristesse l'immense obligation de prendre la couronne. N'était-ce pas le seul moyen de se poser d'une manière digne et rationnelle en face de l'Europe? Fallait-il dire que toute cette anarchie de rues et d'autorités était un événement heureux et glorieux?

fallait-il s'associer corps et ame à une révolution qui, conséquente avec le programme, eût entraîné la propagande et la guerre? Il y eut donc habileté et honneur à dire les choses telles qu'on les avait vues et senties. Dans les circonstances tumultueuses où Louis-Philippe prenait la couronne, cette couronne était d'or encore sans doute, mais elle était pesante. On pouvait avoir devant les yeux l'honneur et la gloire de fonder une nouvelle dynastie, mais il y avait des périls; on y jouait aux hasards de l'émeute, du pillage, à tous ces dangers que la situation semait à chaque pas; et à mesure que cette situation devenait plus délicate, les puissances elles-mêmes s'effrayaient et commençaient à croire que le remède était impuissant.

On a beaucoup parlé de la mission de M. de Mortemart à Saint-Pétersbourg, des engagemens pris, des paroles données pour obtenir la reconnaissance et les suffrages de l'empereur Nicolas, et de la froide réponse qui fut la suite de la première démarche du général Athalin. Je crois pouvoir dire que la mission de M. de Mortemart ne fut ni aussi précise ni aussi significative qu'on a voulu le faire entendre. Il

put être question à Saint-Pétersbourg de toutes les éventualités qui devaient surgir d'une situation brûlante ; on y développa peut-être les tristes devoirs de la royauté, sa mission providentielle et d'ordre; on put faire entrevoir les dégoûts, les possibilités d'un lointain avenir; on put affirmer sans doute que la nouvelle monarchie n'était point favorable au programme qu'on voulait lui imposer; mais cet échange de mutuelle confiance n'alla pas au-delà, il n'y eut point d'engagemens pris ni de parole donnée. Et quant à la réponse du Czar, elle exprimait la véritable situation de l'Europe à l'égard du pouvoir nouveau ; on reconnaissait ce pouvoir, mais on attendait ses actes, on désespérait peut-être de ses efforts; on déplorait aussi une catastrophe qui pouvait nécessiter une reprise d'armes, en bouleversant les conventions qui servaient de base au droit public européen. Mais quant à la reconnaissance de la monarchie du 7 août, elle ne faisait pas le moindre doute; et cette lettre si froide, toute officielle, contenait elle-même le titre de *Votre Majesté*, ce qui était la reconnaissance la plus formelle de l'ordre politique établi en France par l'action légale et parlementaire.

§ II.

RÉVOLUTION DE BELGIQUE. — LA GRÈCE. CONFÉRENCE DE LONDRES.

Le mouvement de Juillet eut son premier retentissement matériel en Belgique; cet événement était des plus graves, parce qu'il portait avec lui son enseignement : c'était une conquête de la propagande triomphante. Quel état ne serait pas alors menacé? Qui allait empêcher les départemens du Rhin d'imiter l'exemple des Bruxellois? On disait que le mouvement de la Belgique avait une pensée catholique; ceci importait peu, car c'était au milieu de la poussière et de l'éclat des pavés que cette pensée s'était montrée comme la foudre.

Sous d'autres rapports, le soulèvement de la Belgique compliquait la situation. On doit se rappeler quel avait été le but de la constitution du royaume des Pays-Bas, une des pensées de répression militaire contre la France. La révolution qui s'opérait à Bruxelles venait tout à coup déchirer ces traités. Qu'allait faire ce peuple en armes? Les forteresses, jetées sur la frontière de France pour la contenir, tombaient au pouvoir du même esprit révolutionnaire qui agitait Paris; la Prusse se trouvait prise en flanc, et la langue de terre qui s'avançait sur le territoire de France était entourée par des provinces hostiles. L'Angleterre surtout, qui avait imposé la ligne de forteresses pour préserver Anvers de toute irruption des Français, ne pouvait supporter un arrangement qui, d'une manière ou d'autre, aurait abaissé les frontières, et favorisé une marche de l'armée française sur l'Escaut.

La Révolution de Juillet prenait ainsi une attitude offensive; son esprit commençait à bouleverser tous les traités; ses desseins étaient patens. La propagande proclamait, soit la réunion de la Belgique à la France, soit l'établissement d'une république belge, exemple

que le parti du mouvement voulait jeter là, afin sans doute de le retrouver plus tard comme un modèle d'un semblable gouvernement à établir à Paris dans une journée de mécontentemens et de bataille.

Sur ces entrefaites, M. de Talleyrand essaya de poser à Londres les bases d'une conférence entre les représentans des grandes puissances signataires des traités de 1814 et de 1815. La diplomatie se compose de traditions; elle renoue les époques, elle ne brusque pas les événemens; elle n'improvise pas les transactions. On a cru généralement que la Conférence de Londres s'était réunie tout à coup sans s'appuyer sur un précédent; elle fut une continuation plutôt qu'un acte nouveau. Dès 1829, il s'était établi à Londres entre le comte d'Aberdeen, le duc Laval-Montmorency et le prince de Liéven, des conférences diplomatiques pour mettre un terme aux affaires de la Grèce. Ces conférences s'étaient prolongées pendant plus d'une année; elles avaient eu leurs protocoles, leurs manifestes. M. de Talleyrand chercha à renouer les liens primitifs en les agrandissant par l'adhésion de l'embassadeur d'Autriche et du ministre de Prusse, qui tous deux n'avaient

pris aucune part aux transactions de la Grèce.

C'était un acte fort habile que ce rapprochement. Quoiqu'il eût pour motif l'état affligeant de la Belgique, la Conférence pouvait s'occuper de tout ; elle devenait l'aréopage de la diplomatie ; elle pouvait entraîner les Gouvernemens à consolider le grand œuvre de la paix européenne. L'acceptation d'une conférence était la meilleure preuve que Louis-Philippe était admis dans la communauté des têtes couronnées : on traitait d'égal à égal.

La marche de la Conférence de Londres sur la question spéciale de la Belgique fut rationnelle, paisible, réfléchie. Quand elle prit la direction de cette grave difficulté continentale, les hostilités avaient commencé entre le roi Guillaume et les Belges ; l'important était d'éviter que le sang ne coulât, car la France et la Prusse ne pouvaient demeurer spectatrices de cette lutte ; la France ne devait pas souffrir que les Prussiens envahissent le territoire belge, et c'est ce qui allait arriver au moment où la Hollande se déciderait à un coup de main pour reconquérir ses provinces révoltées.

La guerre générale pouvait éclater, car derrière la Prusse, la Russie s'échelonnait avec

son armée, et dans ce conflit, l'Autriche n'aurait pas pu rester long-temps spectatrice et neutre. On a dit qu'à cette époque M. Molé avait proclamé le principe de non-intervention, et que ce principe sauva la Belgique. Ce fait a été controuvé; voici la vérité historique. M. Molé ne proclama pas le principe de non-intervention absolue en diplomatie; c'eût été une absurdité, une utopie de l'école libérale. Il est impossible en effet de déclarer que dans aucune circonstance l'intervention n'est légitime; jamais il n'y a de principes aussi nets; tout se détermine, dans les affaires politiques, par la nécessité et les intérêts. M. Molé déclara seulement que la France était trop immédiatement intéressée à l'indépendance de la Belgique pour ne pas faire occuper immédiatement la frontière belge par une armée française, si les Prussiens envahissaient tout ou partie de ce territoire; déclaration simple, toute de circonstance, qui se rattachait plutôt à un accident qu'à un principe.

Le premier objet de la Conférence de Londres fut donc d'arrêter les hostilités entre les Hollandais et les Belges. Il y avait derrière ces hostilités une guerre européenne. Dans l'exas-

pération des esprits, un seul coup de canon devait remuer le sol sous les innombrables armées qui se heurtaient les unes contre les autres. Ce point admis et posé, un autre fut établi non moins sérieux et grave : la séparation des provinces belges d'avec la Hollande ; c'était la rupture du royaume des Pays-Bas, le fractionnement de cet amalgame créé par les traités de 1814 et 1815. Ceci fut encore adopté, parce que tous les membres de la Conférence reconnurent qu'une séparation territoriale était indispensable entre deux peuples si entièrement divisés d'opinions, d'intérêts, de religion, de mœurs même. Les Hollandais désiraient ce morcellement ; la réunion des provinces belges leur avait toujours pesé. Matériellement parlant, ces provinces avaient tout à perdre par leur séparation d'avec la Hollande ; leur dette avait été partagée ; la Hollande, pays d'argent et de consommation, était un immense débouché pour la Belgique, toute manufacturière et productrice : la fierté des bourgeois d'Amsterdam ou de La Haye s'offensait de la sollicitude de la famille d'Orange pour Bruxelles et Anvers. La séparation était donc nécessaire comme un fait accompli. Il

ne s'agissait d'ailleurs que d'une administration distincte; on n'avait point encore discuté la souveraineté. Ce point fut admis sans contestation.

C'est une chose remarquable que la manière calme dont cette Conférence poursuivit ses actes à travers le mouvement des passions et des partis. On l'accusa en France, en Belgique, de poser des principes ridicules, et plus d'un gouvernement eut la velléité de la désavouer; elle s'en inquiéta peu, continua ses protocoles: elle eut à lutter contre la fierté obstinée de Guillaume, contre les flots populaires et les folies de plus d'un orateur des Chambres belges: elle arriva parfaitement à ses fins.

D'autres questions allaient surgir. La Belgique, une fois considérée comme état indépendant, devait d'abord fonder son propre gouvernement; son territoire devait être limité; ce territoire et ce gouvernement seraient-ils reconnus par l'Europe? enfin, elle avait à régler ses rapports avec la Hollande, apurer ses comptes, régler la dette mutuelle. Les grands improvisateurs politiques s'étonnaient et se moquaient de ces retards et des difficultés que les négociations éprouvaient chaque jour. Parce qu'ils ont créé

dans trois journées un programme, ils s'imaginent que tout doit se faire d'après les mêmes élémens, qu'il n'y a rien de plus facile que de placer un état nouveau entre tous les états, de régler ses rapports et de fixer sa constitution politique. Les hommes d'expérience ne pensent pas ainsi, car ils savent que les faits nouveaux trouvent des obstacles indéfinis, quand surtout on veut respecter les intérêts et les droits de chacun.

D'abord quel gouvernement établir en Belgique ? la république, disaient quelques uns; mais la république eût été le plus déplorable état, même pour les intérêts industriels de toutes ces villes qui vivent de commerce. Voyez-vous une république naissante, encadrée entre la Prusse, la France et la Hollande! Et sans tenir compte des troubles intérieurs, n'est-il pas évident qu'une toute jeune république belge eût inspiré partout défiance, et qu'elle n'eût trouvé aucun débouché pour ses produits et ses manufactures?

Le duc de Leuchtenberg, disaient les autres; mais c'était là la famille impériale, une certaine menace contre la dynastie régnante en France, et la Belgique allait devenir le cen-

tre de toutes les intrigues d'un parti qui avait déjà des forces turbulentes. Le plus rationnel eût été sans doute de désigner un des membres de la famille d'Orange, pour occuper, à un titre séparé, le trône de la Belgique; par là on s'assurait les débouchés de la Hollande, on conservait les rapports qui pendant quinze ans avaient si démesurément accru la prospérité des Belges; il y avait alors des haines trop vives, trop cuisantes contre la famille des Nassau; les divisions catholiques et protestantes fermentaient encore. A qui donc s'arrêter?

Le congrès belge désigna M. le duc de Nemours ; ce n'était point le candidat de la Conférence, et il faut le dire, il y eut sagesse dans le Gouvernement de la France à refuser cette sorte d'union de famille avec les Pays-Bas. Le roi des Français montra ici sa modération et son habile prudence; il savait quelle était la situation des esprits en Angleterre. Les whigs étaient perdus le jour où M. le duc de Nemours eût accepté la couronne; il y aurait eu une réaction anti-française en Angleterre, car jamais un cabinet anglais n'eût souffert que le pavillon de France flottât sur Anvers.

Le candidat de la Conférence de Londres

était d'abord le prince Othon de Bavière; puis quand on ne put le faire admettre, on s'arrêta au prince Léopold, qui tout à la fois tenait à l'Angleterre, à l'Allemagne, et allait s'unir par le mariage à la famille du roi des Français; cette combinaison mixte laissait la Belgique dans une sorte de neutralité utile à ses débouchés et à son organisation politique. La seconde question touchait aux limites territoriales, et ici elle se rattachait par deux points différens à l'organisation européenne. D'abord il fallait régler les frontières nord du côté de la Hollande; puis celles de l'est du côté du Luxembourg, question plus importante, plus délicate, car elle se liait à la Confédération germanique. Le roi Guillaume, par les traités de 1815, avait été placé dans cette Confédération comme duc du Luxembourg. La Conférence procéda avec persévérance sur l'un et sur l'autre point; elle fut patiente; elle sut faire la part aux douleurs hautaines d'un prince qui ne perdait pas sans regret la belle forteresse d'Anvers, et la domination absolue de l'Escaut; quand il fallut agir fermement, on n'hésita pas. Le siége d'Anvers résolut tout-à-fait la question des frontières du nord; celle du

Luxembourg ne fut plus l'objet que de négociations intimes et persévérantes.

Autre difficulté; pour compléter l'établissement d'un gouvernement régulier, toutes les puissances représentées à la Conférence devaient le reconnaître. Je répète que les plénipotentiaires s'étaient souvent un peu avancés; sans oublier les instructions de leurs gouvernemens, ils les avaient largement interprétées. Le prince de Liéven surtout avait été entraîné par le désir de maintenir la paix et l'équilibre en Europe. La ratification des gouvernemens viendrait-elle fortifier et sanctionner les conventions arrêtées? Il fallait du temps; on s'y décida. Il y eut bien quelques légères restrictions, quelques faibles amendemens de la part de la Russie, liées par des intérêts de famille à la royauté de Hollande, mais au fond on admettait les points principaux, à savoir : la séparation territoriale, et la royauté nouvelle créée par le Congrès. Je considère cette ratification de toutes les puissances et le siége d'Anvers comme les deux solutions sérieuses des difficultés réelles de la Constitution du royaume de Belgique. Toutes les questions d'argent, de rapports et de devoirs, n'ont plus été que de simples ac-

cessoires réglés avec plus ou moins de lenteur, attendu qu'il s'agissait d'intérêts personnels plutôt que de larges questions politiques. Le grand fait de la séparation de la Belgique et de la nouvelle royauté étant consommé, tout le reste n'était plus qu'une discussion du gouvernement belge avec ses voisins, une question d'état à état.

La Conférence de Londres ne finit point son rôle avec la question belge. Il faut rappeler qu'elle avait succédé à la Conférence spéciale pour les affaires de la Grèce, entamée sous la présidence du comte d'Aberdeen, le duc Laval et le prince de Liéven. La Conférence reprit sur les anciens erremens cette question de la Grèce; elle n'avait point, comme pour la question belge, à fixer les limites du nouvel état; ces limites avaient été déterminées par le traité du mois de juillet 1827. Trois points seulement restaient à discuter et à résoudre : 1° le choix d'un prince pour régner sur les Grecs; un acte constitutionnel qui pût garantir aux sujets la libre jouissance des droits politiques sans compromettre l'ordre établi en Europe; 2° la reconnaissance par la Porte du nouvel état grec; 3° enfin un mode d'emprunt pour mettre le

nouveau gouvernement dans le cas de former un bon état militaire et une administration régulière.

La Conférence travailla encore avec persévérance. Le jeune prince Othon qu'on voulait donner à la Belgique, on le plaça une couronne au front dans la Grèce. La Bavière était une puissance inoffensive, une race paisible de rois qui, à toutes les époques, avaient tendu également la main à l'Autriche, à la Prusse et à la France. Les puissances s'unirent pour faire reconnaître par la Porte Ottomane ce fait accompli. La Russie insista non seulement par sympathie religieuse, mais parce qu'en définitive l'indemnité pécuniaire, le tribut de la Grèce à la Porte, devait servir à payer les contributions de guerre imposées en 1832. L'emprunt fut conclu sous la triple garantie, et il mit à même la royauté grecque d'établir un principe fixe de gouvernement, une administration militaire et civile capable de résister à l'esprit de faction, qui là aussi était vivace.

On a beaucoup parlé de l'impuissance de la Conférence de Londres, de l'inutilité et de l'inefficacité de ses travaux, et en vérité peu d'assemblées diplomatiques produisirent d'aussi

incontestables résultats. Les ambassadeurs réunis étaient des hommes d'expérience et d'affaires; ils connaissaient les révolutions, leur esprit, leur tendance; ils savaient surtout les périls de la guerre, et nous leur devons sans doute de l'avoir évitée. Quand on touche ensemble les questions d'ordre européen, quand on discute amiablement des points de politique et d'administration, il est difficile à la fin de ne pas s'entendre. Supposez que la Conférence de Londres n'eût pu se réunir, il aurait fallu traiter à de longs intervalles, négocier dans l'isolement; on se serait aigri. Rien n'aurait été arrêté en commun; on se serait laissé aller peut-être aux idées violentes, et tout eût été perdu. La Conférence s'est dissoute non point parce qu'elle a été désavouée, mais parce qu'elle a fini son rôle; un arbitrage n'est plus nécessaire lorsqu'il n'y a plus d'objets en contestation; les rapports réguliers et habituels d'état à état n'exigent point ces réunions spéciales sur des questions de politique accidentelle ou de faits qui tout à coup surgissent et viennent compliquer une situation. La Conférence de Londres a fini son rôle, parce que la Belgique et la Grèce sont constituées,

et que l'état irrégulier de l'Europe a cessé d'exister par les efforts communs et heureux des gouvernemens.

§ III.

POLOGNE. — RAPPORTS AVEC LA RUSSIE.

On a dit sous mille formes diverses qu'au moment où la révolution de Pologne éclata, les armées russes s'ébranlaient pour faire un mouvement en avant contre la Révolution de Juillet. On a fait honneur aux nobles et valeureux enfans de Varsovie d'avoir mis leur poitrine comme un rempart entre ces armées et notre territoire, et de nous avoir ainsi sauvés d'un immense péril.

Il ne manque à cette hymne poétique pour une nation que l'Europe admire et plaint,

qu'une seule chose, c'est qu'il n'y a au fond aucune vérité. Les rapports de la France et de la Russie furent froids, circonspects, comme cela a toujours lieu entre deux Gouvernemens qui se connaissent à peine. Lorsque les troubles de Belgique, d'Allemagne et d'Italie éclatèrent simultanément, le cabinet de Saint-Pétersbourg dut se hâter dans sa marche militaire pour soutenir la Prusse et l'Autriche au besoin; on arma de toutes parts, on se prépara pour toutes les chances. Si la France en effet avait réuni la Belgique à son territoire, si elle avait fait quelques mouvemens vers le Rhin, si elle avait cherché à briser violemment les traités conclus en 1814 et en 1815, il n'est pas douteux que dans cette hypothèse la Russie ne se fût unie à ses alliés pour empêcher ce grand trouble dans l'organisation territoriale, et c'est dans ce sens que le général Sébastiani put dire qu'on n'aurait la guerre *que si on la voulait*. Les folies de parti eussent nécessairement entraîné des hostilités sur tous les points de l'Europe; elles auraient pu être malheureuses pour nos armes, et comme résultat, nous aurions eu l'invasion; mais l'invasion à cette époque n'était pas un fait prémédité de la part

de la Russie ; elle eût été la conséquence et non pas la pensée de son armement.

La révolution de Pologne éclate, et de toutes parts on s'écrie : « Pourquoi ne portez-vous pas secours à la Pologne ? » La Chambre elle-même déclare que sa nationalité ne périra pas. Et sur quoi se fondait-on pour invoquer cette nationalité ? Sur les traités qui, disait-on, donnaient à la France le droit de réclamer l'indépendance de la Pologne. On se trompait. Les transactions de Vienne ne stipulent que sur un seul point : la neutralité de Cracovie entre la Prusse, l'Autriche et la Russie ; la nationalité polonaise n'a été qu'une forme que la générosité d'Alexandre avait promise, qu'elle avait constituée complètement, mais elle n'était pas l'objet d'une stipulation positive des traités.

Il y avait bien eu quelques notes échangées de la part de la France et de l'Angleterre surtout au congrès de Vienne, mais elles n'avaient pas été formulées en articles. La Pologne était annexée à l'empire russe ; elle pouvait recevoir de l'empereur une forme libérale d'administration ; on pouvait même l'avoir promise dans des échanges de paroles, mais aucune puis-

sance n'avait le droit de s'enquérir des rapports de l'empereur de Russie avec ses sujets, pas plus que la Russie n'aurait pu se mêler de l'émancipation catholique de l'Irlande, ou des institutions du royaume Lombardo-Vénitien. On pouvait plaindre les Polonais, admirer leur héroïque résistance, suivre avec sympathie ces nobles et derniers élans des gentilshommes qui combattaient pour leur liberté féodale, et ces pieux catholiques qui luttaient avec ferveur sous l'étendard de la Vierge contre l'Église grecque et schismatique, héroïsme faiblement révolutionnaire; mais de là à une intervention nette, diplomatique, fondée sur le texte des traités, il y avait bien loin encore.

Le Gouvernement français ne pouvait faire que ce qui était dans son droit. La faiblesse de la Chambre des Députés fut souvent de se laisser guider par les diplomates du libéralisme; ne connaissant que la superficie des affaires, ceux-ci n'avaient, comme M. Bignon, qu'une faible intelligence des traités; ils n'en pénétraient pas les conditions intimes. Lorsque la Chambre vota cette fameuse phrase sur la nationalité polonaise, elle n'aperçut pas que pour la mettre à exécution, il fallait la guerre,

la guerre à travers la Prusse et l'Autriche; car ces deux puissances étaient plus étroitement rapprochées de la Russie depuis qu'il s'agissait de maintenir leur conquête et le traité de partage de la Pologne.

On voulait que l'Autriche et la Prusse gardassent la neutralité; en vérité, c'était trop naïf dans une question qui touchait à leurs intérêts les plus intimes! Voyez-vous la Prusse et l'Autriche laisser faire une révolution dans la Pologne, qui tôt ou tard leur aurait enlevé de belles et grandes provinces? L'Autriche et la Prusse ne prirent pas une part active dans la répression, parce qu'elles virent bien que la Russie viendrait à bout des Polonais; s'il y avait eu doute un seul moment, leurs armées se seraient ébranlées; elles auraient envahi la Pologne, et c'était leur droit. Qu'avait à faire la France dans une semblable question? Sur quel titre se serait-elle fondée? Si elle avait voulu la guerre à tout prix, rien n'eût été plus simple que de se ruer sur la Prusse, l'Autriche, et de briser la paix; mais fonder cette guerre sur un droit d'intervention, l'établir comme conséquence des traités conclus à l'égard de la Pologne, c'eût été une absurdité

diplomatique; et je dois cette justice à M. Sébastiani, que s'il fit quelques concessions à la tribune, il agit plus raisonnablement dans les rapports diplomatiques; il comprit que les sympathies n'étaient pas un droit.

Chose curieuse! La diplomatie du programme posait en principe la non-intervention, et puis, s'il avait fallu suivre ses inspirations, on serait intervenu partout, en Pologne, en Belgique, en Italie. Il y avait donc ainsi un double principe : la non-intervention opposée à la monarchie, et l'intervention réclamée pour la révolution. Après que la Pologne eut été comprimée, les rapports de la Russie avec la monarchie du 7 août, sans être d'une bienveillance affectueuse, furent pourtant dignes et faciles.

L'ambassade du maréchal Mortier ne fut point, comme on l'a dit, mal accueillie, défavorablement traitée. Le maréchal était depuis long-temps connu de l'empereur, et l'on savait surtout qu'il arrivait là avec des intentions pacifiques, un sentiment profondément prononcé contre les perturbations européennes. On a prêté mal à propos au cabinet de Saint-Pétersbourg des idées chevaleresques pour la

vieille dynastie des Bourbons, une volonté persévérante pour sa restauration. Il n'en est rien ; il n'y a même pas de cabinets plus positifs, plus complètement en dehors de l'idéalisme politique; le cabinet de Saint-Pétersbourg a bien pu bouder celui des Tuileries, lorsqu'il a été en dissidence avec lui sur des questions d'intérêt général, sur des relations territoriales. Quand il n'a pas trouvé l'adhésion qu'il croyait rencontrer à Paris pour certaines mesures de la politique générale, il a pu s'en blesser, et jeter à dessein quelques regrets sur l'ancienne dynastie; son rôle s'est borné là. Demandez au maréchal Maison s'il fut mal reçu à Saint-Pétersbourg, et si dans cet échange de rapports, de notes, dans ses réceptions au palais, on put remarquer qu'il était le représentant d'une dynastie nouvelle, contre laquelle on se réservait des pensées de renversement ?

A mesure que la monarchie du 7 août se détachait de plus en plus de la politique démocratique du programme de Juillet, elle trouvait une plus grande adhésion dans le cabinet russe. Aujourd'hui les rapports sont complètement rétablis dans leur attitude naturelle

à savoir : qu'on se rapproche quand les intérêts sont communs, et qu'on se sépare quand ces intérêts sont hostiles. Lorsqu'une question de bouleversement agite les sociétés, les intérêts particuliers disparaissent; on oublie la partie pour sauver le tout. Dès que le principe de la souveraineté n'est plus mis en question, on en revient aux règles habituelles des relations diplomatiques; et c'est au point où nous en sommes dans les relations avec l'Europe.

Durant ces longues négociations entre la Russie et la France, il y eut plus d'une cause de rupture, plus d'un prétexte de briser les rapports diplomatiques; l'hôtel de l'ambassade avait souvent retenti des conseils violens jetés comme un reproche à la longanimité du comte Pozzo di Borgo. Tous les jeunes Russes qui entouraient l'ambassadeur lui donnaient le conseil de quitter Paris, de brusquer l'émeute quand elle éclatait sous ses fenêtres par les cris violens : *A bas les Russes, et vive la Pologne!* L'ambassadeur résista fermement; il connaissait les fermentations populaires, orages passagers qui grondent et s'apaisent aussitôt; quitter Paris, c'était la guerre, c'était placer les deux Gouvernemens dans une situa-

tion hostile. On a dit que l'empereur Nicolas lui sut mauvais gré de cette patience réfléchie, et que le comte Pozzo subit une sorte de disgrâce. Si une telle supposition était vraie, combien l'empereur Nicolas ne doit-il pas reconnaître la sagesse des conseils de son ambassadeur, aujourd'hui que la Russie salue les efforts du Gouvernement français vers l'ordre européen ? Quel service n'a point rendu à la Russie le comte Pozzo ? C'est à sa modération, à son habileté que l'on doit le maintien des rapports entre les deux états. Il y avait dans ce mélange de souvenirs français et des intérêts russes quelque chose de conciliant qui ne permettait pas ces ruptures brusques et irréfléchies. L'ambassadeur était le symbole d'une intimité qui tôt ou tard devait se manifester dans l'Europe continentale.

§ IV.

L'AUTRICHE ET L'ITALIE.

Le respect que M. de Metternich porte à tous les faits irrévocablement accomplis, l'avait déterminé, comme on l'a vu, à reconnaître sans hésitation la royauté du 7 août; il l'avait acceptée comme le noble et seul moyen de ramener la société violemment ébranlée aux conditions d'ordre et de paix politique. Il avait accrédité sur-le-champ M. le comte Appony. A mesure pourtant que des questions surgissaient soit en Allemagne, soit en Italie, quelques difficultés se mêlaient aux rapports, habituellement si simples, entre le Gouvernement français et l'Autriche.

La question belge n'intéressait pas directe-

ment le cabinet de Vienne; ces provinces avaient été arrachées depuis trop long-temps à la domination de l'Autriche pour qu'elle pût avoir esprit de retour à leur égard; toutefois la difficulté du Luxembourg se liant à la Confédération germanique, le prince de Metternich intervint pour soutenir la Prusse dans les réclamations vives et persévérantes que le cabinet de Berlin avait multipliées, afin de protéger les droits de la Confédération à l'égard du duché du Luxembourg.

La situation ne devint réellement délicate entre la France et l'Autriche, qu'au sujet de l'Italie, quand la propagande voulut s'immiscer dans les révolutions des provinces qui composaient soit le royaume Lombardo-Vénitien, soit les fiefs de la maison d'Autriche, soit enfin les états intermédiaires dont le gouvernement se liait en quelque sorte à la sûreté et à la paix des possessions autrichiennes. M. de Metternich, on se le rappelle encore, avait établi ce principe que si la France pouvait faire sur elle-même toutes les expériences qu'elle jugerait à propos, elle devait en tous les cas se limiter à ses propres frontières, et ne jamais tourmenter la paix des états voisins.

D'un autre côté, la propagande proclamait le code de la non-intervention, de telle sorte que l'Autriche devait demeurer l'arme au bras en présence de ses provinces révoltées.

Dans les premiers momens d'étonnement et d'effroi de la Révolution de Juillet, M. de Metternich avait bien compris qu'il fallait agir avec une extrême prudence, à cet instant en effet où, comme il le disait si spirituellement ; « trente mille vieilles femmes, passant le Rhin, auraient pu jeter pendant trois jours le trouble en Allemagne. » Mais au commencement de 1831, les choses n'étaient plus au même point ; l'armée impériale avait été portée au grand complet de guerre de 300 mille hommes ; plus de 80 mille soldats, un formidable train d'artillerie composaient un camp dans le royaume Lombardo-Vénitien. Au premier signal on pouvait se jeter à droite ou à gauche. L'alliance avec le Piémont était intime ; on venait de se le rattacher par un mariage.

Alors l'Autriche prit une attitude plus ferme. Sur ces entrefaites, le drapeau de la jeune Italie s'étant déployé à Parme, à Modène, M. de Metternich se contenta de notifier aux cabinets l'entrée immédiate des Autrichiens dans ces

provinces; et ceci sans s'arrêter le moins du monde aux observations du président du conseil d'alors, M. Laffitte; sans prendre garde aux menaces de la propagande.

La question était moins simple à l'égard des États romains: toutefois les principes d'intervention prévalurent. M. de Metternich, tout en déclarant que l'occupation ne serait qu'instantanée, persista plus que jamais à maintenir la nécessité et la légitimité d'un mouvement militaire sur ces provinces. Son système avait pris alors un caractère net, il avait dit ces paroles qui retentirent dans le corps diplomatique: « La révolution tend à nous faire mourir à petit feu, eh bien, autant vaut mourir tout d'un coup, glorieusement et par les armes; on veut la guerre, on l'aura. » Au printemps de 1831, jamais la guerre ne fut plus imminente; les puissances étaient revenues de leur première impression. On voyait partout l'étendard de la révolution se déployer; il faisait des conquêtes pendant la paix. L'Allemagne avait eu ses troubles, ses émeutes; l'Italie ses velléités répuplicaines; on avait fait les dépenses d'un grand armement; Mayence, Mantoue était approvisionnées, et mis dans un état de

défense formidable. On pouvait dès lors marcher, non point dans une guerre d'invasion, mais en se plaçant sur la défensive, et en ramenant successivement à l'obéissance et à la police toutes ces petites émeutes de villes qui surgissaient ici, là, comme des avertissemens.

Quand l'occupation d'Ancône eut lieu par un détachement français, cette situation hostile s'était déjà modifiée. Le cabinet de Vienne n'aimait pas le langage ni les formes brusques de M. Périer, mais il voyait en lui un homme d'ordre, un esprit très prononcé contre les tourmentes révolutionnaires; et tout en suivant avec méfiance cette occupation d'Ancône, M. de Metternich examina d'abord s'il ne serait pas possible d'en tourner les résultats au profit de la police européenne. Ce qui dominait l'Autriche, ce n'était pas l'esprit de conquête; elle ne voulait pas réunir la Romagne à son domaine; elle ne voulait même pas l'occuper indéfiniment: ce qu'elle désirait surtout, c'était d'établir une police politique qui s'exerçât par elle ou par une puissance amie, de manière à protéger le gouvernement régulier. M. de Metternich avait eu peur d'abord du

drapeau tricolore; quand il vit ce drapeau s'unir sincèrement à la consolidation de l'ordre en Italie, quand il le vit s'associer à sa pensée, il le laissa paisiblement se déployer, se bornant toutefois de temps à autre à faire considérer l'occupation d'Ancône comme un fait désormais inutile et sans motifs.

Depuis cette année 1831, époque de crise et de rupture presque inévitable entre la France et l'Autriche, les rapports se sont de plus en plus améliorés; le cabinet de Vienne n'ayant désormais rien à craindre du côté de l'Italie, la paix des provinces étant rétablie, il a pu plus facilement revenir aux principes habituels de sa politique expectante. L'Autriche a visé au désarmement; elle l'a souhaité, et sous ce point de vue, M. de Metternich a été de bonne foi quand il en a parlé comme d'un prix donné aux mesures d'ordre et de paix publique; seulement, méticuleux et craintif, ce cabinet a dû retirer sa parole au moindre accident surgi dans le mouvement des affaires. Depuis 1813, c'est en armant à propos que l'Autriche a gardé cette grande prépondérance, cette neutralité qui fait sa force.

L'ambassade du maréchal Maison avait été

moins heureuse que ne l'a été celle de M. de Sainte-Aulaire; en arrivant à Vienne, on ne sait pourquoi le maréchal se fit tout belliqueux; ses dépêches faisaient croire à la guerre. Il y en avait des symptômes, mais la volonté de M. de Metternich n'était pas si avancée; il désirait persuader la France de sa résolution déterminée de pousser jusqu'au bout son système de répression, et si l'on s'y opposait, de briser les obstacles. Il y a maintenant un profond retour de M. de Metternich vers le Gouvernement et la monarchie du 7 août; il en a reconnu l'action efficace, le mouvement conservateur. Quoi d'étonnant qu'il arrive à une plus juste appréciation de l'esprit de la France? Le système actuel, soutenu par la force militaire, c'est le *statu quo,* c'est la protection de l'organisation territoriale, posée par les traités de Vienne; c'est la paix et l'ordre. Au bout de ce système est le désarmement; il arrivera, parce que l'état militaire des puissances excède leurs ressources, et que ce n'est pas là un état normal.

§ V.

RÉPRESSION DES MAUVAIS PRINCIPES DIPLOMATIQUES.

Une des causes qui avaient le plus éloigné l'Europe de tout rapport intime avec la Révolution de Juillet, c'étaient surtout les principes anti-organisateurs que le programme avait jetés dans les relations d'états à états. Était-il étonnant que l'Europe vît avec effroi le droit public bouleversé, les vieux traités méconnus, les rapports du sujet au prince brisés ou affaiblis, l'invocation perpétuelle de tous les principes de sédition, de révolte armée, cette propagande en un mot qui rongeait l'Europe jusque dans ses entrailles!

Dès que la monarchie du 7 août se détache

de ces malheureux antécédens, elle trouve dans les cabinets plus de sympathie, car alors la France se dépouille de ses principes de révolution; elle n'effraie plus de son aspect populaire; elle est enfin puissance constituée qui respecte les autres états pour qu'on respecte sa monarchie. L'Europe s'était inquiétée d'abord de cet accueil fait par le Gouvernement français à tous les rebelles sortis de son territoire. A l'origine de la Révolution, on avait pour ainsi dire voté des remercîmens et des subsides à ces hommes qui avaient troublé les pays étrangers; on fraternise avec eux, on leur donne des espérances, des secours secrets. Voudrait-on bien nous dire où fut pris l'argent distribué aux réfugiés espagnols qui vinrent attaquer les frontières des Pyrénées sous Valdès, et Gibraltar sous Torrijos?

Tant que M. de Lafayette domina le Gouvernement, cet esprit d'attaque directe contre les royautés établies se continua ouvertement; la pensée du 7 août reconnut le danger d'un système qui donnait une prime à la rébellion; quand le Gouvernement voulut se poser véritable pouvoir, il se hâta de discipliner ces réfugiés eux-mêmes, et de les contraindre à

respecter les lois. De là cette autorité extraordinaire que se fit confier le ministère sous M. Périer. Il y eut une police spéciale des réfugiés; on accusa cette police d'être faite au profit des cabinets. Et qu'y aurait-il eu d'étonnant qu'en bons rapports avec les gouvernemens voisins, la France, tout en donnant le pain et l'asile aux réfugiés, les empêchât de porter le trouble au delà des frontières? Quoi d'étonnant que le pays soumît à une législation spéciale les hommes de trouble qui tentaient la désorganisation en Italie, en Espagne et en Allemagne.

L'Europe fut reconnaissante des bons soins et de la sollicitude politique du Gouvernement français pour la paix générale; on surveilla les associations à l'étranger, on déjoua leurs desseins, on les indiqua d'avance à la diplomatie; tout homme paisible et malheureux fut protégé, tout proscrit turbulent fut comprimé, et c'était un service dont les cabinets devaient garder mémoire.

Il y avait encore un autre mobile de désorganisation; entre états réguliers, l'extradition des militaires déserteurs sur les frontières est un principe admis; les traités le stipulent pres-

que toujours; c'est un acte de confiance mutuelle qu'échangent les gouvernemens. Eh bien, au lieu de ces rapports de bonne amitié politique, la Révolution s'était placée sur toutes les frontières, et elle annonçait, contrairement aux lois de la discipline militaire, qu'elle allait recevoir tous les soldats qui voudraient venir à elle. On forma même une légion étrangère, on organisa un corps bizarre et parqueté de tous ces hommes qui fuyaient leurs drapeaux; il y eut une prime accordée. Quel spectacle pour la discipline! Quel gage donné à la sécurité européenne!

Le Gouvernement français n'est point tout-à-fait revenu encore sur ce point; il n'ose pas un traité d'extradition avec les puissances continentales. Ce qu'il a fait avec la Belgique, pourquoi ne le signerait-il pas avec la Prusse, l'Allemagne et le Piémont? Quel triste effet pour un gouvernement régulier, que cet appui donné à l'indiscipline, cet asile qu'on accorde sous un noble drapeau à celui qui abandonne le sien! Les sentimentalités de l'école de 1791 sur la fraternité du genre humain ne peuvent être le principe d'un régime régulier; cela était bon au temps de l'émeute, toutes ces choses

étaient en rapport les unes avec les autres; quand il n'y avait pas paix au dedans, comment aurait-elle existé au dehors ?

Enfin, un danger intime, menaçant, soulevait l'Europe entière contre la Révolution de Juillet; c'était la propagande. Je crois que si les cabinets s'étaient fait des idées exagérées de sa puissance, ils ne s'étaient point trompés sur son activité; elle était partout, elle remuait l'Europe de tous côtés, en Espagne, en Allemagne, en Italie et en Pologne. Tous les moyens étaient bons pour cette confraternité universelle; elle avait ses écrits, sa tribune, son armée régulière, son trésor. Il est évident qu'il n'y avait pas de paix possible avec elle; elle attaquait de front tous les systèmes établis, toutes les royautés portant haut la couronne; elle s'adressait aux armées, aux mécontens, à toute cette génération avide d'avenir et qui tourmente le présent. Il n'est que trop vrai, je le répète, que le Gouvernement de Juillet, à son origine, protégea cette fraternité propagandiste; son patriarche n'était-il pas à la tête de la garde nationale? N'était-il pas le héros des Deux-Mondes, et pouvait-on briser avec lui? On avait de la condescendance

pour la propagande comme pour l'émeute, pour les troubles européens comme pour les troubles de place publique; l'Europe fut méfiante, parce qu'elle était menacée dans sa vie politique.

Depuis que le pouvoir régulier en France a eu le courage de se séparer du général Lafayette et de ces sociétés désorganisatrices, la propagande s'affaiblit; elle devint un fait de conspiration et non plus de gouvernement; elle eut la force de quelques comités, et non plus celle de l'autorité; et ces comités eux-mêmes ont été surveillés, dispersés successivement. Alors toutes les sympathies sont venues vers la source de cette réforme morale. Quand on a vu un principe de force s'établir, et que ce principe a secoué toutes les désorganisations qui l'entouraient, on n'a pas hésité; et l'Europe a salué le système du 7 août comme une grande pacification.

§ VI.

RÉSULTATS OBTENUS PAR LA MONARCHIE DU 7 AOUT.

La puissance d'un système se juge par les résultats obtenus; il peut y avoir des fautes dans les accidens de la politique, mais quand le but est atteint, quand la pensée d'ordre s'est réalisée par des actes incontestables, on peut impartialement apprécier les services et embrasser la marche d'un gouvernement. Prenez la Révolution de Juillet à son origine, et ensuite jetez les yeux sur tout ce qui nous entoure, y a-t-il entre ces deux termes quelque ressemblance d'esprit, de tendance, de résultats? Le pouvoir est parti d'une époque désordonnée, d'un pêle-mêle d'idées, et après cinq

ans de sueurs et de travail, il est parvenu, sinon à la restauration complète du système sociale, au moins à replacer chaque chose dans sa hiérarchie ; les autorités ne se heurtent plus, les intérêts se calment, s'associent, se groupent. Il y a partout un progrès réel vers la paix et la sécurité des droits. Les véritables et sincères amis du pays peuvent désormais récapituler les services.

Dans ses rapports avec lui-même, le pouvoir s'est constitué aussi fort et protecteur qu'il l'a pu, il est le maître de ses actes et de ses volontés. Il n'y a plus que de rares fonctionnaires insubordonnés, d'agens qui fassent leurs conditions d'obéissance, de préfets qui soient plus forts que le ministre, et en dehors de la pensée gouvernementale. Il n'existe plus un pouvoir exécutif au-dessus du roi même. L'administration forme un tout homogène, peu capable encore, peu trié dans son personnel, mais enfin obéissant à l'action unique du pouvoir d'en haut. La royauté, qui préside à cette force du pouvoir, ne peut être impunément empêchée dans ses prévoyances, et ses ministres trouvent sous le sceau de leurs responsabilité légale, des agens qui ne discutent

plus leurs ordres et ne temporisent plus avec l'exécution.

A côté de l'administration supérieure, les pouvoirs de la société s'exercent dans leurs prérogatives. On ne met plus en question le droit et la puissance des Chambres; la pairie, dans sa double action de pouvoir politique et de cour judiciaire, ne reçoit plus l'affront de ces démentis et de ces déclinatoires qui ébranlaient sa force vitale. La Chambre des Députés a cessé d'être un pêle-mêle d'opinions et de divisions indéfinies, qui s'agitent comme dans le chaos; elle se dessine en deux grands groupes, et se partage en majorité et en minorité. On se garde de nier la puissance de ses actes, son autorité législative; elle a son action et sa juridiction reconnues. Personne ne contestera désormais que le concours des trois pouvoirs constitue la force publique; personne n'ose soutenir qu'il y a quelque chose au-dessus des institutions de la société.

La souveraineté populaire, ce droit divin des factions, a été remplacée par la souveraineté parlementaire, la seule possible, la seule réalisable.

C'est quelque chose que d'avoir ainsi recon-

stitué l'empire de la loi, la puissance matérielle des actes du Gouvernement. Il n'y a plus personne qui puisse se dire affranchi de cette prescription légitime; ce joug salutaire s'impose à tous sans exception; il n'y a ni partis, ni tête assez haute, assez séditieuse pour se placer au-dessus des pouvoirs, et les menacer au nom de sa popularité.

L'action de la justice et des tribunaux a également repris ses droits; le magistrat siége paisiblement dans le sanctuaire sans qu'un accuse puisse récuser ses arrêts et profaner sa juridiction; on ne vient plus lui dire comme à l'époque de la Révolution de Juillet : « Qui êtes-vous pour nous juger? qui êtes-vous pour tenir le glaive? n'êtes-vous pas les juges créés par Charles X? » La magistrature inamovible et conservatrice est une des grandes barrières que l'ordre social impose aux mauvaises doctrines. A son tour, l'administration se régularise, l'esprit d'insubordination est partout réprimé; elle a peu de crédit moral encore, mais elle a une puissance matérielle incontestablement forte. On passera par la crainte pour arriver au respect; j'en ai pour garant cette constitution d'une belle armée, d'une hiérar-

chie obéissante et passive, l'un des ouvrages les plus laborieux de la monarchie du 7 août; cette noble armée, on peut la montrer à ses amis comme à ses ennemis.

La garde nationale, un peu tumultueusement établie, a été ramenée, par des dissolutions partielles dans les cités, à des conditions d'obéissance moins raisonneuse; partout où elle s'est montrée turbulente, elle a été dispersée, parce qu'elle oubliait sa mission de respect militaire et d'obéissance aux lois. L'administration, de son côté, a vigoureusement agi contre les fonctionnaires électifs que des lois démocratiques ont jetés dans quelques mairies et dans les localités; la faute commise de mettre tant de démocratie dans la société, a été réparée autant qu'elle peut l'être par des coups de force. Ce qu'on n'a point osé en principe dans une loi, on l'a résolu comme un acte de l'administration; on a corrigé le principe d'élection par le principe de dissolution.

Dès que l'ordre s'est placé dans l'administration même, et qu'on a vu une force éclore et se montrer, le pays a cessé d'être en butte aux inquiétudes de toute espèce; il a secondé

l'action du Gouvernement dans les mesures suivantes : 1° répression de l'émeute dans tout ce qu'elle avait de turbulence sociale, de démoralisation et d'anarchie; les pouvoirs ont prêté au Gouvernement l'appui de trois lois sévères, l'une sur la dispersion des groupes par la force, l'autre sur les détenteurs d'armes; la troisième enfin sur l'immédiate et prompte juridiction des crimes qui troublent l'ordre public; 2° dissolution de toutes sociétés politiques, de ces clubs tumultueux, incompatibles avec un système régulier de gouvernement. Le pays a cessé d'être enlacé sous une multitude de petites agrégations qui le tourmentent et le déchirent. 3° On a été moins bien inspiré en ce qui touche la presse, mesure imparfaitement combinée, mais qui a eu un résultat efficace par rapport aux caricatures, aux théâtres, à toutes les tristes licences produites par les journées de Juillet; 4° législation spéciale pour les étrangers, pour la surveillance de leurs complots, de leurs manœuvres, qui tourmentaient la forme monarchique en Europe; 5° répression vive et pleine de sollicitude, de tout esprit de propagande; la monarchie s'établissant sur des bases rationnelles,

il était impossible qu'elle tendît la main à tous les complots, et quand elle souhaitait se perpétuer puissante en Europe, elle devait se garder d'y semer le trouble et la perturbation.

De cet esprit pacifique et conservateur du Gouvernement sont résultées la sécurité des intérêts et la consolidation de la fortune publique; la progression des fonds publics, depuis le mois de décembre 1830 jusqu'à l'époque actuelle, a été de plus de 30 fr., c'est-à-dire presque d'un tiers du capital, et certes c'est un témoignage irrécusable de la confiance du pays. Les capitaux n'arrivent qu'alors que l'esprit de troubles a disparu, et qu'on a foi dans le pouvoir.

Si vous comparez maintenant la crise commerciale de 1830, et la prospérité magnifique de toutes les branches de l'industrie, cinq ans après : le crédit rétabli, la paix consolidée, la guerre de principes à jamais abolie, le rapprochement des cabinets avec nous, la propriété de tous assurée, le peuple rendu à ses travaux dont il ne doit jamais sortir, n'est-il pas permis d'avoir un peu de justice pour un système qui a secondé tous ces élémens de

prospérité ? Il faut sans doute en faire honneur à la France, au bon esprit du pays; mais la pensée capitale, tout le monde la saisit et la devine; s'il peut exister une opinion favorable à la paix des cités, il faut une main pour la diriger !

Tout n'est point fini encore, les résultats produits n'ont touché que l'organisation matérielle; on n'est allé qu'au mal le plus violent, le plus facile à réparer; le mal moral demandera plus de soucis et de peines. Une société peut respirer l'ordre et la prospérité dans ses formes extérieures; puis en pénétrant dans son esprit et dans ses détails, on y trouve mille causes encore de perturbation pour l'avenir. La pensée d'un gouvernement serait incomplète s'il n'achevait pas sa reconstitution entière. Napoléon, après avoir vaincu les partis, s'occupa de rétablir les bases de l'unité monarchique; il ne posa pas son pouvoir sur un sable mouvant; témoin ses lois depuis 1800 jusqu'en 1813. La violence n'est pas un état stable. Un système n'est pas définitif quand il a besoin, pour se défendre, de lutter à chaque court période dans une bataille de rue. Les institutions, la hiérarchie, la religion, l'ordre

moral, empêchent seuls les froissemens désordonnés : Napoléon avait ainsi compris sa mission sociale!

DANGERS D'UN RETOUR

VERS

LE PROGRAMME DE JUILLET.

DANGERS D'UN RETOUR

VERS

LE PROGRAMME DE JUILLET.

Il serait inutile de nier la puissance d'action de la démocratie ; elle est cantonnée dans nos institutions, dans nos lois, de telle sorte qu'elle envahit le pouvoir toutes les fois qu'on ne veille pas sur elle, qu'on ne lui oppose pas les forces prises dans l'état social même. Le mou-

vement conservateur qui s'opère est salutaire; il a son soutien dans les intérêts du pays, dans l'opinion de la paix publique et de la tranquillité générale; mais il est de la nature de toute action d'entraîner avec elle sa réaction. Quand un parti a été long-temps maître d'une position, il y laisse des appuis, des idées, des amis, et toutes ces forces dans un moment de crise viennent l'aider à ressaisir le pouvoir.

Je crois donc qu'on ferait un faux calcul si l'on pouvait s'imaginer que le programme de Juillet est à jamais vaincu; il a dans les institutions des élémens d'énergie irrécusables; il est en quasi-possession de la loi électorale, du département, de la commune; il a tout organisé de manière à faire triompher tôt ou tard la démocratie. Le parti de Juillet est resté assez de temps au pouvoir; la plupart des idées organisatrices de la Constitution datent de son époque; les institutions ont été faites sous son empire. Il est naturel que ce parti conserve des chances de ressaisir sa fortune, car si le pays est faiblement à lui, quelques unes de ses lois lui appartiennent encore.

On n'en doit pas conclure toutefois que la faction extrême de l'opinion de Juillet arrive

immédiatement aux affaires; son rôle politique serait trop aventureux. Une nuance bien autrement redoutable pour les esprits conservateurs se montrera tôt ou tard, c'est celle qui cache les institutions démocratiques sous les formes de la monarchie, opinion qui s'offre aux esprits timides doucement et mollement, pervertissant ainsi les intentions les plus droites. Elle ne parle jamais de bouleversement; elle s'en garde bien! elle aurait peur d'effrayer les bons citoyens; elle a besoin d'inspirer confiance, de se glisser à travers les idées constitutionnelles. Cette opinion a d'immenses appuis; elle se rattache à la partie honnête et bourgeoise; elle réveille ses susceptibilités, jetant à pleines mains les mots d'*aristocratie* pour intimider le vulgaire, de *jésuitisme* et de *doctrinaires* pour empêcher les idées prévoyantes de se faire jour dans les institutions; elle a donc des chances de s'emparer des corps électoraux; elle peut débusquer le pouvoir de la position conservatrice qu'il a prise après tant d'honorables efforts.

Cette réaction ne serait point une nouveauté historique, elle s'opéra à toutes les époques. On l'a vue à la Restauration comme elle peut

arriver sous la Révolution. Lorsqu'en 1815 les ultra-royalistes voulurent donner une impulsion violente à la monarchie restaurée, il se trouva une réunion d'hommes politiques qui s'emparèrent du pouvoir pour empêcher cette tendance désordonnée des opinions extrêmes; ces hommes politiques gardèrent les portefeuilles jusqu'en 1821. A cette époque, il y eut réaction du parti royaliste contre eux, et le ministère de M. de Villèle se forma; les royalistes prirent alors les affaires de la Restauration comme les monarchistes de Juillet tendent à prendre celles de la Révolution. Certes, personne dans ces monarchistes n'a la prétention de se comparer à l'habileté de M. de Villèle, et l'on se rappelle pourtant dans quelle situation pénible se trouva le chef du ministère d'alors, obligé sans cesse de faire des concessions à son parti, et d'arriver jusqu'à l'absurde, malgré sa droite raison et son incontestable adresse. Il en serait de même d'un ministère des hommes d'état de Juillet, ils seraient poussés, débordés par leur parti; un milieu serait pour eux impossible, ils devraient aller aux extrêmes ou se condamner à l'impuissance. Une telle crise peut arriver; il faut pour-

voir aux moyens de la prévenir ; ce doit être tout le souci du Gouvernement , car les résultats en seraient incalculables. Nous jouissons de l'ordre, de la paix, et d'une prépondérance en Europe; mettez les affaires dans les mains d'une opinion molle et incapable, d'un parti sans mesure et sans intelligence de l'histoire politique du pays, qu'arrivera-t-il ? Que surgira-t-il de ce chaos? La guerre peut-être, les mille incidens, les péripéties de désordre qui marquèrent le ministère de M. Laffitte, des difficultés à chaque pas, et au bout de tout cela, une catastrophe. On ne sait jamais où peut entraîner une opinion décousue; les abus du pouvoir se corrigent; mais les désastres de l'anarchie sont irréparables. J'examinerai donc, 1° quelles sont les forces de la Révolution de Juillet, et par conséquent les chances qu'elle peut avoir de ressaisir les affaires, triste résultat qu'il faut éviter à tout prix ; 2° quels sont les moyens de l'empêcher; car je ne désespère point de l'esprit de la France, du bon sens des opinions conservatrices: elles auront assez de raison pour faire taire leur jalousie et empêcher de toutes leurs forces réunies, un nouveau retour vers la désorganisation!

FORCES

DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

Toute obéissance est à la loi existante ; je suis trop bon citoyen pour ne point en respecter les dispositions ; mais ces lois tombent comme toute chose dans le domaine de la discussion haute et philosophique. Je puis donc librement pénétrer dans leur esprit, et rechercher leur inévitable tendance.

Serait-ce fatalité de notre état social de

présenter sans cesse des contradictions ? L'ordre a été heureusement imposé aux opinions effervescentes; il n'y a plus crainte de troubles; on ne redoute plus les émeutes , ces tristes débats de la place publique; mais par une destinée, qui semble se rattacher à notre histoire, ces principes de démocratie vaincus dans leur manifestation violente, trouvent encore leur expression légale dans quelques institutions. On a dompté l'égalité turbulente quand elle est venue se proclamer, le drapeau rouge en tête, dans nos rues ensanglantées, et cette égalité s'est infiltrée dans nos codes, dans nos actes de législation , dans les principes fondamentaux de notre ordre politique, de telle sorte que si l'on n'y porte remède, le triomphe de la démocratie ne sera peut-être qu'une question de temps. Ce qu'elle n'a pu conquérir les armes à la main, elle l'obtiendra par le simple résultat des principes semés dans l'ensemble de nos droits. Quand un peuple vient de briser son gouvernement , il jette partout les passions dont il est saisi; quelque sage que puisse être une législature, elle se laisse dominer par les préventions du jour et les influences instantanées; elle ne peut abso-

lument se préserver de ce souffle frémissant autour d'elle qui la fait fléchir comme un roseau. Les législateurs de nos assemblées tiennent un peu de notre esprit national ; ils aiment à improviser ; ils mettent hâte à confectionner les lois, à faire et refaire un état social. Ceci est nécessaire souvent pour poser un terme au désordre ; toutefois il en résulte que la législation s'empreint profondément des idées et des principes de circonstances.

Cette situation du pouvoir en face des lois est sentie par tous les hommes sérieux ; que fait depuis deux ans le cabinet ? Il examine avec plus de réflexion ce qui a été arraché à la circonstance ; il lutte contre la législation ; il sait bien que le mal est là. Quand il veut avoir un peu de force, il est obligé de venir solliciter des Chambres la modification d'un ou de deux articles de ce qu'onappelait les garanties du programme. Il ne peut tout rétablir dans un ordre rationnel et protecteur ; il remonte, mais à tout petits pas. Le ministère a comme le sentiment qu'il est condamné à fléchir sous l'empire de sa propre législation, s'il ne se hâte d'y mettre la main pour la mieux coordonner avec les besoins de l'autorité pu-

blique; qu'on remarque bien que depuis vingt ans, il y a eu lutte acharnée contre le pouvoir, et qu'on a donné des garanties à tous aux dépens de ce pouvoir même.

Je dis invariablement que le mal social est dans cette législation de circonstance qu'on a introduite dans nos codes, dans nos dispositions permanentes, sorte de lois d'exception populaires que les vainqueurs ont imposées pendant les jours d'exigences et de succès.

Cette législation, il faut le dire, fait la force de l'opinion du mouvement, son ensemble prépare l'action de la démocratie, et lui facilitera les abords du pouvoir. Tant que ces dispositions ne seront point modifiées, il y aura impossibilité que le système actuel de conservation porte ses fruits; à chaque crise le ministère sera forcé de demander des secours extraordinaires aux Chambres, parce qu'il ne pourra point en trouver dans la loi permanente et immuable.

Avec les institutions quasi-républicaines et une jeune monarchie, il est difficile de reconstruire une société forte et durable; loi d'élection, loi communale, garde nationale, armée, successions, famille, tout est réglé par le prin-

cipe démocratique; chacun sent, chacun touche au doigt la plaie, et on n'ose point aller au remède. Qu'on ne s'étonne donc plus des menaces des adversaires de l'ordre social: « la Révolution est forte, disent-ils; » oui, sans doute, elle est forte, car elle est infiltrée jusque dans vos dernières garanties; votre législation en est toute trempée, et ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est qu'en matière de liberté, les lois chez nous sont bien au-delà des mœurs. Voudrait-on nous dire par exemple si, sauf quelques exceptions d'un zèle honorable, le service de la garde nationale, du jury, et l'élection elle-même sont considérés comme un devoir qu'on accomplit, ou comme un droit dont on sollicite l'exercice ?

Sans doute les besoins de la société peuvent, dans une circonstance donnée, imprimer un mouvement immense dans les esprits, dominer les élections, précipiter la masse bourgeoise dans les rangs de la garde nationale, ou la faire asseoir sur les bancs du jury, mais ce sont là des circonstances tout exceptionnelles. Dans les temps habituels, nous nous résignons aux obligations qu'impose la liberté politique,

nous montons la garde, nous jugeons comme jurés ; mais c'est un devoir qu'on a besoin d'imposer par une amende ou par un emprisonnement. Je ne dis rien de nouveau, le code est là pour témoigner. L'esprit public est plus avancé en Angleterre ; la liberté y repose sur les mœurs. Là, jamais on n'a mis en question le devoir du jury, on est fier du titre qu'on exerce, de la noble mission de juger ses semblables; c'est qu'en Angleterre, la propriété tient encore la puissance, et que c'est elle qui a si grandement élevé les mœurs du pays.

§ Ier.

PRINCIPE ÉLECTORAL.

J'ai foi dans le principe de l'élection ; il est la base de notre Gouvernement, le fondement

de tout système représentatif ; en l'état de la civilisation, il est impossible que les intérêts, les opinions ne trouvent pas des organes, même les passions jusqu'à un certain point. Je diffère seulement avec l'école libérale sur la base de l'élection, sur la part qu'on doit donner aux forces diverses, qui composent la société ; cette école pose une base commune, uniforme ; elle prend le citoyen isolé, et lui assure un droit, à raison d'un cens, le même pour tous. Qu'importe le plus ou moins d'intérêt que peut avoir ce citoyen à la paix du pays, les garanties qu'il offre, qu'il paie 3,000 fr. de contribution ou 200 fr.; peu importe ; l'égalité inflexible passe là son niveau.

L'opinion conservatrice part d'une autre donnée, et sur ce point elle diffère aussi des doctrinaires, toujours dominés par le cens inflexible qui est leur ouvrage ; l'école conservatrice, je le répète, part de cette base, que comme il y a des forces diverses et inégales dans la société, toutes doivent trouver des droits inégaux et une représentation pondérée par les intérêts ; en un mot, elle veut que l'homme qui a le plus à perdre dans une crise, soit celui que la loi appelle plus spécialement

pour conserver la paix du pays; elle jette ainsi en politique les mêmes principes, les mêmes règles que l'école commerciale observe dans ses transactions. Le plus intéressé a le plus de droits, voilà sa maxime!

Un cens unique ne peut pas rationnellement se justifier; il n'y a pas plus de motif de le fixer à un taux qu'à un autre, à 200 fr. qu'à 50 fr.; toute règle à ce sujet est arbitraire. En partant au contraire du principe conservateur, on peut tout organiser dans une pensée plus large, soit qu'on adopte le double degré, soit qu'on donne une part plus grande à raison de la propriété et de l'influence; on peut tout admettre, les adjonctions, les capacités, toutes les existences qui surgissent un peu la tête haute dans l'état social. Seulement ce que proscrit ce système, c'est une égalité impossible en face d'une société où les intérêts sont si variés, où les droits doivent l'être par la même raison.

J'indique un principe, je ne formule pas une loi, je n'en ai pas la prétention; j'établis seulement qu'en l'état actuel, le danger pour le Gouvernement, tant qu'il persévérera dans sa marche haute vers le bien et la paix, se

manifeste surtout dans le système électoral, soit qu'il s'agisse d'envoyer un député à la Chambre, de nommer un conseil de département, ou d'instituer un conseiller municipal. Dans ces trois combinaisons des lois actuelles, il y a évidemment tendance à donner la supériorité à une classe honorable sans doute, mais active, turbulente, parleuse, celle des légistes et des gens d'affaires. La propriété est sacrifiée aux professions influentes dans les campagnes et les petites villes, et qui sont sans cesse en rapport avec la hiérarchie des électeurs telle qu'elle est constituée par la législation actuelle. Ces classes parviendront à dominer la commune comme le département. Parcourez la liste des conseils généraux et des maires, voyez que de médecins, avocats, notaires composent les conseils que la loi a placés dans toute la hiérarchie administrative !

La commune, c'est la base de la société; quand elle sera bien organisée, ne craignez pas les grandes commotions. Dans la vieille monarchie elle avait de notables franchises ; elle a été l'origine de nos libertés. Il ne s'agit point de restreindre la base électorale ; tout au contraire, ce qui la rend fausse et dangereuse,

c'est de la circonscrire dans des limites trop étroites et mal réglées. Quand le cultivateur sera appelé à l'élection, son choix se portera sur le propriétaire, qui protége l'industrie et distribue ses bienfaits dans la classe pauvre. Le but de la législation doit être de combiner l'influence à raison de la possession de la terre; un système régulier exigerait même que le nombre de voix fût réglé par l'importance de la propriété. Les idées ne sont pas encore assez mûres pour y arriver; mais enfin l'ordre politique en serait plus solide et plus fort; il sortirait de l'empire des passions pour arriver à la souveraineté des intérêts.

L'assemblée Constituante a jeté les plus malheureuses idées administratives dans la société; elle a placé partout des aptitudes et des capacités turbulentes, au lieu des intérêts paisibles qui protégent et conservent. Que résulte-t-il de là ? un mal qu'on n'ose avouer encore: c'est qu'il y a partout tendance à l'insubordination. Le pouvoir n'a pas ses allures franches pour le choix des maires; il est obligé de les prendre parmi les conseillers municipaux élus sous l'influence des idées dont je viens de parler. Ces fonctionnaires sont dès lors presque indé-

pendans de l'autorité dont ils doivent pourtant faire exécuter les actes. Comme à Torigny, on salue, on félicite l'opposition, on encourage les hostilités contre la pensée gouvernementale. On répond à cela : « Le ministre a le droit de suspendre un maire, de le destituer même ! » Sans doute, mais ceci n'en est pas moins un état violent; la situation ordinaire de l'administration ne peut se résumer en une incessante nécessité de destituer les fonctionnaires ; la destitution, c'est une mesure de rigueur qui use les ressorts du Gouvernement; il vaut mieux encore que la loi les harmonise de telle sorte qu'ils s'engrènent tout seuls par le mouvement simple et naturel des institutions légales. Or ces institutions doivent placer la commune sous l'influence naturelle de la propriété, et le maire au choix exclusif et libre de l'autorité centrale dont il est l'agent indispensable et le dernier chaînon.

Si je passe maintenant aux conseils généraux des départemens, j'y rencontre à peu près les mêmes inconvéniens. Ils appartiennent à l'élection, cela doit être; mais cette élection établie sur les bases actuelles jette dans les conseils généraux presque partout des majorités

composées en dehors de la grande propriété. Je n'ai point à m'expliquer sur l'esprit de toutes ces professions actives qui entrent dans la composition actuelle de ces conseils; elles sont honorables, et à Dieu ne plaise que je veuille les blesser; je pose seulement cette question à MM. les préfets : « d'ici à deux ou trois ans, si l'on ne brise l'esprit actuel des conseils, sera-t-il possible de régir et d'administrer les départemens? »

La dernière session a déjà été laborieuse, fatigante pour tous les fonctionnaires publics; on a minutieusement discuté leurs actes; on a fait de l'opposition au lieu d'administration; on s'est mêlé de politique quand il ne s'agissait que d'examiner la bonne gestion départementale. Laissez marcher encore ces conseils, bientôt ils refuseront les fonds nécessaires, ils se constitueront en petites assemblées représentatives, avec la publicité de leurs débats. Ce sera un système fédératif, de véritables états provinciaux, sans la garantie des vieux états, c'est-à-dire les ordres et la propriété, car des assemblées provinciales n'auraient aucun inconvénient, si l'esprit conservateur en était maître. Il pourrait être utile même de

confier de larges attributions aux pacifiques organes de la propriété puissante et forte dans chaque département. L'empire ne les avait jamais craints; Napoléon écoutait leurs vœux; là s'étaient réfugiés tous les vieux noms de la terre; mais avec la turbulence des opinions qui dominent, avec ce besoin de bruit et d'éclat, voyez ce que deviendrait le pouvoir du préfet, restreint, arrêté à chaque acte, obligé de recourir à des moyens extraordinaires pour reconquérir son action comprimée par les conseils généraux!

Si de toutes ces élections partielles on passe maintenant aux véritables colléges politiques qui envoient des députés à la Chambre, on peut se convaincre facilement des grandes forces que possède là le principe remuant du programme de Juillet. Jusqu'ici ces élections n'ont pas été défavorables à la tendance protectrice du Gouvernement; l'opinion publique est fatiguée, elle a hâte d'en finir avec les faiseurs de troubles et d'émeutes; toutefois ceci est une cause fugitive, passagère, qui n'agit en aucune manière sur l'avenir. Les institutions sont permanentes; il suffit qu'elles contiennent de mauvais principes pour produire tôt ou tard

de mauvais résultats. On a peur aujourd'hui du désordre; on vote avec l'autorité, rien de mieux; mais quand cette crainte aura cessé, quand on passera d'une situation accidentelle à l'état politique permanent, la composition actuelle des colléges électoraux ne donnera-t-elle pas un résultat défavorable au système conservateur du Gouvernement? Les colléges actuels représentent des opinions plutôt que des intérêts; la classe qui les compose, avec d'excellentes intentions, est plus immédiatement soumise à l'action des journaux, à la puissance de l'esprit de parti. C'est la petite propriété, les industries, les professions qu'on appelle libérales, en un mot, tout ce qui possède une activité bruyante, une inquiétude, une jalousie des supériorités.

Ces colléges peuvent faire de bons choix quand ils sont impressionnés par des circonstances qui agissent fortement sur leur esprit : la peur de l'émeute, un horrible attentat qui révèle la perversité des factions; mais aux temps réguliers, sous l'empire des événemens pacifiques, vous les verrez agir, se mouvoir par l'impression des principes du tiers parti ou de la gauche. Je ne dis pas qu'il faille ex-

clure ces classes, elles sont une force dans l'état; il faut donc leur donner une représentation naturelle et légale. Le mal, c'est de la leur confier exclusive; la grande propriété est à leur égard dans une position inférieure; elle s'est retirée des colléges, parce qu'elle n'y a pas d'action. Les influences locales sont bouleversées.

Le système le plus national et le plus conservateur en même temps serait celui qui, par une combinaison heureuse, ferait entrer dans l'élection le plus d'électeurs possibles en les soumettant au contrôle de l'esprit de la propriété. Le double degré a de grands avantages; il permet de faire descendre le cens à un taux excessivement modéré, à mille et une nuances, à des combinaisons qui viennent s'épurer au second degré. On s'est élevé contre les grands colléges; l'opinion a été satisfaite sur ce point; on ne doit plus y revenir : ils n'étaient pourtant que l'expression d'une idée très simple, à savoir : que celui qui possède le plus dans la société doit avoir une plus large part dans les institutions.

Avec les électeurs à 200 fr., avec l'adjonction de toutes les professions libérales, on a de la

démocratie, et ce qu'il y a de plus curieux, une démocratie qui peut ne pas être le pays. La grande propriété et le peuple s'entendent plus qu'on ne croit; il y a intelligence entre les classes inférieures et les classes supérieures. Je n'attaque pas les droits des électeurs actuels; il faut leur laisser la part qui leur appartient; mais on peut poser en fait que si les pouvoirs de la société n'examinent pas attentivement la législation électorale, d'ici à un terme prochain, le système protecteur dans lequel le Gouvernement est entré deviendra impossible. La loi électorale actuelle se rattache aux idées et au temps du programme; tôt ou tard elle donnera une majorité qui sera tiers parti d'abord, puis monarchiste dans la nuance de M. Mauguin et de M. Odilon Barrot. Voilà pourquoi ceux-ci disent que l'avenir leur appartient; voilà pourquoi ils ont une si grande confiance dans la législation. Le pays n'est pas à eux, mais la loi est à eux; ils ont la commune, le département peut-être, puis l'élection générale. On ne sait pas tout ce que peut l'influence des journaux d'ici à deux ans sur les colléges; et d'ici à deux ans doit se décider la question électorale. Sans doute il ne

se fera pas alors une révolution jusqu'au point d'aller aux idées extrêmes de M. de Puyraveau ou de M. d'Argenson; mais le tiers parti aura la majorité; or le tiers parti n'est et ne peut être qu'une transition pour arriver aux opinions de la gauche, aux monarchistes de M. Barrot.

§ II.

PRINCIPE PARLEMENTAIRE.

La Chambre des Députés actuelle est bonne; elle s'est associée au pouvoir dans toutes les mesures répressives, mais elle est un peu, comme le corps électoral qu'elle représente, empreinte de préventions contre les principes conservateurs. La Chambre ne soutient ces principes que par la crainte du désordre; elle

n'appartient pas absolument à la pensée qu'elle fait triompher.

La Chambre des Députés est trop engagée pour aller en aide aux idées de la Révolution; toutefois elle a un faible, une tendance pour ses souvenirs; elle n'ose s'en affranchir; elle sait que ces opinions trouvent des représentans dans le ministère même, et voilà pourquoi elle entoure tant M. Thiers; elle a instinct que dans ce ministre est l'espérance d'un système mieux en rapport avec son origine; que M. Thiers sera président du conseil, ou qu'après s'être usé comme pouvoir matériel, il viendra se placer dans l'opposition comme un des organes les plus fervens du principe révolutionnaire.

D'ici a un terme que tout le monde peut prévoir, la lutte va s'engager haut entre deux fractions du ministère; cette crise retentira dans la Chambre. C'est alors que le pouvoir parlementaire se dessinera entre M. Guizot et M. Thiers, c'est-à-dire qu'il se prononcera entre un système véritablement monarchique, et cette forme incertaine d'une monarchie avec un retour aux idées de Juillet, soutenu par la répression purement matérielle telle que l'entend M. Thiers.

La portion conservatrice et haute du ministère doit faire d'abord un premier essai de ses forces sur la question de présidence de la Chambre; c'est une tentative très importante, parce que dans cette circonstance on verra sur quels appuis le parti proprement conservateur pourra compter. La position de M. Dupin, avec son puissant talent d'épigramme, son esprit si acéré, si mordant, est incompatible avec toute organisation ministérielle un peu forte. Nous ne comprendrions pas cette situation taquine d'un président de la Chambre à l'égard d'un ministère; mieux vaut une opposition nette et parfaitement dessinée. M. Dupin est un mauvais exemple pour la discipline d'une majorité et d'une minorité.

Une plus grave question s'agitera, je le répète, dans le sein du ministère; elle tient à la situation respective de M. Thiers et de M. Guizot. Jusqu'à présent les deux ministres ont la conviction qu'ils ne peuvent se passer l'un de l'autre, en face de la majorité; et c'est là le seul point de rapprochement. Otez-leur cette pensée commune, les deux ministres offrent les contrastes les plus opposés de mœurs, d'idées, d'habitudes; leurs amitiés politiques

ne sont pas les mêmes; leur esprit antipathique se heurte, se choque sur chaque question. Leurs confidens répondent à cela qu'ils se conviennent précisément par leurs contrastes. C'est une explication très spirituelle sans doute pour dire comment une position impossible se continue; mais enfin il est difficile qu'une situation semblable se poursuive sans que l'un des deux caractères subisse, en s'altérant, la domination de l'autre.

Si le parti conservateur ne consultait que ses intérêts matériels, il devrait ne point repousser M. Thiers. Je ne sache même pas de ministre qui ait rendu plus de services aux doctrines du pouvoir, en donnant l'exemple de la vanité des principes du vieux libéralisme. M. Thiers n'a plus que la langue révolutionnaire et quelques affections pour les hommes de ce parti; il s'est jeté corps et ame dans la répression. A la tribune, c'est le plus ardent champion des formes de l'Empire, des violences contre les opinions turbulentes. Les conservateurs doivent laisser M. Thiers juger lui-même sa position; elle serait difficile dans un cabinet qui s'appuierait sur les lois éternelles de la morale politique. Il est à craindre

que, revenant toujours à sa première éducation, M. Thiers ne se formule comme un obstacle aux progrès d'un meilleur système, soit que ce système veuille s'étendre aux institutions, soit qu'il s'applique au personnel. On n'abdique pas ses instincts. La destinée de M. Thiers et de M. Dupin, quoiqu'avec des nuances et des caractères divers, est de composer un ministère, ou de devenir les chefs d'une opposition dans la Chambre, de s'y poser comme l'expression des monarchistes de Juillet contre le mouvement de réorganisation morale et politique des doctrinaires.

Il est possible qu'avec cette condition la présidence du conseil arrive à M. Thiers; il est même probable que les principes conservateurs auront encore à subir une crise avant d'obtenir la pleine possession de l'ordre social; mais au moins tout sera régulier et complet; il n'y aura plus d'obstacles soulevés à chaque pas dans le mouvement habituel des affaires; il n'y aura pas d'alliance hétérogène. Avec M. Thiers, par exemple, serait-il jamais possible d'arriver à un remaniement du personnel administratif, difficile à éviter si l'on veut préparer une alliance avec la propriété en France.

En l'état de la Chambre, il y a des élémens d'un retour possible vers un système anti-doctrinaire ; il y a dans la majorité un parti de répression matérielle qui marche à l'ordre en maintenant les idées, les principes incompatibles avec la monarchie moralement forte. Cette nuance qui domine la Chambre, avec une si puissante aversion des inégalités et de la hiérarchie du pays, préfère M. Thiers à M. Guizot ; M. Persil à M. de Broglie; M. Dupin pour la présidence, à M. Sauzet.

Si M. Thiers sortait du ministère, cette fraction reviendrait à ses instincts. Parce qu'elle a été victorieuse des partis par le fait d'une bataille, elle se croit en pleine possession de l'ordre social ; elle se trompe. Quand, au 13 vendémiaire, Bonaparte canonnait les sections de Paris, il faisait de l'ordre, mais il ne posait pas un principe de gouvernement; ce fut au 18 brumaire seulement qu'il fut grand, immense, parce qu'il recomposa la hiérarchie politique avec les élémens épars. Tant que le principe parlementaire ne se dégagera pas de cette tendance malheureuse vers une législation trop avare de principes conservateurs, tant qu'il n'effacera pas ses antipathies pour

l'ordre religieux, pour les classes supérieures et la propriété, il y aura dans ce principe toutes les chances d'un retour vers les nuances du tiers parti et le monarchisme de M. Barrot. La Chambre actuelle a certes rendu d'éminens services, eh bien, à mesure qu'elle avancera vers sa dissolution, vous la verrez hésitante, puis à demi-hostile, essayer encore quelques uns de ces actes qui lui paraissent nécessaires à sa popularité. Et pourquoi? c'est qu'elle a en face un système électoral qui lui impose ses conditions, système fondé lui-même sur les idées du programme de Juillet. Chaque institution porte son fruit naturel. Lorsqu'une Chambre est produite par un principe démocratique, elle s'en empreint dans toutes ses formes, elle ne peut pas s'affranchir de l'esprit des colléges. Quand les circonstances seront plus calmes, les élections iront droit à la pensée qui les a préparées; le ministère Laffitte fit la loi électorale, la loi électorale à son tour protégera les hommes aux idées de M. Laffitte. Je ne dis pas que cela arrive aux prochaines élections, mais cela se produira, parce que c'est naturel.

Ainsi la majorité des Députés, excellente dans

certaines crises d'indignation ou de crainte, devient par son principe parlementaire une des forces anti-doctrinaires; elle a antipathie pour certains hommes du programme, elle n'aime pas M. Odilon Barrot, elle subit difficilement M. Dupin, elle a peur du système de M. Laffitte. Toutefois elle a des préventions vives et profondes contre la portion conservatrice du cabinet. La vieille histoire de la Restauration lui fait mal; elle n'ose point avouer que le seul moyen de consolider la dynastie nouvelle, c'est de rétablir ce même système sans ses fautes, de construire enfin un ordre politique stable dans ses rapports avec la France et l'Europe.

§ III.

PRINCIPE POPULAIRE, INDUSTRIEL ET D'EXAMEN.

Le programme de Juillet a remis en honneur le principe populaire que l'Empire avait si

fortement comprimé. La Restauration avait substitué à ce principe le droit inhérent à la couronne, une origine de religion et de mystères, auréole sacrée qui environnait le trône. Depuis cinq ans l'action des masses a été posée comme une des grandes forces de la Révolution de Juillet; cette action a été vivement domptée toutes les fois qu'elle s'est produite sous les formes violentes et désordonnées; mais elle est encore restée comme l'idée vitale de toutes les institutions. La pensée du parti de Juillet a été depuis cinq ans de donner au principe populaire la plus grande action possible; il s'est infiltré partout, dans la loi et dans l'administration.

Le principe populaire appartient corps et ame à la Révolution de Juillet; il y entraîne le pouvoir, il empêche le libre développement de ses allures; souverain invisible, il domine tout, les Chambres et le ministère. Tout est organisé sur ce plan fondamental, élection, liberté de la presse, publicité des débats, Chambres. Partout s'immisce cette redoutable action des masses. Le pouvoir ne peut faire un retour vers les idées raisonnables sans que ce principe s'alarme : « Vous méconnaissez les

droits du peuple, s'écrie-t-on, vous blessez ses priviléges, vous attentez à sa souveraineté. » Ce sont là sans doute des objections faciles à réfuter; toutefois les gouvernans sont entraînés même malgré eux à y prêter trop d'attention. Le cœur manque bien souvent aux hommes d'état pour lutter avec dévouement et vigueur contre les masses aveuglées; il est si facile et si doux de se laisser aller au torrent!

Il y a aussi des opinions industrielles qui favorisent le mouvement démocratique; et ici je n'entends pas l'industrie en elle-même qui vit de l'ordre et de l'esprit monarchique, mais certains sentimens inquiets et jaloux qui craignent de laisser à la terre même l'égalité avec les richesses industrielles. Ces opinions sont aventureuses, elles ne s'inquiètent pas même de leurs intérêts; elles établissent des théories, des programmes de gouvernement, le plus souvent impossible à réaliser, c'est une sorte de Saint-Simonisme sans qu'on ose l'avouer. Ces opinions appartiennent au programme de Juillet; elles ont répugnance surtout pour toute aristocratie.

Quelle différence de mœurs avec l'Angleterre! là, certes, les doctrines industrielles ont fait

bien des progrès; mais d'où viennent ses prospérités inouies, ses magnifiques résultats? c'est que l'opinion industrielle s'y est parfaitement coordonnée avec l'esprit aristocratique; l'un a fourni son activité, l'autre ses capitaux; et la sécurité que donnent les institutions stables. Chez nous, l'industrialisme s'est posé actif, remuant; on lui a fait une large part dans nos institutions; il y vient, s'y agite. Tant qu'il craindra un bouleversement violent, il n'ira point à gauche; toutefois à gauche sont ses affections, ses systèmes, ses jalousies; il aime ces déclamations qui chatouillent ses fibres, et flattent son amour propre.

Au fond, l'industrialisme s'inquiète de tout ce qui ne laisse pas pleine souveraineté aux idées de la Révolution. Il se méfie des classes moins aventureuses et plus stables. La philosophie du dix-huitième siècle vit là dans ses allures incrédules et tant soit peu moqueuses; l'industrialisme a ses agens, ses colporteurs qui sillonnent la France en diligences, frondent et persifflent le Gouvernementdans toutes ses tendances religieuses et monarchiques. Il n'y a pas chez eux prédilection avouée pour

la forme républicaine, mais pour l'idée républicaine; vous y trouvez la moquerie pour le prêtre, l'approbation de tout ce qui est dans le mouvement d'égalité; ils désignent sous le nom de *parti rétrograde* la portion honorable de la société qui a la double croyance de la religion et de l'autorité. Descendez aux classes de légistes, des gens lettrés, entremetteurs d'affaires dans les départemens; ils en sont encore aux plaisanteries de Voltaire et aux éditions de Touquet. Les plus instruits ont lu les belles histoires de la révolution française où l'on admire les utopies administratives de l'Assemblée Constituante, et les belles journées de Paris sous M. de Lafayette.

Il y a là un immense culte pour les noms propres; M. Dupont de l'Eure, M. Audry de Puyraveau paraissent la dernière expression de la société libérale et civilisée; un député d'ordre est presque à leurs yeux un niais ou un homme vendu. Au besoin on coifferait M. Guizot, l'historien si haut, si puissant de pensées, d'un bonnet de frère ignorantin. Cet esprit révolutionnaire existe; il domine les petites localités; il enlace le système électoral; si ses idées triomphaient, le ministère de M. Du-

pin lui paraîtrait à peine une concession, et il courrait en toute hâte à ses vieux amis, M. Laffitte, M. Mérilhou et M. Barrot. Classes remuantes surtout, elles sont un puissant auxiliaire pour l'esprit du programme, elles croient fermement aux journaux; elles s'organisent en comités; les chefs ambitionnent d'abord une popularité de feuilles de département, qui se répand ensuite à Paris dans les grandes colonnes de la publicité. Juillet, c'est leur gloire, le programme, leur espoir; et c'est rude partie pour un gouvernement que d'avoir à lutter contre cette organisation patriote qui se remue en tous sens dans les grandes crises politiques du pays.

Quelle force pour la révolution que cette activité bruyante, que cet éclat de quelques hommes qui se posent dans la société comme ses véritables et sincères expressions; novateurs imprudens qui effraient les gens de bien et condamment à la retraite les vrais amis du pays! Le propriétaire paisible redoute cette agitation de la place publique; il fuit ce cliquetis d'opinions dans les époques surtout où le Gouvernement n'est pas assez fort pour le protéger. Aux temps d'épreuves, on a besoin

d'être encouragé même pour remplir un devoir ; la solitude devient une douce idée, le repos une consolation. De là ces listes si vides d'électeurs , cette indifférence de presque un tiers de voix qui viendraient prêter leur appui à l'ordre, à la bonne gestion des affaires ; et cette indifférence molle et faible est encore une des forces du parti remuant de la Révolution de Juillet.

§ IV.

LES FONCTIONNAIRES PUBLICS.

Rien n'est plus délicat que de toucher aux questions de personnes, d'examiner l'esprit des fonctionnaires publics. L'administration, c'est la portion vivante d'un système; les partis s'inquiètent moins quand on touche à une

idée qu'à un homme, à un principe qu'à l'individu qui en est l'expression. Le plus grand embarras d'un pouvoir, quand il veut entrer dans une ligne nouvelle, c'est de se séparer des fonctionnaires qui sont le symbole d'une vieille pensée, car tous ces hommes deviennent l'opposition vivace, active, remuante.

Un premier résultat a été obtenu à l'égard des fonctionnaires publics, je dois le reconnaître; tous obéissent au pouvoir central; l'autorité d'en haut ne rencontre plus de ces résistances individuelles qui fatiguaient sa libre action; le pouvoir marche avec indépendance vers le but qu'il se propose; il n'a plus besoin de traiter comme à une certaine époque avec ses préfets et ses maires. Quelques résistances de temps à autre dans les communes sont brisées avec plus de ténacité que de précautions, mais enfin l'ordre hiérarchique est rétabli.

Faut-il en conclure que cette hiérarchie obéissante ne serait pas un obstacle à un retour du pouvoir vers le parti conservateur, si tant il y a qu'on le résolût avec fermeté? Faut-il en conclure que ces fonctionnaires suivraient le pouvoir dans cette voie, s'il avait la ferme

volonté de s'y jeter? C'est ce que je ne pense pas. Ces fonctionnaires obéiraient; cela ne ferait pas doute, mais il y aurait chez eux mauvais vouloir, inquiétude; ils jetteraient tant qu'ils le pourraient des embarras dans la situation. On n'efface pas ses antécédens; la plupart nés de la Révolution de Juillet, en sont tout empreints; ils ne peuvent oublier leur vie antérieure, l'origine de leur pouvoir; ils ne peuvent se transformer tout-à-fait; la position actuelle les embarrasse déjà.

Cette situation se produisit une fois sous la Restauration; ce fut lorsque, succédant au système de M. de Villèle, M. de Martignac résolut de suivre une voie de concessions tout en conservant la majorité des préfets de l'ancien ministre. Qu'arriva-t-il? C'est que les préfets obéissaient sans chaleur et sans conviction; ils favorisaient tant qu'ils le pouvaient sous main les opinions qui étaient les leurs, les principes qui avaient marqué les premiers pas de leur carrière politique. J'honore toute espèce d'opinions sincères et franches; mais je crois toute position difficile quand elle n'est pas en rapport avec la conscience politique.

Mal à l'aise avec la situation nouvelle, quel-

ques préfets sont une force pour la Révolution, et quand ils pourront la seconder sans se compromettre, croyez bien qu'ils le feront nettement et hautement. Le pouvoir corrige tant qu'il le peut cette situation mauvaise; ses choix sont meilleurs depuis trois ans, et M. d'Argout en commença l'exemple. Si l'on n'a pas pris des hommes considérables, au moins on s'est éloigné du personnel de 1830; malheureusement tous les postes sont envahis et l'administration est toute empreinte de ce double type : l'Empire et la Révolution. Or ces deux idées ne sont compatibles qu'avec le système de 1830 et de 1831; elles ne le sont plus avec la pensée de 1835.

Que M. Guizot, par exemple, veuille faire décider la grande question sociale par les élections, et qu'il y ait en face un candidat du parti conservateur et un autre de l'opinion de M. Dupin ou de M. Barrot; croyez-le bien, ces fonctionnaires n'hésiteront pas, et s'ils le peuvent, ils préféreront le candidat de la gauche mitoyenne; ce candidat est le leur, ils savent que tôt ou tard si un principe de conservation triomphait, ils ne seraient plus en harmonie avec la pensée gouvernementale, et que cette

pensée devrait les sacrifier ; ils hésitent, ils tâtonnent dès lors.

Voyez d'ailleurs combien est triste leur position ! Ils sont obligés de bouder leurs anciens amis, de tendre la main à des classes qui n'ont ni leurs opinions, ni leurs antécédens, ni leur manière d'être ; les uns les accusent d'avoir trahi leur conscience politique, les autres de se ployer hypocritement pour obtenir des concessions qu'on ne veut pas leur faire. Ces fonctionnaires sont ainsi un grand empêchement à toute fusion avec le parti de la propriété. Excepté vingt à vingt-cinq préfets placés assez haut pour être en rapport d'idées et de sentimens avec les classes supérieures des départemens, que vous restera-t-il ? Des fonctionnaires qui vous obéissent tout en censurant du fond de l'ame la nouvelle direction du Gouvernement ; ils ont espérance qu'au premier jour le pouvoir tombera de vos mains, qu'il viendra aboutir à une couleur plus nuancée, en harmonie avec leurs antécédens.

Ils n'ont plus d'autre espérance que M. Thiers ; ils ont instinct qu'en lui est la dernière représentation de l'esprit révolutionnaire. M. Thiers les maltraite, les brusque, mais enfin il est

des leurs, il leur convient; ils savent qu'avec lui ils n'ont pas besoin de se gêner dans leurs allures. M. Thiers est doublement empreint de cet esprit de l'Empire et de la Révolution qui domine l'administration publique. Si le ministre était sacrifié, plus de ressources, plus de protection; la majorité des fonctionnaires déteste les hommes de la doctrine avec autant de ténacité que les hait le tiers parti. C'est sous ce point de vue qu'ils sont une force pour la Révolution de Juillet. Ils tendent encore la main aux opinions remuantes; philosophes du dix-huitième siècle ou pleins de l'esprit sceptique de 1830, ils reçoivent, le sourire sur les lèvres, les ordres d'un pouvoir plus moral et plus élevé, qui leur commande de revenir au principe religieux et catholique; ils étaient plus à l'aise avec l'époque où, sous le prétexte de punir les missions, on renversait la croix, ce signe de la liberté humaine.

Il faut le répéter : une des grandes forces du programme de Juillet, c'est l'administration départementale; elle est en majorité dans ses mains. Il y a eu pleine invasion en 1830 de tous les postes administratifs comme de tous les postes politiques; l'opposition le sait bien,

et cela est si vrai, c'est que si le parti Odilon Barrot venait à triompher, il y aurait peu de changemens à faire dans les préfectures; il y trouverait respect et confiance. Jusqu'à présent on n'a expulsé des départemens que quelques préfets trop hautains dans les idées de la Révolution; et que de plaintes se sont élevées de toutes parts! Chaque préfet de 1830 qui sort de ses fonctions est un échec qu'éprouve le tiers parti et la gauche.

Et si des préfectures on descend aux fonctions inférieures, je demande quelle force immense ne possède pas là le principe dont la portion haute du ministère a espoir de se séparer? Les sous-préfectures furent envahies à l'origine par un grand nombre de services subalternes de la Révolution de Juillet; on les jeta là pêle-mêle au hasard. Il n'y a eu jusqu'ici que quelques destitutions; la masse de ces fonctionnaires reste en position pour favoriser la pensée qui les a nommés, c'est-à-dire un ministère aux idées de 1830 et de 1831. Quelle force pour la Révolution de Juillet, que l'infiltration de ce personnel dans toutes les formes de l'administration départementale! Joignez à cela les maires, les adjoints et toute



cette hiérarchie née des lois nouvelles, hiérarchie qui favorisera presque partout d'ici à un terme prochain, si vous n'y mettez ordre, les élections de la gauche modérée.

Voici donc les grandes forces pour la Révolution, il ne faut pas le dissimuler; elles se placent là comme des obstacles au système conservateur. D'abord le principe électoral reposant sur des bases telles que les hautes influences en sont exclues; ce principe enlace toute la hiérarchie politique depuis la commune jusqu'à la Chambre des Députés; la majorité elle-même, si disposée pour les idées matérielles de répression, n'est pas assez haute pour n'être point soumise aux vieilles antipathies politiques aux principes conservateurs. Et d'ailleurs le système populaire si vivace est dans toutes les institutions; il est favorisé par toutes les formes de la société : par les jalousies et l'activité du principe industriel, par l'examen superbe et fier de la philosophie du dix-huitième siècle; enfin, par ce personnel de fonctionnaires qui est comme la personnification vivante des systèmes de 1830 et 1831, justement réprimés par le ministère du 13 mars et du 11 octobre.

Ces forces, à mon avis, sont si grandes qu'elles ont plus d'une chance pour triompher. Je ne me fais point prophète d'avenir, mais avec l'indifférence des hommes paisibles, tout parti qui a une si puissante vie politique est plus près de la victoire que d'une défaite. Je ne critique point les fonctionnaires actuels dans un sens absolu; quelques uns ont du zèle et de l'aptitude; l'application aux affaires corrige le vide de leur éducation politique. Je me garde de dire qu'ils ne fussent pas d'excellens préfets sous le système qui pourra renverser M. Guizot et M. de Broglie, système qui surgira sans doute, MM. Thiers ou Barrot en tête; mais si les chefs du parti doctrinaire veulent s'unir franchement aux conservateurs, s'ils le peuvent, s'ils l'osent, l'administration ne doit pas rester telle qu'elle est, avec ses lois, son personnel, son esprit et ses préfets, caractères honorables sans doute, mais qui appartiennent essentiellement à un autre système et à un autre ministère.

§ V.

RÉSULTAT D'UN RETOUR VERS LA GAUCHE.

En établissant les causes actives d'un retour politique vers le programme de Juillet, et la possibilité même que ce retour s'opère d'ici aux prochaines élections, s'il n'y a pas d'alliance sincère entre toutes les parties conservatrices des opinions du pays, je me suis naturellement imposé la tâche d'examiner quelles seraient les conséquences de ce revirement politique. Un premier fait qu'on admettra incontestablement, c'est que l'opinion modérée de M. Dupin étant appelée comme le premier degré d'un retour vers le principe de Juillet, ne serait qu'un véritable système de transition pour arriver à des couleurs plus tranchées. On

a déjà essayé un ministère de cette fraction de la Chambre, et l'on a vu ce qu'il avait produit. La conséquence serait donc qu'il faudrait immédiatement marcher au programme de M. Odilon Barrot, aux monarchistes de gauche enfin qui se sont déjà montrés au pouvoir avec M. Laffitte.

C'est ce système qui s'imposerait aux affaires. Je suis trop juste pour dire que les circonstances sont identiques; d'ailleurs n'affirme-t-on pas que M. Barrot n'est plus le même homme qu'en 1830, et qu'il s'est modifié? En vérité, c'est chose assez curieuse que de voir depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle des gens qui se repentent de leur passé politique, et qui disent : « Nous ferons mieux que par le passé. » Si M. Odilon Barrot se résignait à suivre le système actuel, à professer les mêmes doctrines, à se repentir enfin du compte-rendu et de tous ces manifestes d'une autre époque, nous ne voyons pas pourquoi on opérerait un changement dans le personnel ministériel.

Or, je n'admets la présidence du conseil de M. Barrot que comme un changement complet de système, et ceci pour l'honneur des principes qu'il représente. Ce système sera l'expres-

sion des idées de 1830, professées par la gauche, et j'en conclus qu'en bien l'examinant de près, il contient un germe de désorganisation intérieure et surtout de guerre en Europe. En effet, si dans toutes les grandes questions européennes, à l'égard de la Pologne, de l'Italie, on avait suivi une seule fois l'opinion des amis de M. Odilon Barrot, nous aurions eu la guerre; il serait à craindre qu'on l'eût encore aujourd'hui, si ces doctrines se produisaient dans le pouvoir.

Admettez la moindre complication, le moindre de ces duels diplomatiques qui sont survenus depuis cinq ans en Europe, et vous trouverez qu'au fond, à moins de se mentir à elle-même, l'opposition de gauche doit faire la guerre et briser toutes les conventions existantes; elle dira que l'honneur et la gloire le commandent, brillantes épithètes avec lesquelles peut-être nous aurions eu une invasion en 1830, et des guerres meurtrières en 1832.

Un cabinet de la gauche m'a toujours paru une idée de décomposition sociale; voici pourquoi : Cette opinion ne reconstruit jamais; elle analyse, dissout, mais elle ne produit rien comme formes et comme idées gouvernemen-

tales. Il y a toujours une extrémité plus avancée qu'elle-même qui la pousse jusqu'à l'anarchie. J'admets que M. Odilon Barrot se soit singulièrement modifié; j'admets qu'en arrivant au pouvoir, il laisserait beaucoup du vieil homme, car il possède un esprit trop éminent pour ne point comprendre que c'est vouloir imposer des impossibilités au pays; M. Odilon Barrot serait-il maître de son parti? sa position ne serait-elle pas celle même de M. Laffitte, homme honorable, sous l'administration duquel cependant se sont accomplis tous les plus grands désordres de l'état social? une session ne se passerait pas sans que M. Barrot ne succombât haletant sous les exigences de ses amis. Il y a toujours une gauche plus extrême que la gauche; dans les opinions d'examen il n'y a pas de fin; dans les réformes, il n'y a pas de termes. Il faudrait ajouter des garanties sur des garanties, et cette autorité du pouvoir si affaiblie devrait encore soutenir les chances probables d'une guerre ou d'une rupture presque complète auprès des cabinets étrangers.

Avec les meilleures intentions, M. Barrot ne pourrait maintenir la paix du pays; nous aurions une édition correcte du système de M. Laf-

fitte; les fruits de quatre années de travail seraient perdus; les passions mauvaises réprimées se montreraient encore dans la société; tous les efforts de la monarchie du 7 août seraient ainsi compromis. Et ce qu'il a de malheureux dans la position, c'est que si un fatal préjugé détournait la portion haute et saine du ministère d'arriver enfin aux doctrines de la propriété, le pays serait exposé de toutes parts à la crise dont je parle. Le pouvoir n'a pas en lui-même des forces suffisantes pour tenir le milieu entre ce bien et ce mal; la Révolution a des opinions vivaces dans presque tous les élémens de la constitution politique. D'ici aux élections prochaines, il faut nécessairement prendre un parti; l'action de la presse est si hardie, qu'elle aura entraîné l'opinion sinon vers la gauche, au moins vers les monarchistes Dupin, dont le système, je le répète, ne peut être qu'une transition. En cet état que reste-t-il à faire pour préparer l'alliance des intérêts de la propriété et de la portion conservatrice de l'administration?

MOYENS CONTRE LA CRISE.

En politique comme dans toutes les questions sociales ou privées, on se rapproche par la communauté d'intérêts. Il a suffi d'exposer les conséquences inévitables d'un retour vers le programme de Juillet pour en conclure que la partie haute du ministère et la propriété conservatrice sont également menacées dans la crise. La gauche a autant en haine les doc-

26

trinaires que la Restauration même; elle les confond dans une réprobation commune. M. Guizot et M. de Broglie ont beau faire, la Révolution ne leur pardonnera jamais leurs antécédens dans l'histoire du pays, pas plus qu'elle n'épargnerait le prince qui dans sa sagesse a préservé la société de l'anarchie.

D'un autre côté la propriété elle-même doit sentir qu'elle ne peut pas agir seule, qu'elle a besoin d'un pouvoir protecteur qui puisse la sauver des rudes attaques des opinions excentriques, lesquelles la menacent. D'où naît, comme résultat, l'alliance intime de deux forces qui ont la conscience de l'appui qu'elles peuvent se prêter pour éviter un péril commun.

Et il ne faut pas croire que ce péril soit ici une chimère, une de ces prévoyances qui se perdent dans un lointain avenir. La lutte s'engagera aux prochaines élections, c'est-à-dire dans le terme très rapproché de deux années. La Chambre actuelle n'a plus de vie politique que pour une session; dans la dernière de ces sessions (la quatrième, car le pouvoir ne voudra pas s'exposer à la nécessité d'une dissolution indispensable à la cinquième), la Cham-

bre ne s'appartiendra plus ; elle aura en face les électeurs. Si aucun événement grave n'ébranle la société, il y aura velléité d'indépendance; la majorité ne sera plus aussi disposée pour la répression ; elle aura peur des colléges, de ces colléges travaillés par la presse, par les intrigues actives, et sous l'inévitable coup de ces petites influences que la loi électorale a semées dans les localités. Je répète qu'avec le cens à 200 fr. et les adjonctions, la majorité n'appartient plus au système doctrinaire ; elle est au tiers parti, et après le tiers parti, aux idées de M. Odilon Barrot et au monarchisme tel que l'entend M. Laffitte.

Au milieu de cette inquiétude des opinions de Juillet, il n'y aurait donc qu'un seul moyen d'assurer la majorité au système actuel, ce serait l'appui que lui prêterait la masse de ces intérêts qui, retirés de la scène politique, doivent tôt ou tard y prendre place. Pour parfaitement définir en un seul mot la nature de ces opinions, je prendrai l'épithète un peu vieillie de *centre droit*, parce qu'elle exprime bien l'esprit des hommes qui peuvent se rallier à un cabinet d'ordre; or ce cabinet a pour lui déjà l'ancien centre gauche; le tiers des colléges

appartient à cette couleur dans le pays. Que le centre droit prête appui, et joignez à cela l'influence de l'autorité sur certains arrondissemens, n'est-il pas possible par ce moyen d'obtenir une majorité pour les idées gouvernementales et conservatrices ?

Je demande à tous les hommes qui ont tenu le pouvoir s'il y avait un parti plus doux à conduire, plus profondément monarchique, plus loyalement national que le centre droit; il était ami de l'ordre; jamais il n'eût fait le sacrifice d'une liberté réelle; il prêtait aide à l'autorité dans toutes les crises; il ne voulait ni despotisme ni révolution. En 1815, c'est lui qui aida M. Decazes à résister aux ultràs; en 1820, il s'associa au Gouvernement menacé par les sociétés secrètes et l'émeute de la place publique; en 1825, il commence à se séparer de la majorité de M. de Villèle, quand celle-ci devient menaçante pour les libertés du pays; s'il se retire lentement du pouvoir, c'est qu'il est sage et ne brusque pas les ruptures. Il soutient M. de Martignac avec prédilection; si une portion va à M. de Polignac, c'est qu'elle veut éviter de faire résoudre d'une manière trop nette, trop décisive, la question de la

souveraineté de la Chambre par l'Adresse; il vote un amendement, mais il ne va pas jusqu'à refuser le concours, choc politique entre les pouvoirs dont les conséquences ont été terribles. Je ne saurais rien de plus désirable, rien de plus efficace contre les partis, que ce système de gouvernement s'exerçant par les deux centres contre les deux extrémités; c'est la condition naturelle de tout pouvoir raisonnable. C'est ce qui se produisit en Angleterre après les guerres civiles et les folies des opinions. Il y eut encore en dehors des puritains austères, de nobles jacobites; mais la majorité sur laquelle se fonda le gouvernement de Guillaume fut composée de whigs raisonnables et de tories conservateurs; et ceux-ci par la force des choses eurent en main le pouvoir, parce que, en définitive, seuls ils représentent une véritable pensée gouvernementale reposant sur le sol et l'avenir.

Aujourd'hui, dans quelle position se trouve la partie élevée du ministère? Elle est en haine non seulement aux monarchistes de M. Odilon Barrot, mais encore aux partisans de M. Dupin: jamais elle ne pourra s'entendre avec ces opinions. Si donc elle répugne à venir au cen-

tre droit, où trouvera-t-elle ses appuis? où seront ses amis? Quand les intérêts sont si rapprochés, quand les sentimens sont les mêmes, les conditions peuvent et doivent être faciles, si l'on peut appeler conditions une communauté de principes destinés à protéger l'ordre social et les ministres qui s'en proclament l'expression.

MM. Guizot et de Broglie, le centre droit et le centre gauche ne sont séparés que par de faibles nuances; il y a des concessions qu'ils se doivent mutuellement. Lorsqu'on donne une force au pouvoir, en échange on peut solliciter de lui quelques garanties; ce n'est point dire qu'on les lui impose. Je suis trop pénétré de l'idée qu'il faut grandir l'autorité pour que j'admette jamais qu'un parti, quelque puissant qu'il soit, doive dicter la loi au Gouvernement.

Ce n'est pas dire qu'il n'y ait des conséquences nécessaires dans les alliances politiques. Les opinions pour se fondre les unes avec les autres ont besoin de se nuancer, d'oublier quelque chose de leurs antécédens, de renoncer à quelques unes de leurs illusions d'avenir. La terre ne fit point de conditions à la haute pen-

sée de Napoléon, elle vint à lui; mais Napoléon, et celui-là était fier et grand, accumula lois sur lois pour réhausser l'énergie morale de ce principe, piédestal de granit pour sa dynastie, si l'aigle n'avait pas cherché à planer incessamment sur le monde abaissé.

Ainsi, qu'on ne parle plus de conditions que veut faire le parti de la terre; ce parti exprime un vœu, indique ce qui peut éterniser l'œuvre d'ordre et de paix publique vigoureusement accompli par la force matérielle; or, quel est ce vœu, quelle est cette pensée? la voici dans son expression respectueuse.

Amnistie d'abord; amnistie, parce qu'elle n'est plus réclamée comme une condition impérieuse par les partis. Une fois le principe fondamental stabilisé par la terre, le pouvoir n'a plus besoin de lutter violemment pour son existence politique; amnistie aussi bien pour ceux-là qui, par un aveugle dévouement, perdirent une vieille dynastie, pauvres captifs qui ont noblement expié leur adoration pour le prestige de la royauté; aussi bien que pour ces jeunes hommes que la Révolution jeta dans de folles entreprises, égara dans des attentats contre l'ordre social. Amnistie pour le Vendéen

qui se trompa d'époque dans son héroïsme naïf, dans sa double croyance de la croix et du drapeau blanc ; amnistie pour toutes ces ames agitées qui crurent voir une rénovation absolue là où il n'y avait qu'une société d'intérêts, qu'une paisible nation de travailleurs et de propriétaires. Dès que vous aurez fait régner le principe moral sur les institutions, ne craignez plus les tourmentes de place publique ; vous pourrez vous montrer généreux parce que votre principe se sera identifié avec le sol; et quand ce mot de *grâce* sortira de la bouche royale, il donnera à la nouvelle monarchie plus de force, plus d'énergie que cette guerre engagée la tête haute contre toutes les turbulences qui s'agitent

Il n'y a point d'autorité morale quand il n'y a pas de croyances et de foi. Je ne veux point recrépir un vieil édifice; j'appartiens à mon époque, et comme elle j'éprouve ce besoin de m'attacher à quelque chose qui me console dans les désenchantemens de la vie. L'esprit du dix-huitième siècle s'en va ; notre génération retourne à Dieu; elle n'en rougit plus ; elle s'agenouille sans honte dans la vieille basilique. La croyance est partout, dans les arts,

dans la littérature, dans cette tristesse même qui environne le laborieux travail de reconstruction qui nous entoure. Je ne dis point qu'il faille une religion de l'état ; les mots ne font quelquefois que rendre odieuses les idées ; mais que la loi ne soit plus haineuse ou méfiante contre le clergé. Le culte ne doit plus être un individualisme de conscience, que la loi dans son philosophisme altier dédaigne d'inscrire dans ses actes ; les pouvoirs politiques ne doivent plus repousser la puissance ecclésiastique comme une autorité étrangère dans l'état. Il y a quelques places vides dans la pairie, elles sont veuves de prélats respectables qui s'associèrent plus d'une fois aux libertés du pays ; et lorsque tant de voix s'élèvent contre M. l'archevêque de Paris, me sera-t-il permis de rappeler que ce fut lui qui réveilla l'intérêt de la Chambre des Pairs sur les pauvres petits rentiers dont les aumônes soutenaient tant d'indigens dans la capitale? Dans un pays où la croix brille partout, où chaque vieille cité a sa cathédrale à côté de son Hôtel-de-Ville, il serait donc bien étrange de voir, comme en Angleterre, comme dans le sénat de Napoléon, quelques cardinaux

et archevêques sur le siége de la pairie !

La prérogative royale, contre laquelle tant de méfiances se sont produites, doit être agrandie. Nous nous sommes armés d'une prévoyance soupçonneuse contre l'action du pouvoir; nous l'environnons sans cesse d'embarras ; l'action légale est tellement restreinte que lorsque le pouvoir a besoin de vivre, il en sort par des coups de violence. Quand il y a des ministres responsables, il faut laisser quelque latitude à l'autorité; les institutions politiques doivent être des garanties, et non un système qui enlace de toutes parts la puissance publique. On a ôté à la couronne le prestige de l'antiquité de race, il ne faut point la laisser exposée à l'impuissance de marcher et d'agir; n'est-il pas naturel, par exemple, qu'à côté des conseils communaux électifs, le maire soit laissé au choix indépendant de la royauté ? N'est-il pas également naturel que le roi, chef des armées de terre et de mer, choisisse aussi librement, spontanément, les officiers supérieurs de la garde nationale, afin qu'on ne soit pas réduit à des dissolutions fréquentes, de manière à dépopulariser la prérogative, car on l'use en la fai-

sant servir à des moyens extraordinaires pour ramener l'ordre ?

A côté de la prérogative royale, serait-ce une anomalie dans notre Constitution que d'agrandir l'existence de la Chambre des Pairs en lui rendant tout à la fois son principe héréditaire et son influence de propriété ? Pourquoi se plaindrait-on dans un temps calme, à une époque où les opinions se rapprochent et se pressent la main, de voir réparer des mesures commandées par des temps difficiles et une époque de reconstruction subite ? pourquoi les pairs exclus en 1830 ne seraient-ils pas rappelés, comme le furent en 1819, par une ordonnance royale, les pairs expulsés en 1815 de la Chambre ? Ce caractère indélébile jetterait sur la pairie une puissante considération ; ce serait une de ces hautes mesures conservatrices qui donnent aux pouvoirs de la société une force bien autrement énergique que de simples constitutions écrites. Je ne dis pas que l'on doive rappeler ces pairs en masse; je ne me montrerai pas aussi exigeant que le parti libéral en 1819 à l'égard des pairs exclus en 1815; quelques-uns d'ailleurs de ces pairs s'abstiendraient par refus de serment ; voyez

le grand inconvénient que des hommes de la portée politique et de la capacité administrative de M. de Villèle fussent appelés individuellement dans la Chambre des Pairs ! Proclamez ensuite l'hérédité ; rétablissez l'institution monarchique des majorats ; que là où il y a hérédité de la couronne, il y ait perpétuité dans les institutions, et alors on retrouvera cette résistance nécessaire d'un corps politique contre les envahissemens de ladémocratie.

La Chambre des Députés a vu considérablement grandir son pouvoir par le principe de la souveraineté parlementaire, posée en Juillet, force immense qui commande plus de ménagemens à l'égard de la toute-puissance de sa majorité. S'il est impossible de disputer ce qu'elle a conquis, on doit le restreindre dans ses limites naturelles. Il faudrait qu'il fût bien entendu, une fois pour toutes, que si les ministres doivent être pris au sein des majorités, ce ne doit pas être dans les idées d'une seule Chambre ; la pairie doit compter pour quelque chose dans les combinaisons parlementaires.

La mission des députés est noble, forte,

élevée; mais cette prérogative ne constitue pas le seul élément de la souveraineté, car alors autant vaudrait dire que nous sommes en république pleine et entière. La liberté de la tribune doit être grande comme celle du vote, pourvu qu'elle se discipline pourtant, et qu'elle reste dans la Constitution. Il serait temps de renoncer à ces protestations, à ces plaintes en dehors du principe politique, qui troublent la société en jetant dans son sein mille causes de doute et de perturbation; un compte-rendu aujourd'hui ne serait-il pas une sorte de renonciation au titre de Député?

Au-dessous des Chambres, la loi a placé dans chaque département des conseils généraux avec des attributions déterminées; ces attributions peuvent être agrandies sans dangers en tant qu'elles s'appliquent au département, pourvu toutefois que le système électoral soit mieux combiné dans les intérêts de la terre et de la propriété influente. Il ne faut exclure aucun droit légitime, mais un système régulier ne peut admettre pour l'élection de la Chambre, comme pour celle des conseils généraux et de la commune, une règle qui place le sol dans une position inférieure. Que les pouvoirs com-

binent l'élection dans une forme quelle qu'elle soit, pourvu que cette infériorité disparaisse. Un système qui donnerait une large part à la propriété, qui accorderait aux intérêts une représentation plus juste et proportionnelle, un tel système pourrait permettre, en la réglant dans une certaine hiérarchie, l'intervention plus immédiate du peuple dans les élections; il ne concentrerait pas les droits politiques dans une limite aussi étroite, il prendrait le haut et le bas de l'échelle sociale. Que si on persiste à laisser la loi électorale à cette espèce d'aristocratie d'un taux fixe et limité, la force des choses poussera le mouvement électoral en dehors de la partie conservatrice du cabinet, pour la jeter dans le ministère transitoire de M. Dupin et dans le monarchisme de M. Odilon Barrot.

L'organisation de la commune ne fait point une assez large part dans la campagne surtout à l'*ordre* des paysans; je me sers exprès de ce mot, parce que dans toutes les contrées de l'Europe on a placé comme une garantie le vénérable pouvoir de ces hommes de la terre que n'agitent point les vaines tempêtes de la politique. Les lois actuelles donnent trop d'impor-

tance à la classe remuante, aux gens d'affaires, aux avocats, toutes professions honorables, mais trop actives, impressionnables et moins intéressées dans la stabilité du sol. Le maire étant choisi par le pouvoir central, ne dépendant plus de l'élection, il sera plus facile de placer dans la commune le peuple et la grande propriété, qui sont la portion du pays la plus attachée au clocher de la paroisse, au beffroi de l'Hôtel-de-Ville.

L'ordre administratif et politique ainsi rétabli, qu'on jette un peu les yeux sur la famille. Ici arrivent les hautes méditations du législateur. La famille, c'est le sanctuaire; le code civil, c'est son droit. Napoléon, tout plein des pensées monarchiques, avait environné le trône de quelques institutions conservatrices; les majorats, les substitutions limitées perpétuaient les fortunes, empêchaient ce morcellement des propriétés que quelques esprits vantent tant, et qui, pour la paix du pays et de la famille, est heureusement compensé par le mouvement d'agglomération. Si vous voulez partout abolir la hiérarchie, l'inégalité des conditions, comment voulez-vous qu'on respecte la hiérarchie politique, ce droit de l'au·

torité qui doit avoir un autre prestige pour elle que la force matérielle?

Constituez la famille à côté de la commune, que partout les droits et les devoirs soient parfaitement limités, et alors vous verrez toutes les classes s'épurer; que l'éducation ne soit point dépouillee de toute influence religieuse; n'en faites point une simple méthode, un simple mécanisme de l'intelligence, et vous aurez d'excellens citoyens, obéissant aux lois, honorant le pouvoir, respectant la liberté.

Alors vous verrez la presse elle-même, subissant l'opinion du pays, abdiquer l'esprit vieilli de la philosophie du dix-huitième siècle; vous la verrez ne plus oser cette moqueuse polémique qui remue et qui porte les imaginations à se railler de tout ce qui est pouvoir, émané de Dieu ou des hommes; alors vous pourrez sans crainte maintenir au jury, comme en Angleterre, le jugement des délits politiques; vous n'aurez plus besoin, pour réparer les acquittemens, de refondre toute une législation, si bien que de graves esprits ont pu se demander si jusqu'à ce qu'une éducation meilleure ait corrigé la tendance du jury, il ne serait pas utile de rendre aux tribunaux l'impartiale ap-

préciation des délits de la presse. L'opinion monarchique ne demande point tout cela dans son intérêt propre; elle vit très bien comme elle est; elle ne réclame rien que dans le but même des institutions, pour en assurer la perpétuité et garantir à la France la paix et le repos dont elle a tant besoin.

Tout système ne se meut que par son personnel; une pensée politique n'est véritablement mise en action que par ceux qui s'y associent pleinement et fortement. Ce fut toujours une question délicate que celle d'une mutation de personnes du haut en bas de la hiérarchie; une opinion ne semble demander de tels changemens que dans ses intérêts propres, par une ambition en quelque sorte instinctive qui la pousse à conquérir les places, à s'emparer des positions dans l'ordre politique et administratif. Le parti conservateur n'en est point là; il a le sol et la richesse; il ne désire point le pénible devoir des fonctions publiques; il sait le martyre auquel sont exposés les fonctionnaires dans tous les rangs, dans tous les ordres; et d'ailleurs, dans l'état où sont réduites les questions sociales, le premier devoir de l'opinion qui arriverait aux affaires

devrait être la stricte économie. Le système de réduction que les tories ont commencé en 1829 en Angleterre devrait être également imité en France par les royalistes, non point avec les mensongères utopies de l'école libérale sous la Restauration, mais avec une connaissance réelle des faits et des possibilités.

Il serait difficile toutefois de rallier la grande propriété sans faire quelques changemens au personnel administratif. Tout système, en effet, qui se proclame a ses chefs et ses organes; la monarchie du 7 août ne peut pas plus aller aux extrémités de droite que de gauche; elle n'ira pas davantage à M. Berryer qu'à M. Mauguin; mais il y a des nuances intermédiaires hautes, honorables. Et par exemple, pour ne point aller au-delà des chances politiques actuelles, M. Sauzet ne serait-il pas la nuance intermédiaire pour arriver à d'autres combinaisons que le temps seul peut préparer? Il ne faut rien brusquer; les événemens marchent assez vite; ils préparent les résultats bien plus largement encore que toutes les prévoyances humaines. M. Sauzet, à la présidence de la Chambre des Députés ou au ministère, est un premier pas vers le torysme; il faut laisser les

opinions extrêmes déclamer que l'honorable député de Lyon a manqué à sa mission ; il n'a fait que comprendre son temps; il a pu loyalement regretter ce qui n'était plus, et s'associer sincèrement à ce qui le protége, à ce qui est une force. Il y a des esprits qui croient qu'il faut rester immobiles quand tout marche et se meut autour de nous; le temps emporte des races; il faut les plaindre, mais accourir à l'ordre social avant tout, et ne point déserter l'avenir.

La partie haute et intelligente du ministère actuel pourrait s'associer d'autres noms qui présenteraient les garanties d'honneur, de probité, de sentimens honorables auxquels le pays doit appartenir tôt ou tard. Pour reconstituer une nation, il ne faut pas des esprits à expériences, des caractères dont la probité soit douteuse ; on peut se servir de leur talent dans les temps de crise, et reconnaître les services qu'ils ont rendus. Il faut de la moralité politique quand on s'impose la tâche laborieuse de ramener les lois et les mœurs.

Et à ce changement de ministère se lie la grande question des fonctionnaires administratifs dans les départemens. Depuis quelque

temps cette administration s'est améliorée; le personnel de 1830 n'est plus le même; mais au fond, la majorité de ce personnel, je le répète, est encore aux principes du tiers parti. Il serait difficile de maintenir quelques uns de ces fonctionnaires trop liés par leurs antécédens avec les idées du programme. Toutefois comme cela se vit après la reconstruction du 18 brumaire, un pouvoir fort ramène les préfets à la stricte obéissance aux ordres et à la pensée du Gouvernement. Quand Napoléon établit son système de préfectures, il y jeta même des républicains indociles, des Constituans aux idées vagues, aux théories de 1791; eh bien, par la seule impulsion du pouvoir central, par la seule énergie du premier consul et de l'empereur, ces administrateurs devinrent les plus zélés partisans du nouveau système. L'époque actuelle offrirait-elle un semblable phénomène? Les préfets de 1830 iront-ils sincèrement dans la pensée gouvernementale et conservatrice? Je le désire, car enfin les changemens sont toujours des secousses qu'il faut éviter; leur position sera pénible, délicate, en face d'opinions et de principes si opposés aux antécédens de leur

vie, mais tant de mobilités se sont vues depuis quelques années, tant de conversions ont été opérées, que cette situation pourra se justifier encore.

Il ne faudrait pas d'ailleurs que les conservateurs fussent accusés de souhaiter les vains honneurs et les places salariées; leur position est trop puissante et trop belle pour descendre au rôle de solliciteurs ; l'ordre est en eux, et c'est la plus noble mission qu'un grand parti puisse se proposer.

Qu'on ne prenne point tout ceci pour un programme; une opinion d'ordre n'impose pas de conditions. Assez de gens se sont donné une mission de souveraineté ; les monarchistes expriment des vœux, exposent un état social, peuvent solliciter une amélioration dans l'intérêt d'une pacification solennelle; ils laissent les programmes à ces temps de troubles, à ces nuageuses improvisations des commissions provisoires, à ces gouvernemens d'hôtel-de-ville. La direction de la société est dans les mains d'un prince habile qui connaît les besoins d'un pays fatigué des révolutions; en lui est la confiance de la nation et de l'Europe. Après cinq ans de pénibles efforts, il a sauvé

la France de deux grands périls, l'anarchie et la guerre. La folie des partis était grande, il les a ramenés à leurs proportions justes; sa pensée une et gouvernementale s'est manifestée à travers les périls d'une situation difficile. J'élève haut cette capacité qui sut produire un gouvernement protecteur quand tant de maximes de désordre grondaient sur la société. Cet hommage doit être d'autant plus noblement apprécié par le prince, qu'il lui vient d'une opinion qui déplore encore une fatale catastrophe, pêle-mêle de grandes ruines où se confondirent la couronne affaiblie d'un vieillard et le sceptre brisé d'un enfant!

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.



OUVRAGES DE M. CAPEFIGUE.

CHEZ LOUIS HAUMAN ET Ce, A BRUXELLES.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION, et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons; 10 vol. in-18.

HISTOIRE DE PHILIPPE-AUGUSTE, ouvrage couronné par l'Institut; 5 vol. in-18.

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE de la France, depuis la mort de Philippe-Auguste jusqu'à la fin du Règne de LOUIS XI; in-18.

HISTOIRE DE LA RÉFORME, de la Ligue et du Règne de HENRI IV; in-18

JACQUES II A SAINT-GERMAIN, 2 vol. in-18.

LES JUIFS AU MOYEN AGE, couronné par l'Institut, 2 vol. in-18.

RICHELIEU, MAZARIN, la Fronde, et le Règne de LOUIS XIV, 8 vol. in-18.






SAVELLI & CAPPELLI
Via Maggio 4 - FIRENZE



